



ASSOCIATION ARGONNE-PNR

Nov. 2017

Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un Parc naturel régional en Argonne

Atlas Cartographique

Argonne Parc Naturel Régional
16 rue Thiers, 55120 Clermont-en-Argonne

Fax : 03 29 87 45 02 - Tel : 06 33 47 02 71 Courriel : avenirargonne@argonne-pnr.fr



Sommaire

Caractéristiques physiques du territoire	page 3
Structuration et aménagement du territoire	page 13
Démographie et habitat	page 21
Patrimoine naturel et biodiversité	page 28
Eau	page 38
Patrimoines et paysages	page 48
Agriculture	page 56
Santé	page 62
Forêt	page 65

Note à l'attention des lecteurs :

Ce document est composé d'une série de cartographies en lien avec le périmètre du projet de PNR en Argonne. Il a comme vocation de fournir un complément d'information à l'Etude d'Opportunité et de Faisabilité du projet de PNR en Argonne. Si seul le périmètre d'étude est représenté sur ces cartes, des éléments de comparaison avec les autres échelons territoriaux se trouvent dans l'étude. En raison des regroupements communaux intervenus en 2017 et du rattachement de certaines communes au périmètre en cours d'étude, les limites peuvent légèrement varier (de 1 à 2 communes) d'une carte à l'autre. Cela n'a cependant que très peu d'incidence sur les éléments présentés.



Caractéristiques du territoire

Carte n°1: Situation géographique	page 4
Carte n°2: Carte géographique	page 5
Carte n°3: Communes du périmètre d'étude	page 6
Carte n°4: Relief	page 8
Carte n°5: Altitude	page 9
Carte n°6: Géologie simplifiée	page 10
Carte n°7: Occupation du sol	page 11
Carte n°8: Typologie générale des campagnes	page 12

Carte n°1: Situation géographique



Légende

■ Périmètre d'étude du projet de PNR en Argonne

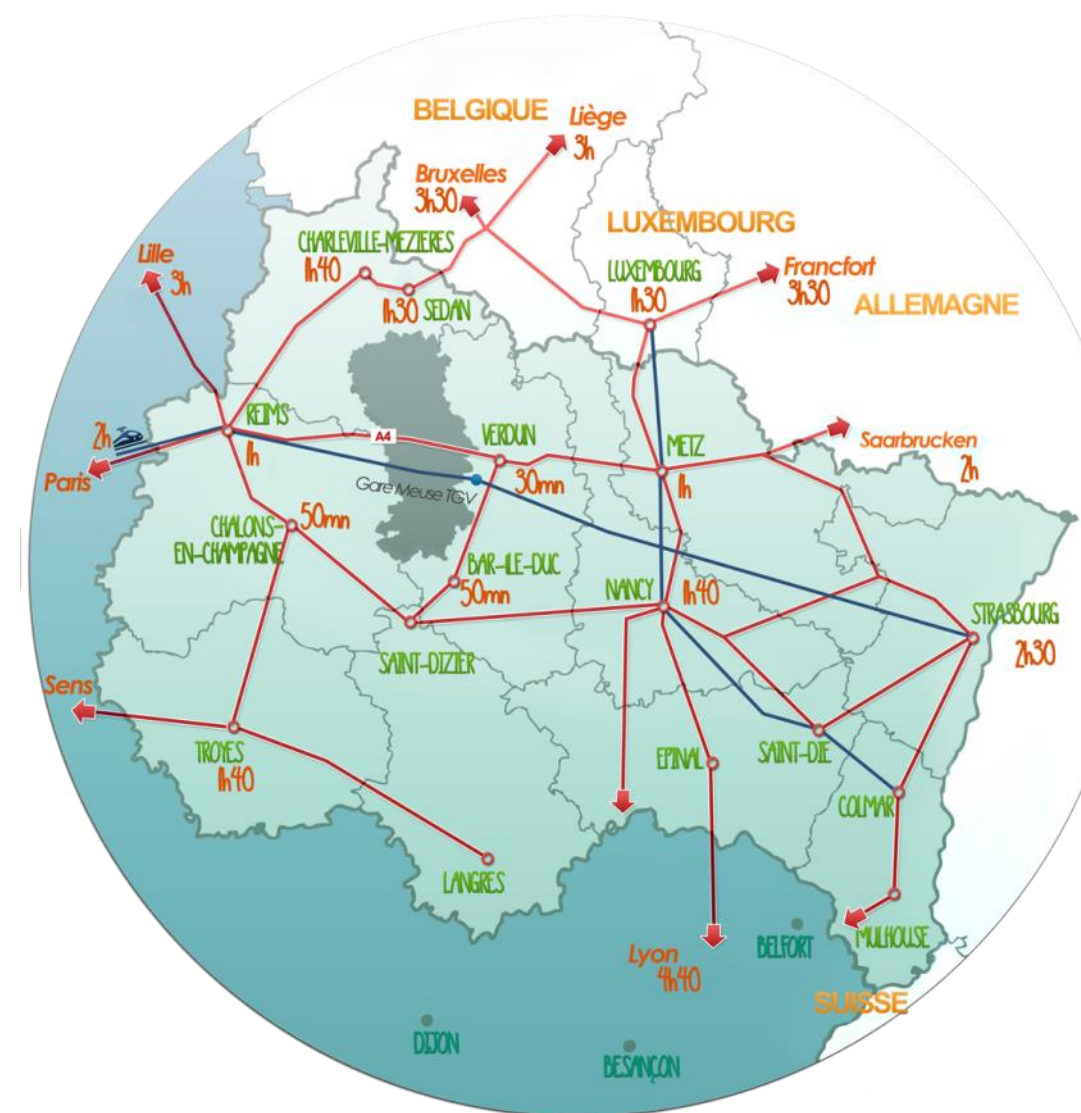
0 25 50 75 100 km

Conception: Argonne-PNR, GL

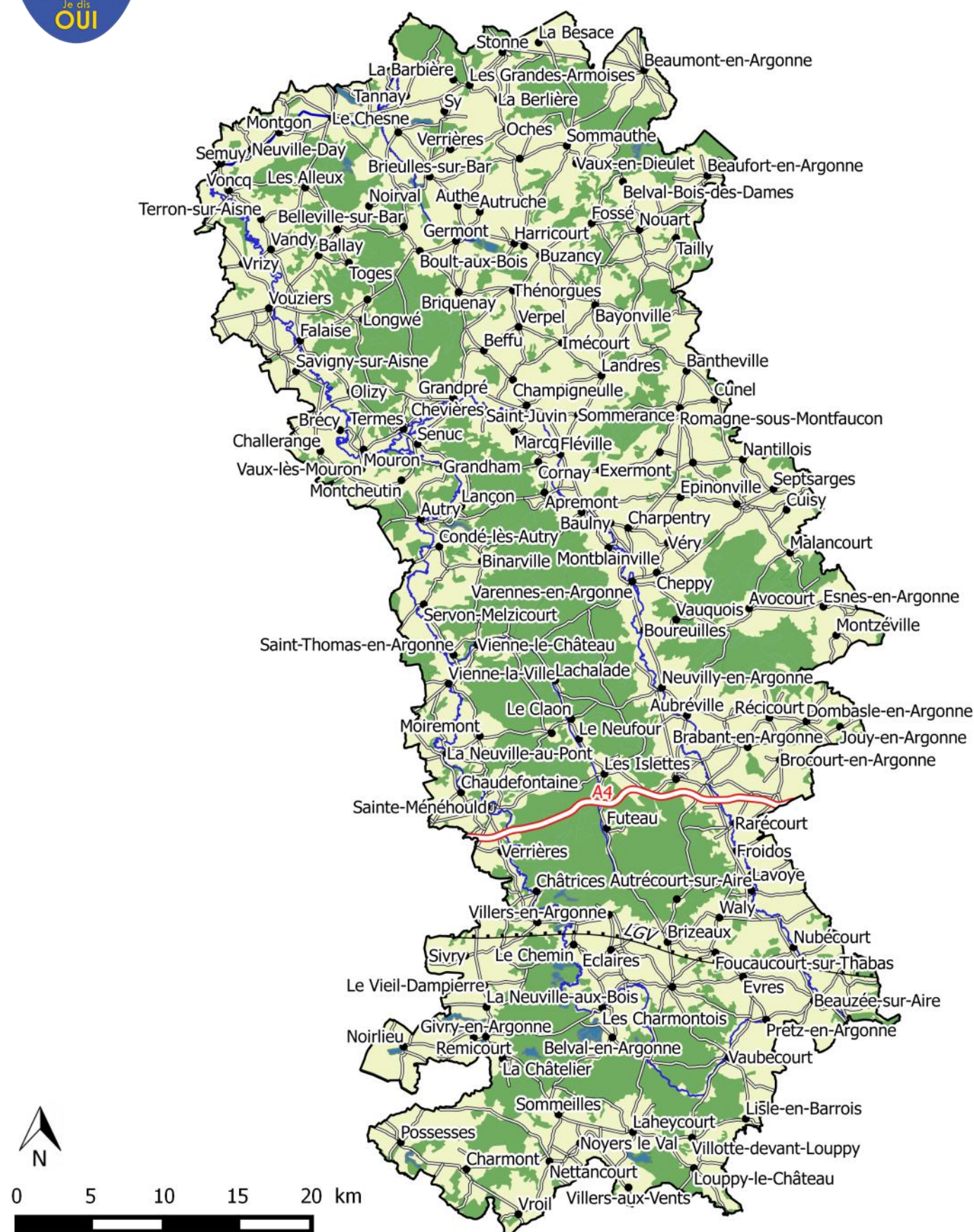
Sources: IGN BD Topo; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Association Aux sources du parc; DREAL; Open Streetmap Contributors

L'Argonne dans la Région Grand-Est

Anciennement située à cheval entre les Régions Champagne-Ardenne et Lorraine, l'Argonne est à présent positionnée à l'ouest de la Grande Région. D'une superficie approchant les 2200 km², le périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional en Argonne concerne un territoire plutôt vaste considérant les surfaces des PNR existant dans la Région Grand Est. En comparaison à la plupart des ces autres PNR métropolitains, le périmètre d'étude du projet de PNR en Argonne est également plus éloigné des grands pôles urbains.



Carte n°2: Carte géographique



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors; Corrine Land Cover 2012

L'Argonne

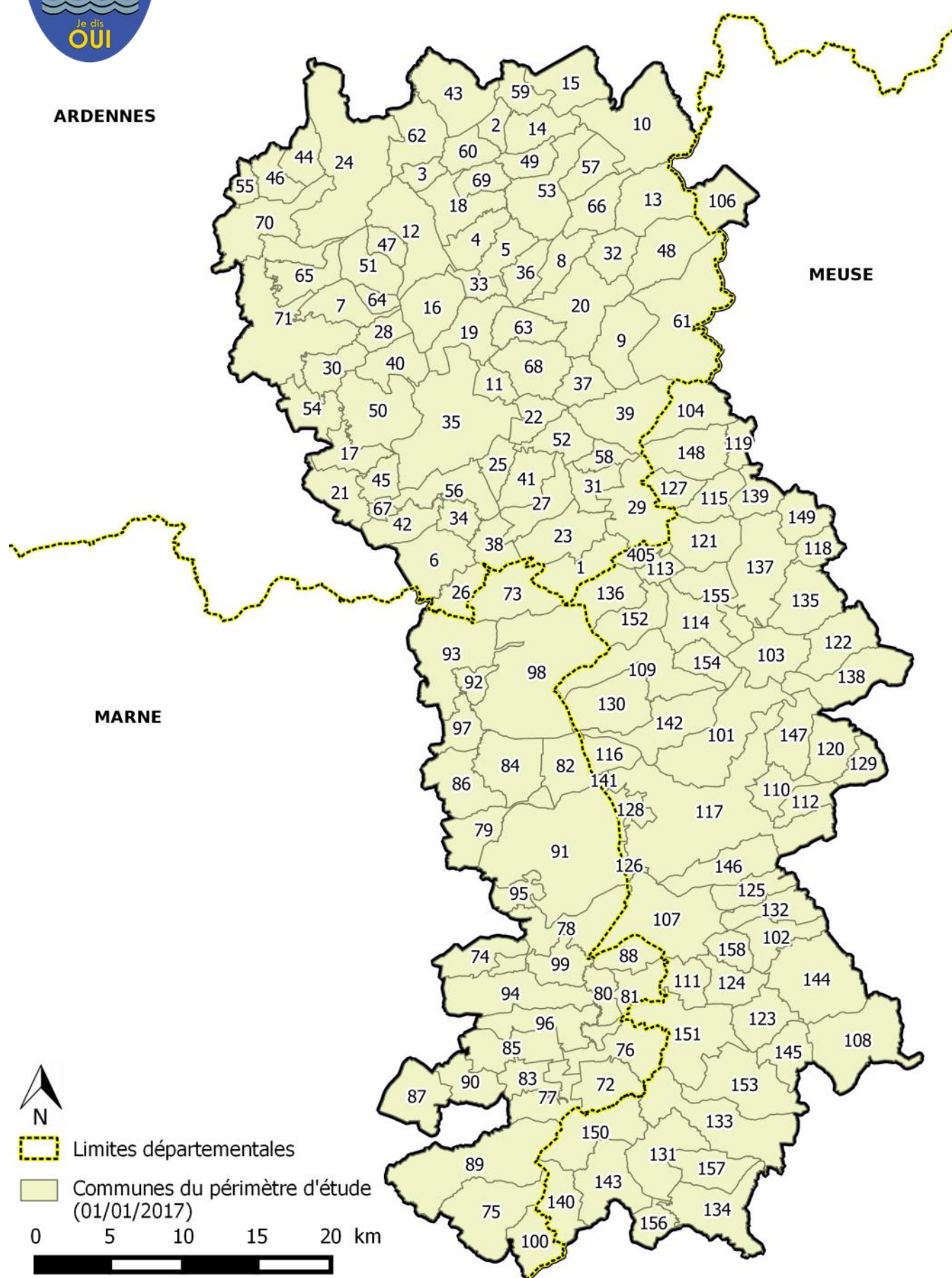
L'Argonne a souvent joué le rôle de frontière naturelle depuis les peuples Celtes Rèmes à l'ouest et Trèves à l'est, jusqu'à l'annexion officielle par la France de l'évêché de Verdun lors du traité de Münster en 1648. Ce rôle particulier, associé au fait qu'il est souvent très difficile de déterminer les limites exactes d'un territoire géographique, ont sans doute participé à la difficulté pour les auteurs d'identifier formellement les limites de l'Argonne. De nombreuses études proposent des délimitations de l'Argonne, souvent différentes du fait des éléments sur lesquels elles se basent.

De manière générale, l'Argonne est située sur la bordure ouest du bassin parisien, entre le front de la Côte de Champagne (à l'ouest) et la cuesta Barroise (à l'est). Au nord, l'Argonne dépasse les Côtes Meusiennes sans atteindre la vallée de la Meuse. Au sud, elle se termine au niveau de la Champagne humide et du Perthois.

L'étude de l'historien Jacques Hussenet propose une liste des communes de l'Argonne s'appuyant sur un croisement d'éléments historiques et géographiques, et tenant compte de certains éléments renvoyant au sentiment d'appartenance identitaire de certaines communes.

Ce périmètre a été réactualisé pour tenir compte des évolutions administratives intervenues depuis la publication de l'ouvrage en 1982.

Carte n°3: Communes du périmètre d'étude



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; Préfectures 08, 51, 55

Les 158 Communes du périmètre d'étude

Premièrement inspiré du périmètre de l'Argonne donné par Jacques Hussenet dans son ouvrage « Argonne 1630—1980 » **Au 1er Janvier 2017**, le périmètre d'étude retenu s'étend sur 158 communes réparties comme suit:

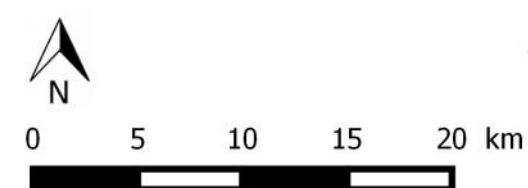
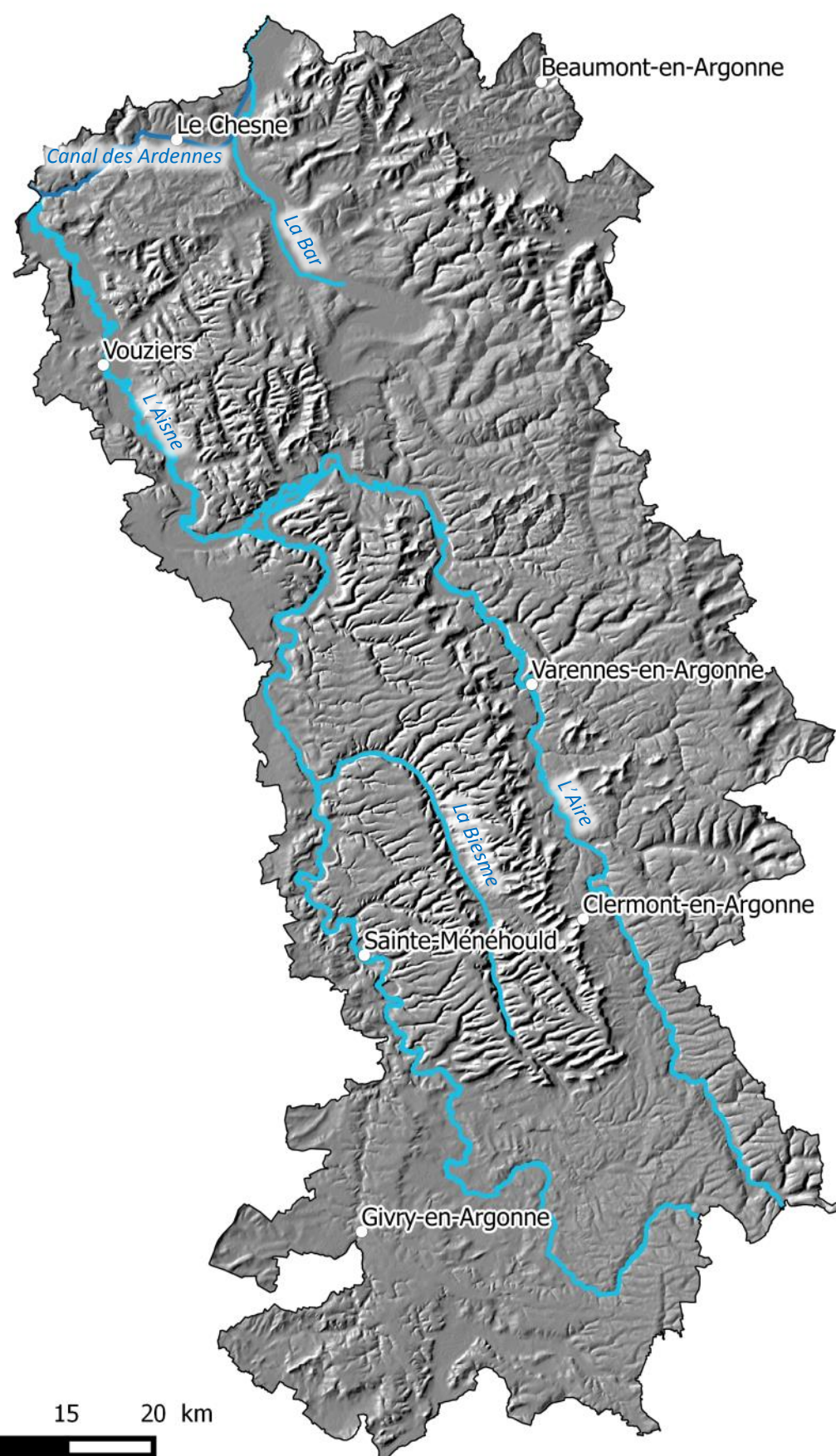
- ♦ 71 communes dans les Ardennes
- ♦ 29 dans la Marne
- ♦ 58 dans la Meuse

L'index correspondant à la numérotation des communes ci-contre se trouve en page suivante.

Carte n°3: Communes du périmètre d'étude (Index) et numéros INSEE correspondants

1	Apremont.....08017	34	Champigneulle 08098	67	Imécourt..... 08233	100	Mouron08310	133	Sommerance08425
2	Aubréville.....55014	35	Charmont 51130	68	Jouy-en-Argonne..... 55257	101	Nantillois55375	134	Stonne08430
3	Authe08033	36	Charpentry 55103	69	La Berlière..... 08061	102	Nettancourt55378	135	Sy08434
4	Autrécourt-sur-Aire 55017	37	Chatel-Chéhéry 08109	70	La Besace 08063	103	Neuville-Day08321	136	Tailly08437
5	Autruche08035	38	Châtrices 51138	71	La Croix-aux-Bois..... 08135	104	Neuvilly-en-Argonne55383	137	Tannay08439
6	Autry.....08036	39	Chaudefontaine 51139	72	La Neuville-au-Pont..... 51399	105	Noirlieu51404	138	Thénorgues08446
7	Avocourt55023	40	Cheppy..... 55113	73	La Neuville-aux-Bois 51397	106	Noirval08325	139	Toges08453
8	Bairon et ses Environs.....08116	41	Chevières 08120	74	Lachalade 55266	107	Nouart.....08326	140	Vandy08461
9	Ballay.....08045	42	Cierges-sous-Montfaucon..... 55115	75	Laheycourt 55271	108	Noyers-Auzécourt55388	141	Varennes-en-Argonne55527
10	Bantheville55028	43	Clermont-en-Argonne 55117	76	Lançon 08245	109	Nubécourt55389	142	Vaubecourt55532
11	Bar-lès-Buzancy08049	44	Condé-lès-Autry 08128	77	Landres-et-Saint-Georges..... 08246	110	Oches08332	143	Vauquois55536
12	Baulny55033	45	Cornay..... 08131	78	Lavoye 55285	111	Olizy-Primat08333	144	Vaux-en-Dieulet.....08463
13	Bayonville08052	46	Cuisy 55137	79	Le Châtelier..... 51133	112	Passavant-en-Argonne51424	145	Vaux-lès-Mouron08464
14	Beaufort-en-Argonne55037	47	Cunel..... 55140	80	Le Chemin..... 51143	113	Possesse51442	146	Verpel.....08470
15	Beaulieu-en-Argonne..... 55038	48	Dombasle-en-Argonne 55155	81	Le Claon..... 55116	114	Pretz-en-Argonne.....55409	147	Verrières.....08471
16	Beaumont-en-Argonne 08055	49	Eclaires 51222	82	Le Mont-Dieu..... 08300	115	Quatre-Champs08350	148	Verrières.....51610
17	Beausite55040	50	Epinonville..... 55174	83	Le Neufour 55379	116	Rarécourt.....55416	149	Véry.....55549
18	Beffu-et-le-Morthomme.....08056	51	Esnes-en-Argonne..... 55180	84	Le Vieil-Dampierre 51619	117	Récicourt.....55419	150	Vienne-la-Ville51620
19	Belleville-et-Châtillon-sur-Bar 08057	52	Evres 55185	85	Les Charmontois 51132	118	Remicourt51456	151	Vienne-le-Château.....51621
20	Belval-Bois-des-Dames08059	53	Exermont..... 08161	86	Les Grandes-Armoises..... 08019	119	Romagne-sous-Montfaucon ...55438	152	Villers-aux-Vents.....55560
21	Belval-en-Argonne 51047	54	Falaise..... 08164	87	Les Islettes..... 55253	120	Sainte-Ménéhould.....51507	153	Villers-en-Argonne51632
22	Binarville51062	55	Fléville 08171	88	Les Petites-Armoises 08020	121	Saint-Juvin08383	154	Villotte-devant-Louppy55569
23	Boult-aux-Bois08075	56	Florent-en-Argonne 51253	89	Lisle-en-Barrois 55295	122	Saint-Pierremont.....08394	155	Voncq08489
24	Boureuilles.....55065	57	Fossé 08176	90	Longwé 08259	123	Saint-Thomas-en-Argonne51519	156	Vouziers08490
25	Brabant-en-Argonne55068	58	Foucaucourt-sur-Thabas 55194	91	Louppy-le-Château..... 55304	124	Savigny-sur-Aisne.....08406	157	Vroil51658
26	Braux-Saint-Remy 51083	59	Froidos 55199	92	Malancourt 55313	125	Semuy08411	158	Waly55577
27	Brécy-Brières.....08082	60	Futeau 55202	93	Marcq 08274	126	Senuc08412		
28	Brieulles-sur-Bar08085	61	Germont 08186	94	Moiremont..... 51370	127	Septsarges.....55484		
29	Briquenay08086	62	Gesnes-en-Argonne 55208	95	Montblainville 55343	128	Servon-Melzicourt.....51533		
30	Brizeaux55081	63	Givry-en-Argonne 51272	96	Montcheutin 08296	129	Seuil-d'Argonne55517		
31	Brocourt-en-Argonne55082	64	Grandham 08197	97	Montfaucon-d'Argonne 55346	130	Sivry-Ante51537		
32	Buzancy.....08089	65	Grandpré..... 08198	98	Montgon..... 08301	131	Sommauthe08424		
33	Challerange08097	66	Harricourt 08215	99	Montzéville 55355	132	Sommeilles55493		

Carte n°4: Le relief

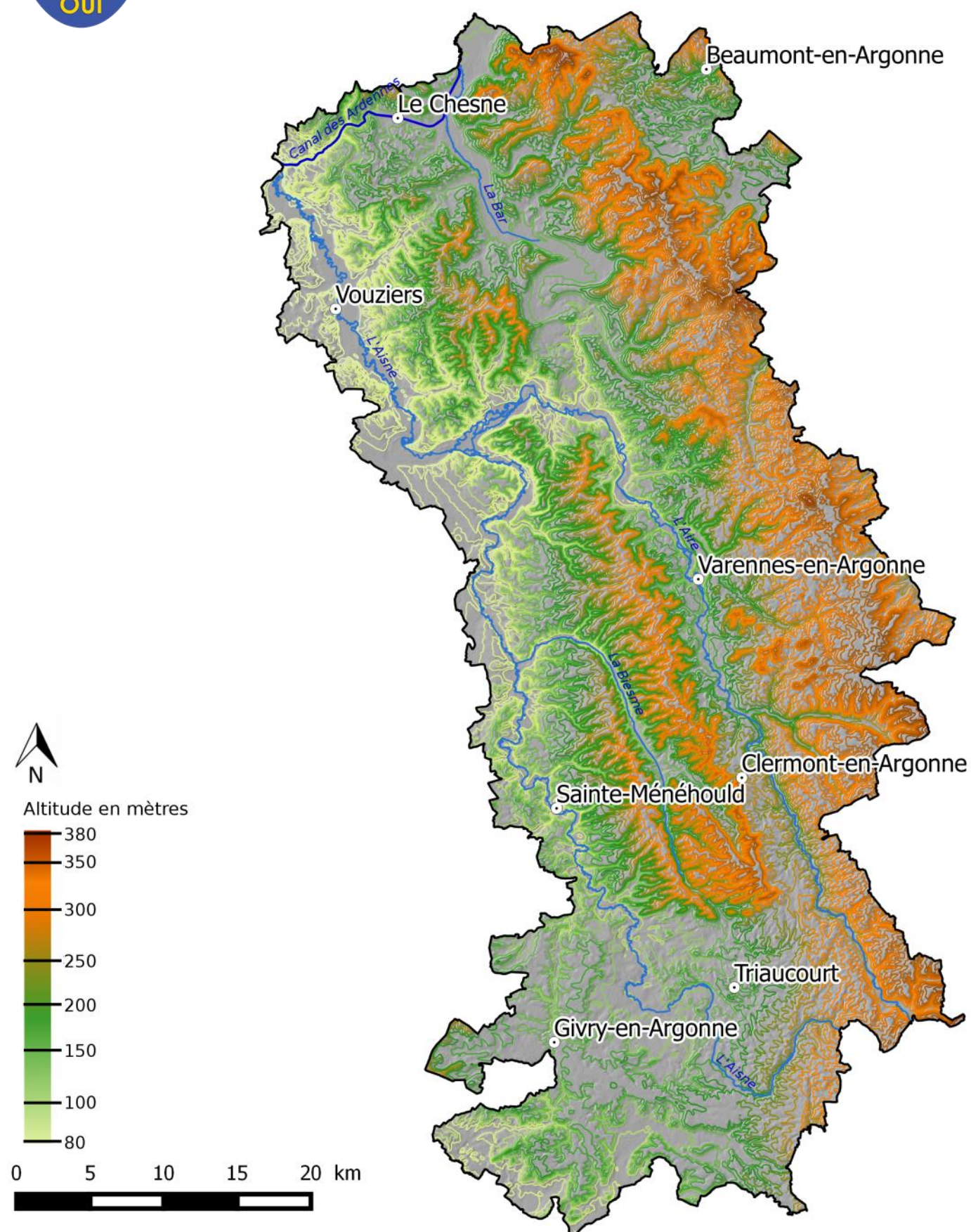


Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; IGN BD Alti 25m; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.;

Un territoire au relief marqué

L'Argonne présente un relief tantôt vallonné, tantôt plus aplani, avec cependant des secteurs plus escarpés. Dans ce relief, le massif de gaize qui s'étend du nord au sud entre les vallées de l'Aisne, de la Bar et de l'Aire, se détache très nettement. Au sud de ce massif, l'Argonne présente un faciès au relief moins varié, permettant la présence de nombreux étangs. Au nord-est, la crête de Sommauthe forme un petit relief séparant l'Argonne de la vallée de la Meuse.

Carte n°5: L'altitude

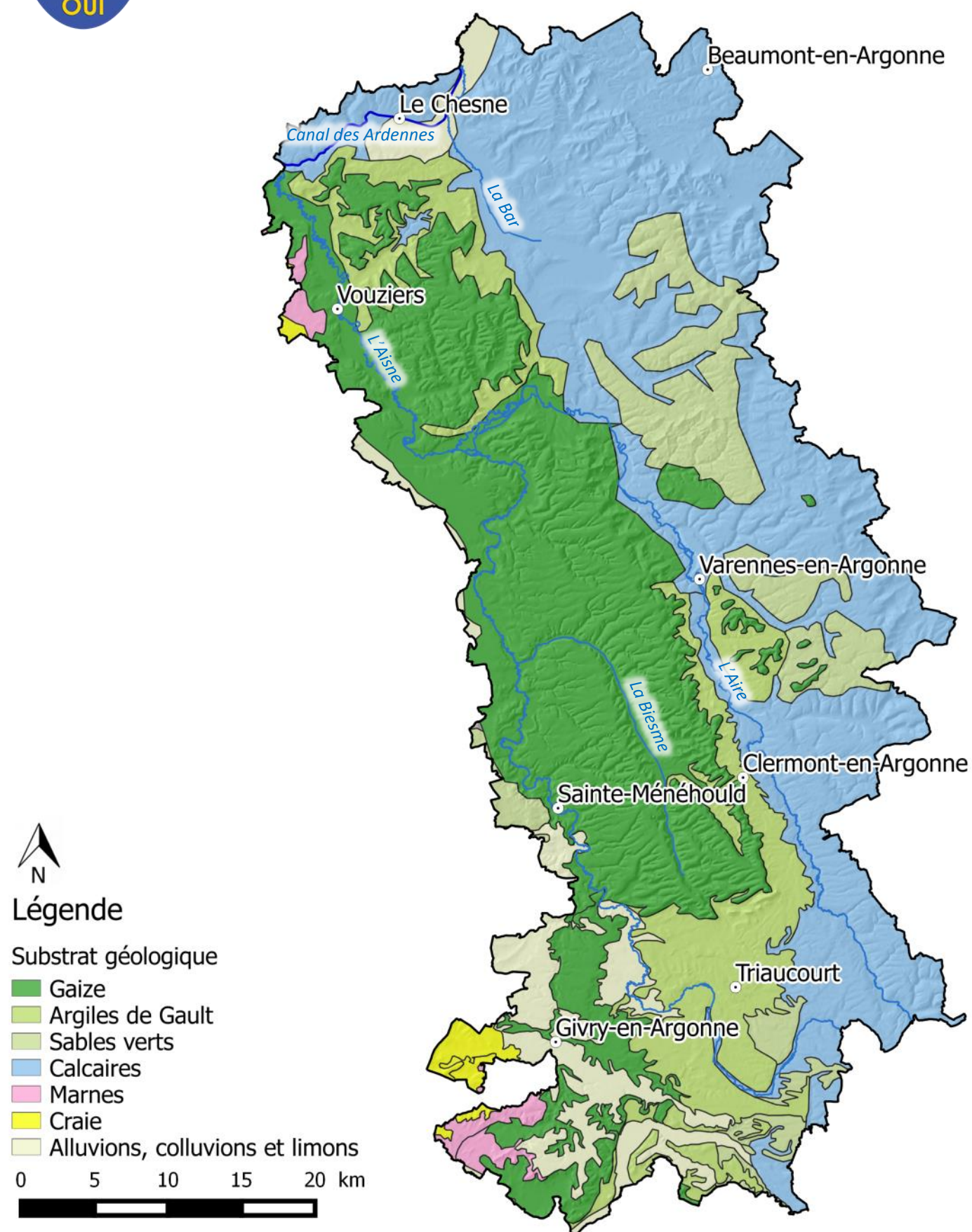


Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; IGN BD Alti J, Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Un territoire de moyenne altitude

Le périmètre d'étude du projet de PNR en Argonne présente une altitude variant de 80m à 380m. Plus basse à l'ouest, l'altitude augmente petit à petit en allant vers l'est, avant d'atteindre la vallée de la Meuse (en bordure est du périmètre, hors carte).

Carte n°6: Géologie simplifiée



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors; BRGM

Une géologie particulière

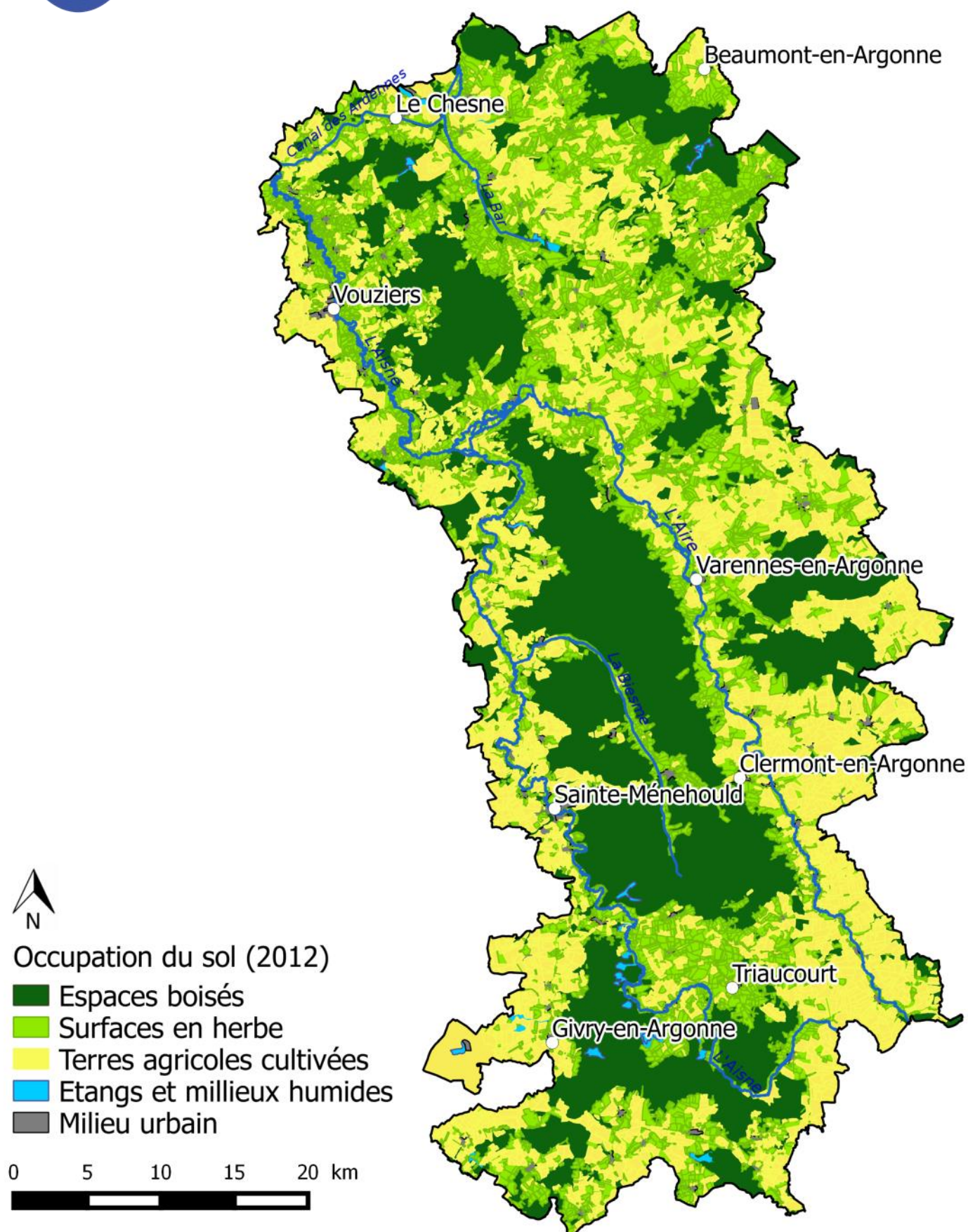
A cheval entre les plaines crayeuses de la Champagne, et les plateaux calcaires de l'est, l'Argonne présente une surélévation de gaize. Le triptyque géologique gaize, argiles de Gault et sables verts est caractéristique du territoire argonnais.

L'Argonne repose également sur deux couches aquifères: La gaize elle-même, qui est une roche capable de se gorger d'eau, et les karsts du protlandien dans lesquels l'eau circule après infiltration, avant de ressurgir sous forme de sources.

Ce sous sol particulier a joué un rôle important dans l'histoire de l'Argonne. Les ressources géologiques disponibles ont permis aux hommes de développer des systèmes économiques basés sur l'artisanat (verrerie, poterie, métallurgie...) , ou sur l'extraction des ressources (nodules de phosphate, gaize...).

Si les activités liées à l'exploitation de ce sous sol sont aujourd'hui fortement réduites, le territoire porte encore la marque bien ancrée de son patrimoine géologique. Ce sous-sol particulier influe sur la nature des milieux naturels (forêts, milieux humides...) et sur l'occupation du sol (zones agricoles et forestières). La gaize est encore présente dans certaines constructions à valeur patrimoniale (fours des faïenceries, verreries...) et sur certains édifices encore utilisés (habitations, églises...).

Carte n°7: Occupation du sol

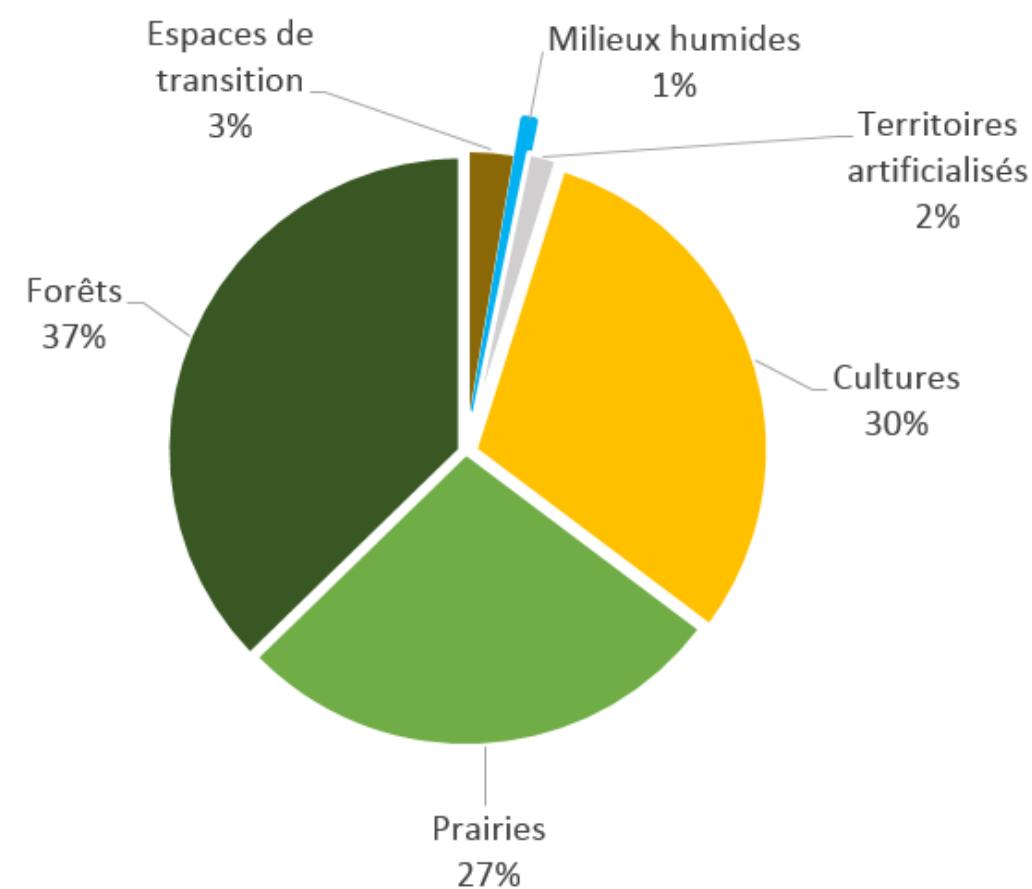


Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; IGN BD Alti; CLC 2012; RPG 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

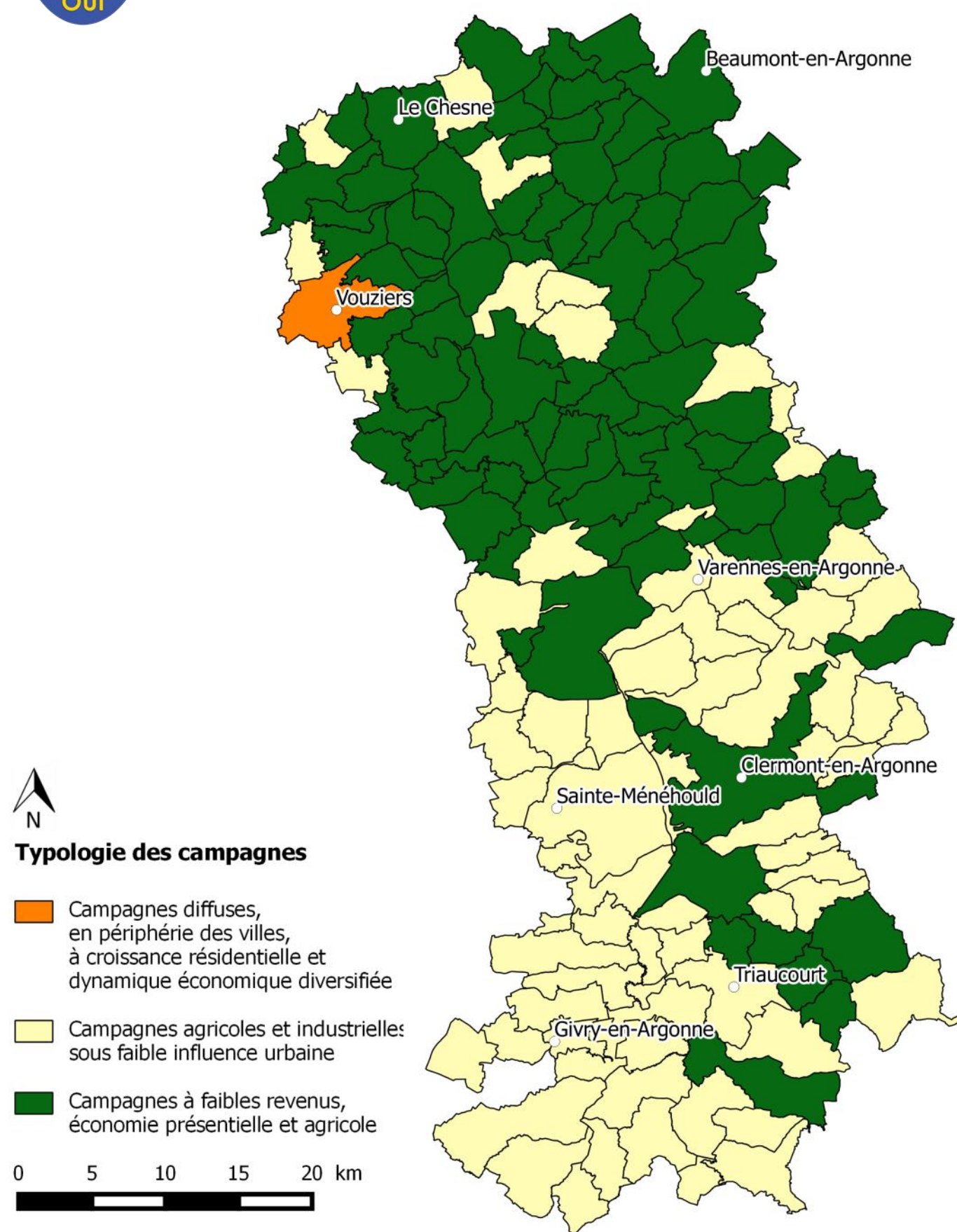
Un territoire partagé

L'Argonne présente un territoire partagé entre des espaces forestiers qui représentent 87 350 ha, et des espaces agricoles comptant près de 70 000 ha de terres cultivées et 61 000 ha de prairies. Ces espaces forestiers et agricoles représentent plus de 90% de la surface du territoire, et sont associés à une grande diversité de milieux humides et de transition d'une importance écologique capitale.

Occupation du sol sur le périmètre d'étude



Carte n°8: Typologie générale des campagnes



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; DATAR - INRA CESAER/ UFC-CNRS ThéMA/ Cemagref DTMA METAFORT, 2011; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Une ruralité marquée

L'Argonne présente une ruralité affirmée, composée de trois typologies de campagne distinctes selon la DATAR:

- ♦ **Les campagnes diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée**

Sur le périmètre d'étude, seule la commune de Vouziers (08) appartient à cette catégorie. A l'échelle nationale, les communes ainsi classifiées appartiennent aux secondes couronnes des grandes agglomérations. Ce sont des communes densément peuplées et dont la population augmente grâce à un solde migratoire positif et un excédent naturel. D'importantes activités résidentielles et industrielles y sont implantées, la qualification des actifs y est élevée et le taux de chômage faible. Un grand nombre d'actifs travaillent cependant hors de leur commune de résidence faute d'y trouver des emplois en nombre suffisant.

- ♦ **Les campagnes agricoles et industrielles sous faible influence urbaine.**

La majorité des communes situées au sud du périmètre appartiennent à cette catégorie. A l'échelle nationale, les dynamiques économiques et démographiques y sont très inégales. Ces communes présentent une faible densité, et une population plutôt jeune du fait d'un solde migratoire positif et d'un excédent naturel. Cependant, certains bourgs présentent un déficit migratoire du fait des départs des catégories socioprofessionnelles supérieures. La situation économique y est fragile (chômage important, faible croissance des emplois, niveau de qualification des habitants peu élevé...). Les activités industrielles prédominent, et les activités agroalimentaires et agricoles y sont également fortement présentes. Les habitants bénéficient d'un bon niveau d'accès aux services courants.

- ♦ **les campagnes à faibles revenus, économie présentielle et agricole**

Dans cette catégorie, les communes sont très faiblement peuplées. A l'échelle de l'Argonne, elles se trouvent essentiellement sur la partie nord. Au niveau national, elles voient leur population augmenter, alimentée par l'arrivée d'employés, d'ouvriers et de seniors. Si certaines de ces communes sont concernées par une baisse démographique, celle-ci est essentiellement due au déficit naturel bien que, dans certains cas, des départs de catégories supérieures puissent jouer aussi. L'agriculture et le secteur agroalimentaire y sont les deux principales ressources d'emplois (près de 1 emploi sur 4 au niveau national).

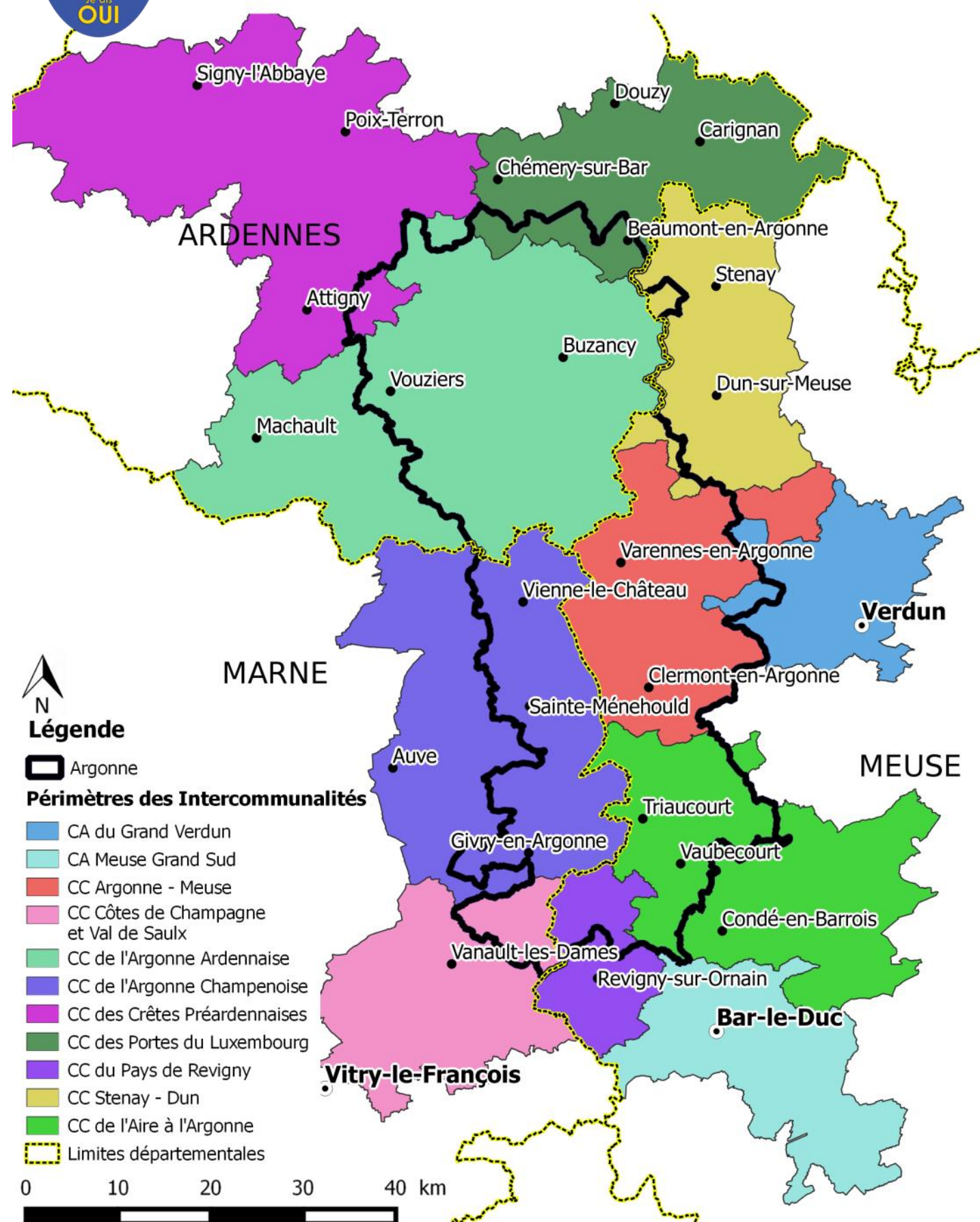
Source : Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) par l'UMR CESAER (Inra/AgroSup Dijon), l'UMR ThéMA (Université de Franche-Comté/CNRS), l'UR DTM (Cemagref) et l'UMR METAFORT (AgroParisTech/Cemagref/Inra/VetAgroSup) pour le compte de la DATAR, novembre 2011



Structuration et aménagement du territoire

Carte n°1: Communautés de Communes	page 14
Carte n°2: Pays	page 15
Carte n°3: Bassins de vie	page 16
Carte n°4: Schéma de cohérence territoriale	page 17
Carte n°5: Documents d'urbanisme	page 18
Carte n°6: Aires urbaines	page 19
Carte n°7: Cantons	page 20

Carte n°1: Communautés de communes



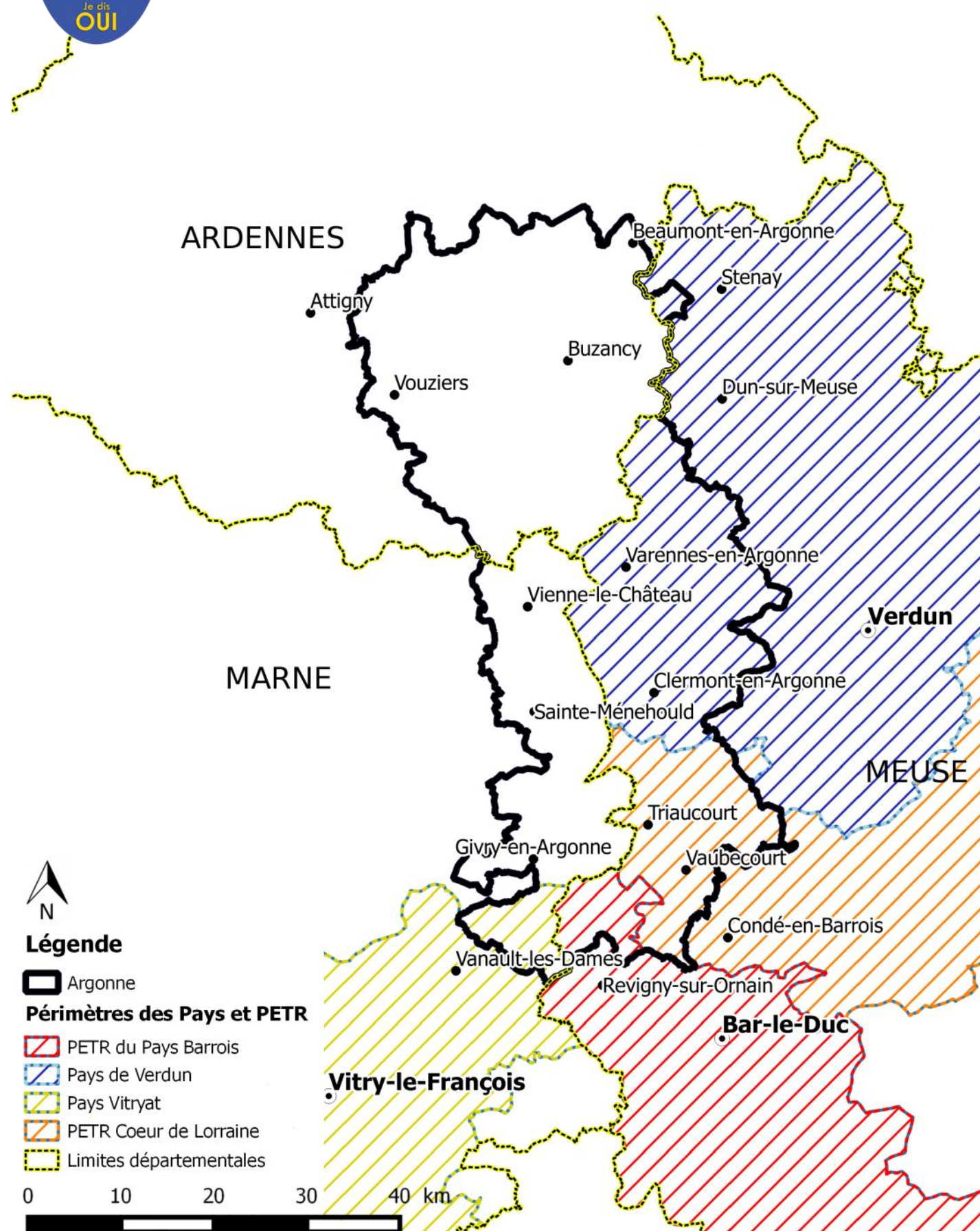
Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; Communautés de Communes et Pays/PETR

11 EPCI concernés

Le périmètre d'étude recoupe les périmètres de 9 Communautés de Communes, et celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et se trouve aux portes de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. 90% des communes concernées sont cependant regroupées au sein de 5 intercommunalités comme le montre la liste ci-dessous.

- CC de l'Argonne Ardennaise — 64 communes
- CC de l'Argonne Champenoise— 26 communes
- CC Argonne Meuse — 33 communes
- CC de l'Aire à l'Argonne — 15 communes
- CC du Pays de Revigny— 5 communes
- CC des Portes du Luxembourg— 4 communes
- CC du Pays de Stenay et du Val Dunois — 4 commune
- CC des Côtes de Champagne et Val de Saulx— 3 communes
- CC des Crêtes Préardennaises— 3 communes
- CA du Grand Verdun — 1 commune

Carte n°2: Les Pays



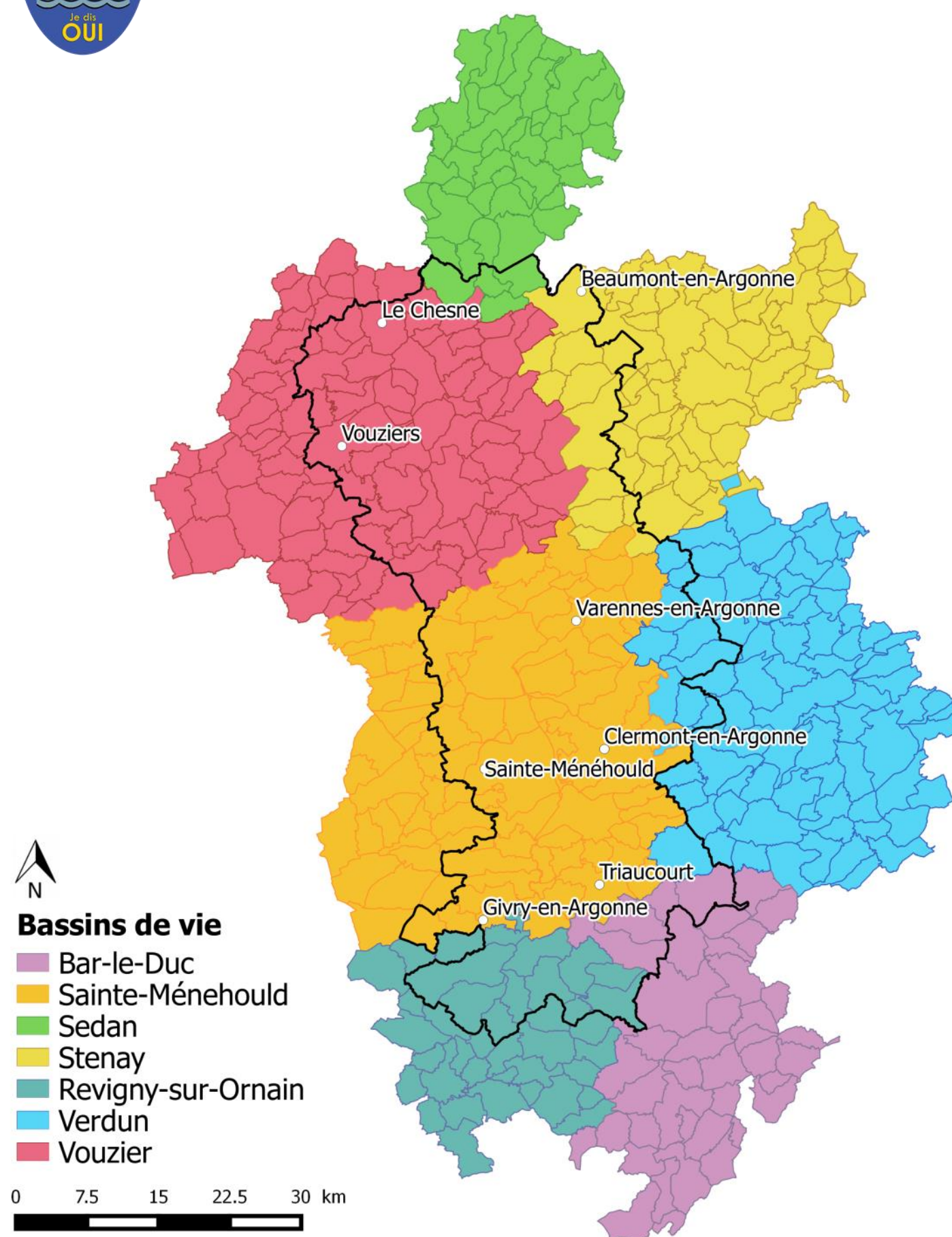
Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; Communautés de Communes et Pays/PÉTR

4 Pays concernés

Le périmètre d'étude recoupe les périmètres de 4 Pays et PÉTR au 01/06/2017. Du fait de la loi MAPAM (Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles) les Pays deviennent petit à petit des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PÉTR). Toutes les communes meusiennes du périmètre d'étude sont ainsi incluses dans le périmètre d'un Pays ou PÉTR. Les Pays et PÉTR permettent aux communes argonnaises de bénéficier de projets de développements et d'une ouverture vers quelques territoires plus urbains et mieux équipés, sans pour autant empêcher les communes qui le souhaitent de se rassembler autour de leur identité commune.

- Pays de Verdun : 38 communes
- PÉTR Cœur de Lorraine : 15 communes
- PÉTR du Pays Barrois : 5 communes
- Pays Vitryat : 3 communes

Carte n°3: Les bassins de vie



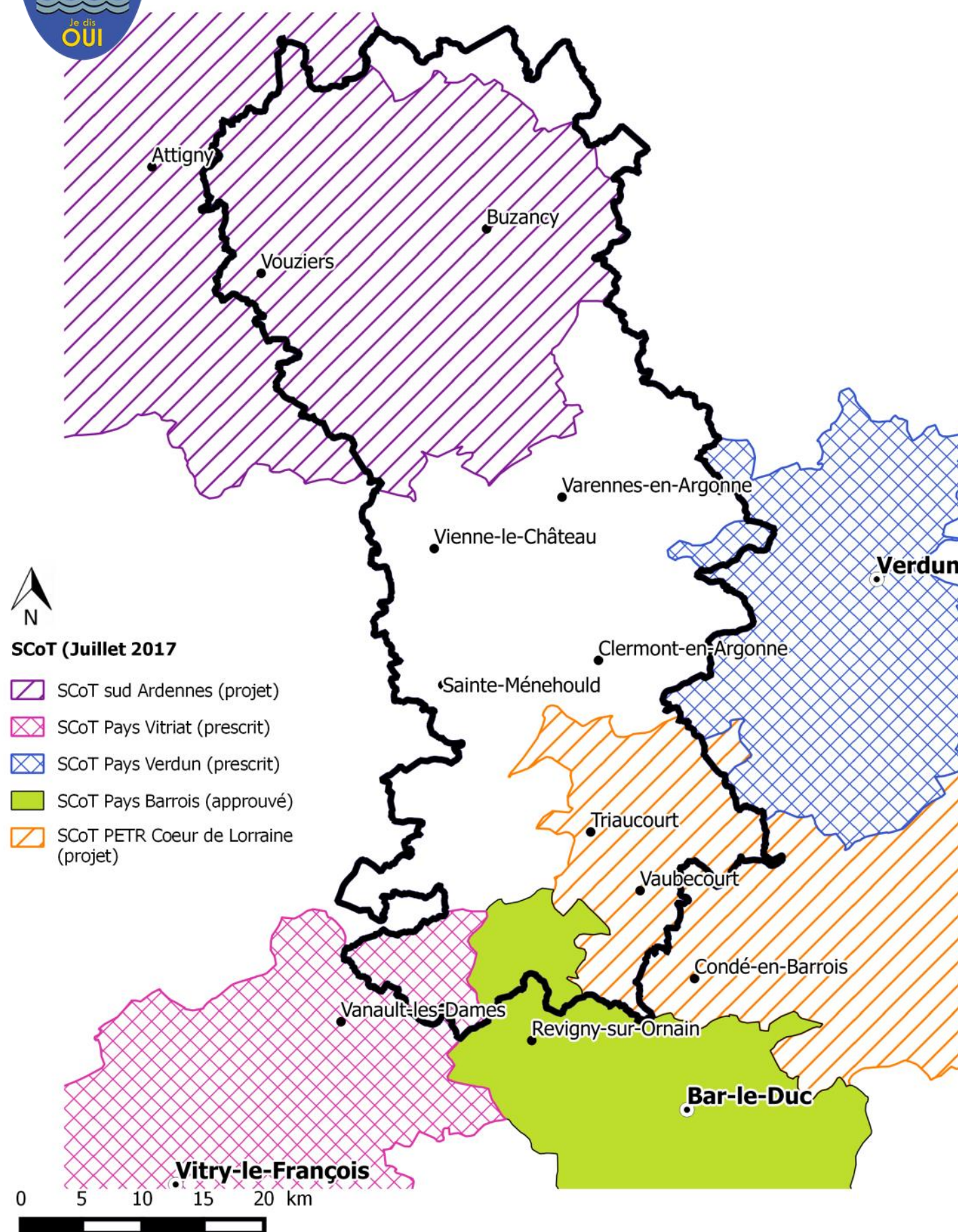
Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; INSEE 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Un territoire partagé entre 7 bassins de vie

Selon la définition de l'INSEE, un bassin de vie correspond au plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants. Ainsi l'Argonne est partagée entre 7 bassins de vie, dont 4 bassins de vie ruraux (Revigny-sur-Ornain, Sainte-Ménéhould, Stenay et Vouziers) et 3 bassins de vie urbains (Bar-le-Duc, Sedan et Verdun). Les bassins de vie de Sainte-Ménéhould et Vouziers couvrent la part la plus importante du périmètre d'étude.

- Bassin de vie de Vouziers: 61 communes
- Bassin de vie de Sainte-Ménéhould: 58 communes
- Bassin de vie de Stenay: 12 communes
- Bassin de vie de Revigny-sur-Ornain: 11 communes
- Bassin de vie de Verdun: 11 communes
- Bassin de Vie de Bar-le-Duc: 4 communes
- Bassin de vie de Sedan: 4 communes

Carte n°4: Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)



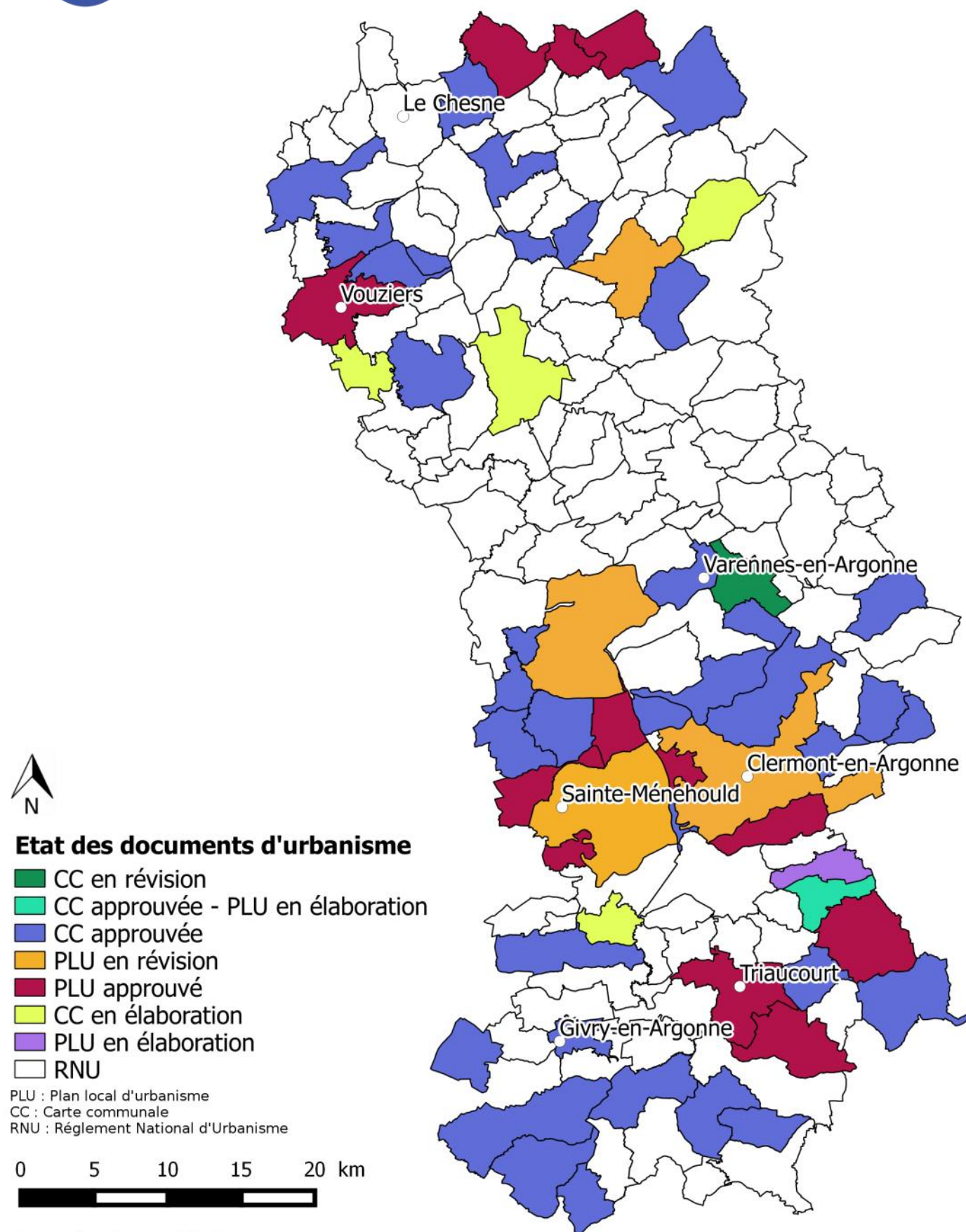
Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; DREAL Grand Est 2017; Communautés de Communes et Pays/PETR

Cinq Schémas de Cohérence Territoriale sur le périmètre

Les SCoT portent sur plusieurs communes ou groupements de communes. Ils déterminent un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (habitat, mobilité, aménagement commercial, environnement et paysage). En Argonne, cinq territoires sont actuellement couverts par des SCoT. Le Pays Barrois dont le SCoT est approuvé, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et le Pays Vitriat dont les SCoT sont prescrits et le PETR Cœur de Lorraine ainsi que les Communautés de Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethelois dont les SCoT sont en projet.

SCoT	Etat d'avancement	Nombre de communes concernées en Argonne
SCoT du Pays Barrois	En place	5
SCoT du Pays de Verdun	Prescrit	1
SCoT du PETR Cœur de Lorraine	En élaboration	15
SCoT du Pays Rethélois	En élaboration	72
SCoT du Pays Virtriat	Prescrit	3

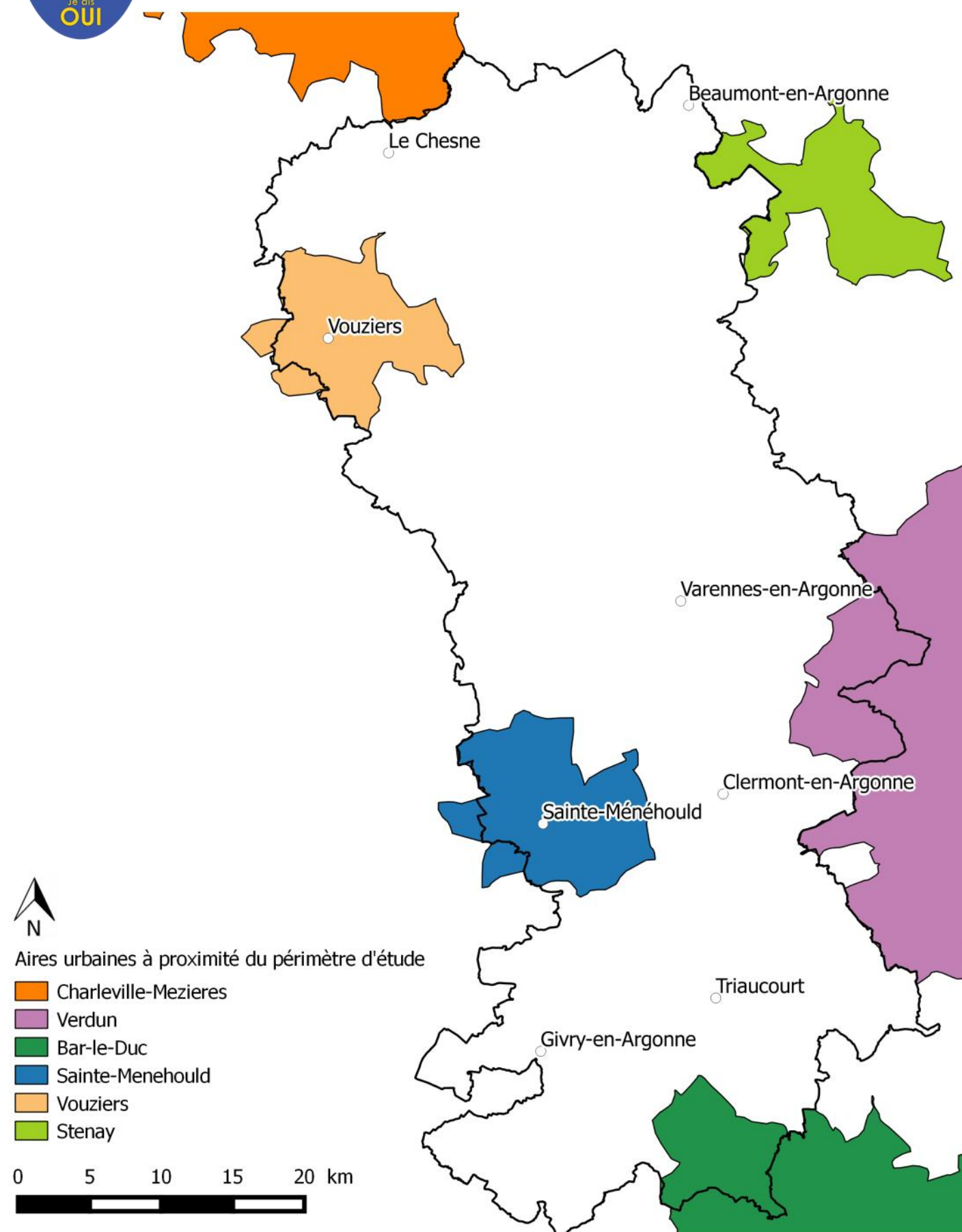
Carte n°5: Documents d'urbanisme



Etat des documents d'urbanisme sur le périmètre d'étude

63% des communes du périmètre n'ont pas de document d'urbanisme propre. Pour les communes disposant d'un document d'urbanisme, la carte communale est le document le plus représenté car elle concerne 71% de ces communes. Seules 17 communes sont dotées d'un PLU approuvé ou en cours d'élaboration.

Carte n°6: Aires urbaines



Conception: Argonne-PNR, GL

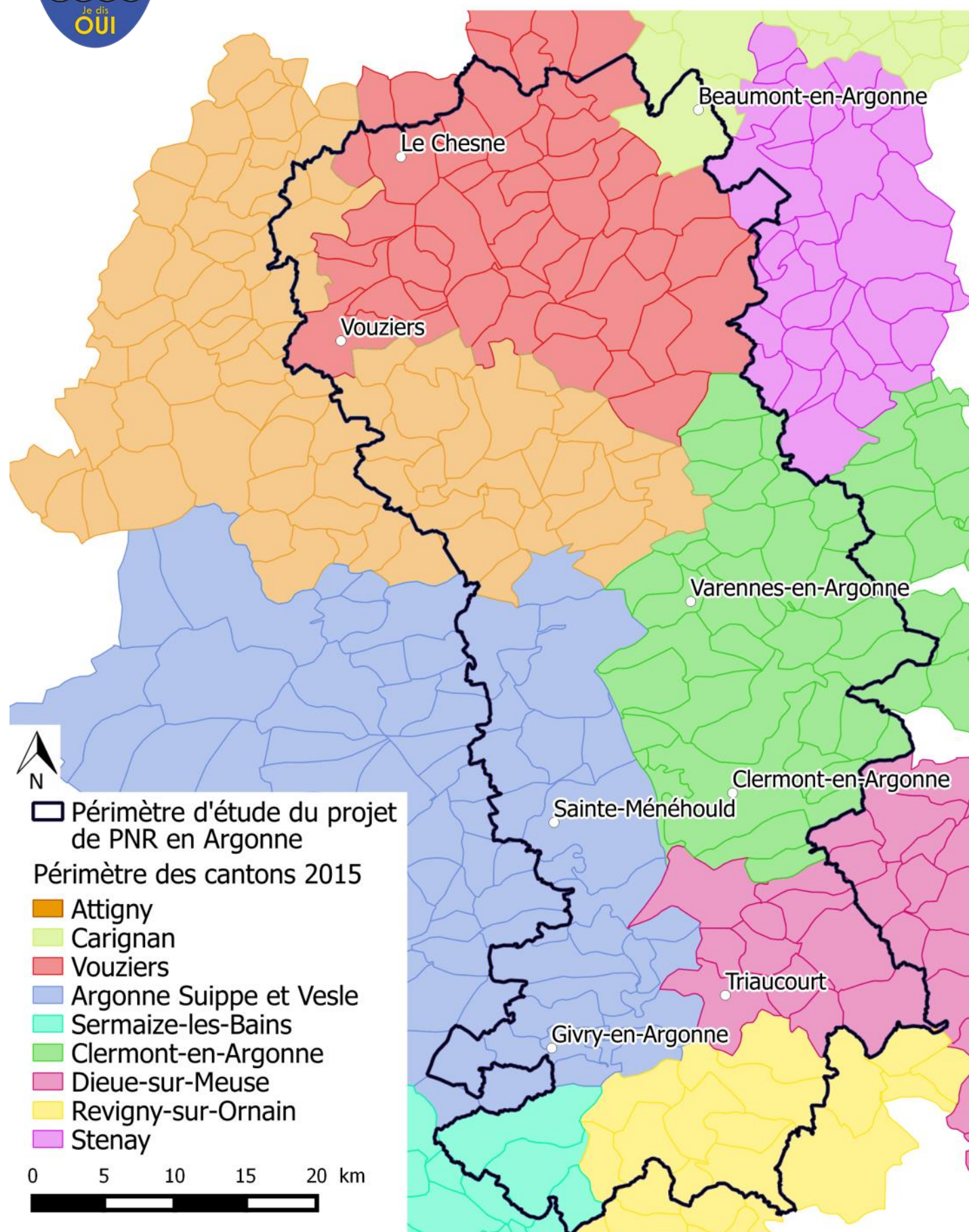
Sources: IGN BD Topo; INSEE 2010; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Aires urbaines à proximité du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude du projet de PNR en Argonne est concerné par six aires urbaines. Une aire urbaine est un zonage de mesures statistiques construit sur la base d'un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, s'organisant autour d'un pôle urbain de 1500 à 10000 emplois* (grande aire urbaine), et dont au moins 40% de la population ayant un emploi travaille dans le pôle urbain.

** plus de 10000 emplois pour les grandes aires urbaines, de 5000 à 10000 emplois pour les moyennes aires et de 1500 à 5000 emplois pour les petites aires.*

Carte n°7: Les cantons



Conception: Argonne-PNR, GL

Sources: IGN BD Topo; INSEE Janvier 2015; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Le découpage cantonal du périmètre

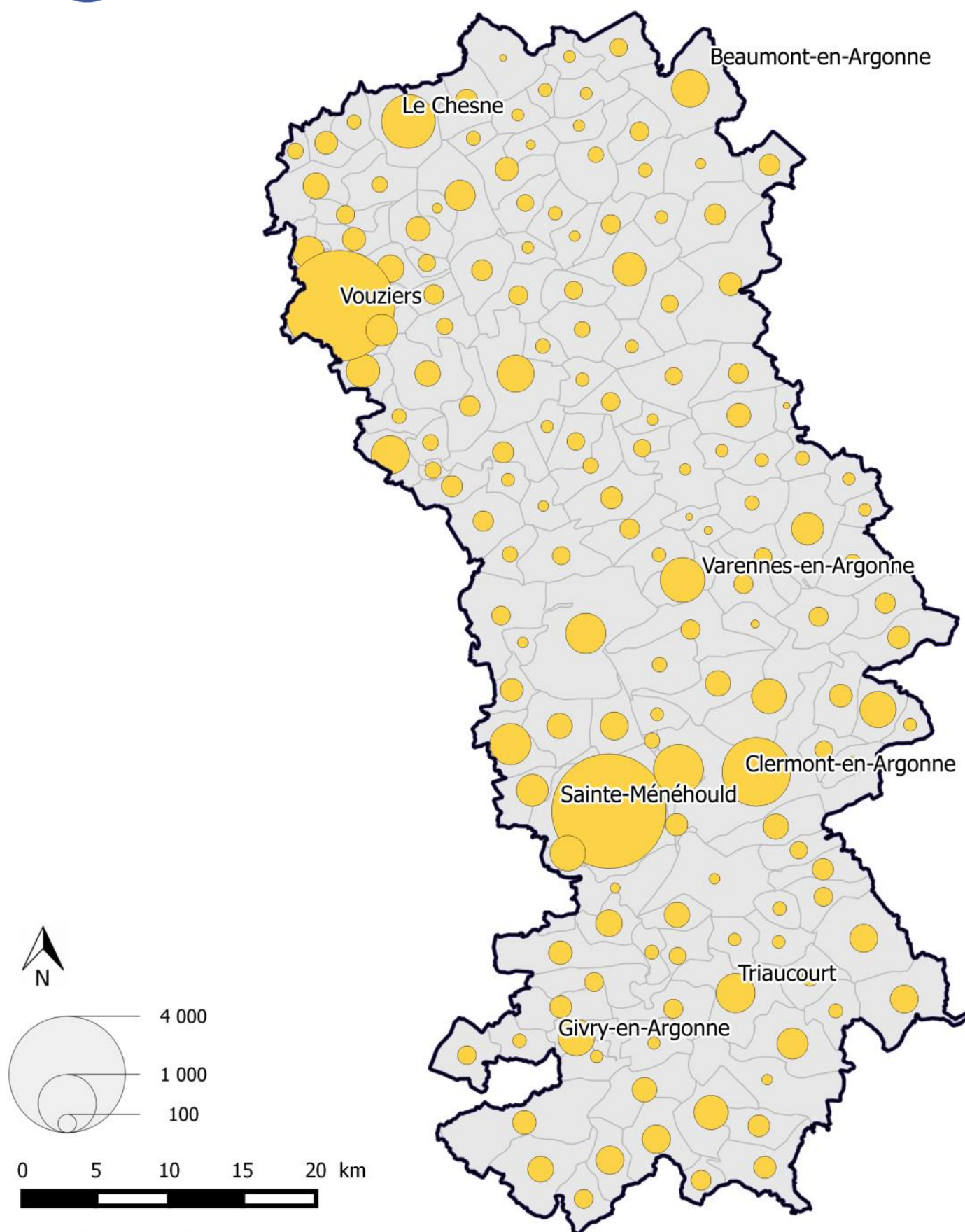
9 cantons au 1er Janvier 2015



Démographie et habitat

Carte n°1: Nombre d'habitants	page 22
Carte n°2: Densité de population	page 23
Carte n°3: Indice de vieillissement	page 24
Carte n°4: Evolution démographique	page 25
Carte n°5: Taux de vacance des logements	page 26
Carte n°6: Evolution du taux de vacance des logements	page 27

Carte n°1: Nombre d'habitants

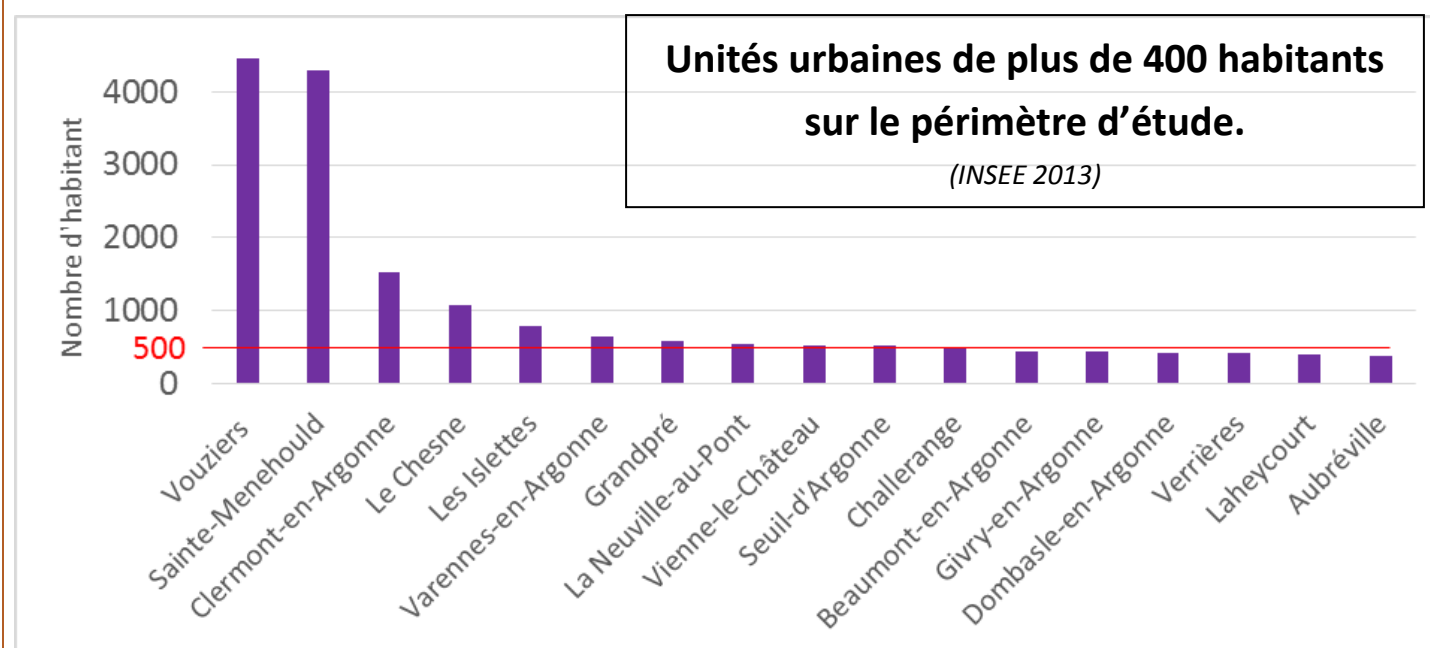


Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; INSEE 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

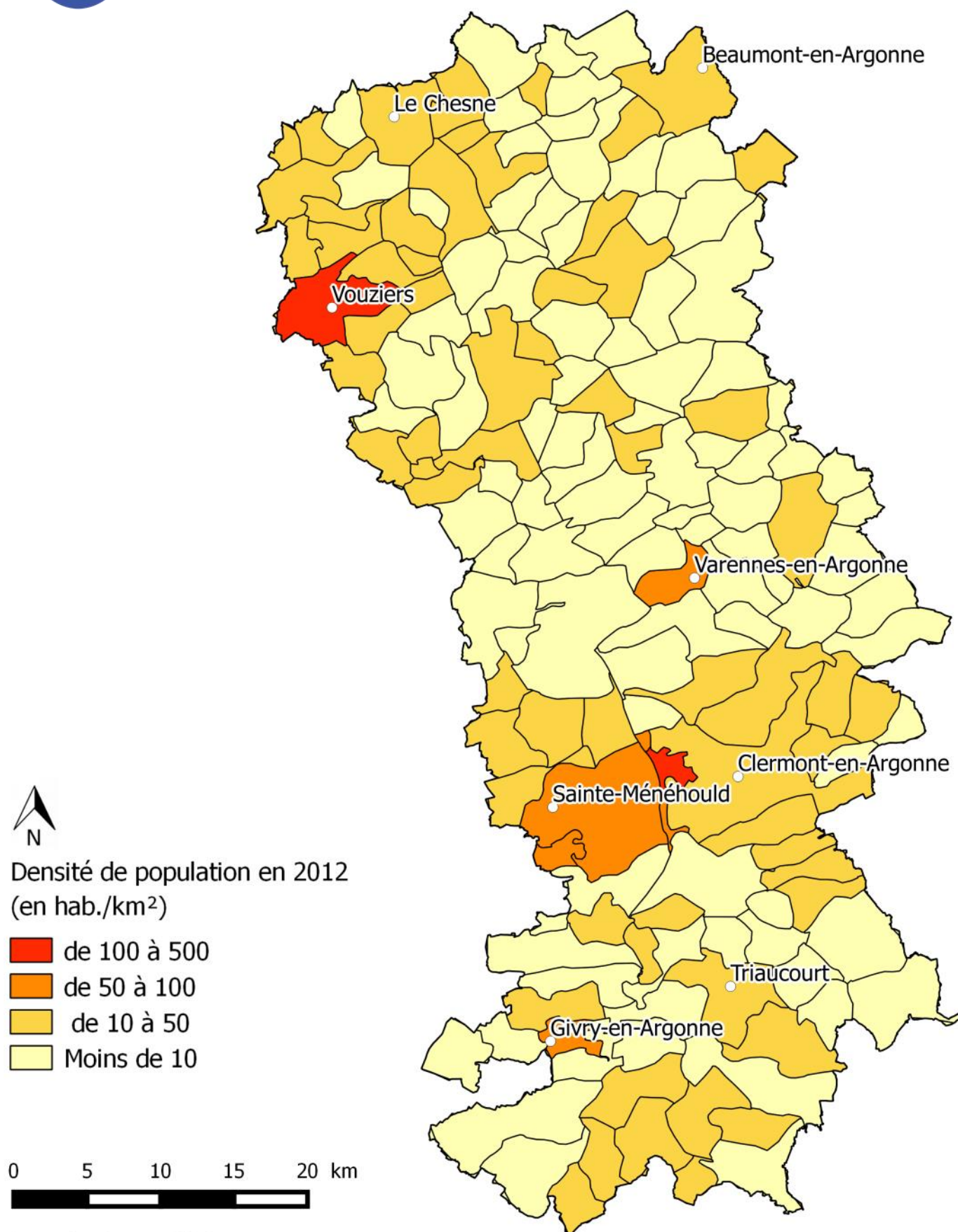
Un territoire faiblement peuplé

La population de l'Argonne représente environ 35 000 habitants (INSEE 2012). Sur ces 35 000 habitants, un peu plus de 8000 vivent à Sainte-Ménéhould ou à Vouziers. En dehors de ces deux bourgs, sept autres villages se partagent 20% de la population restante. En dehors de ces neuf unités urbaines, les 2/3 restants de la population sont répartis équitablement sur le territoire.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition de la population dans les villages de plus de 400 habitants (INSEE 2013).



Carte n°2: Densité de population

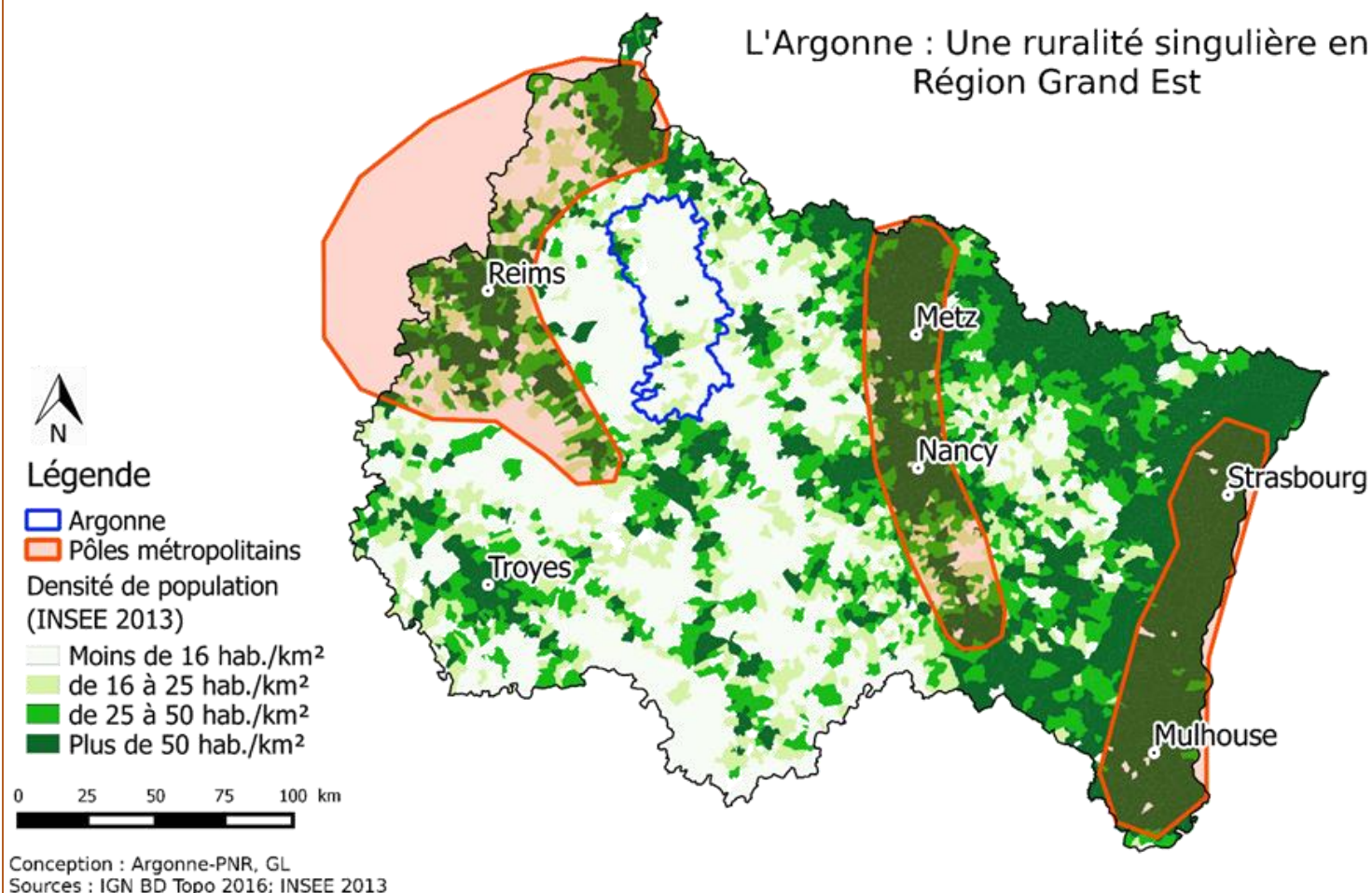


Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; INSEE 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

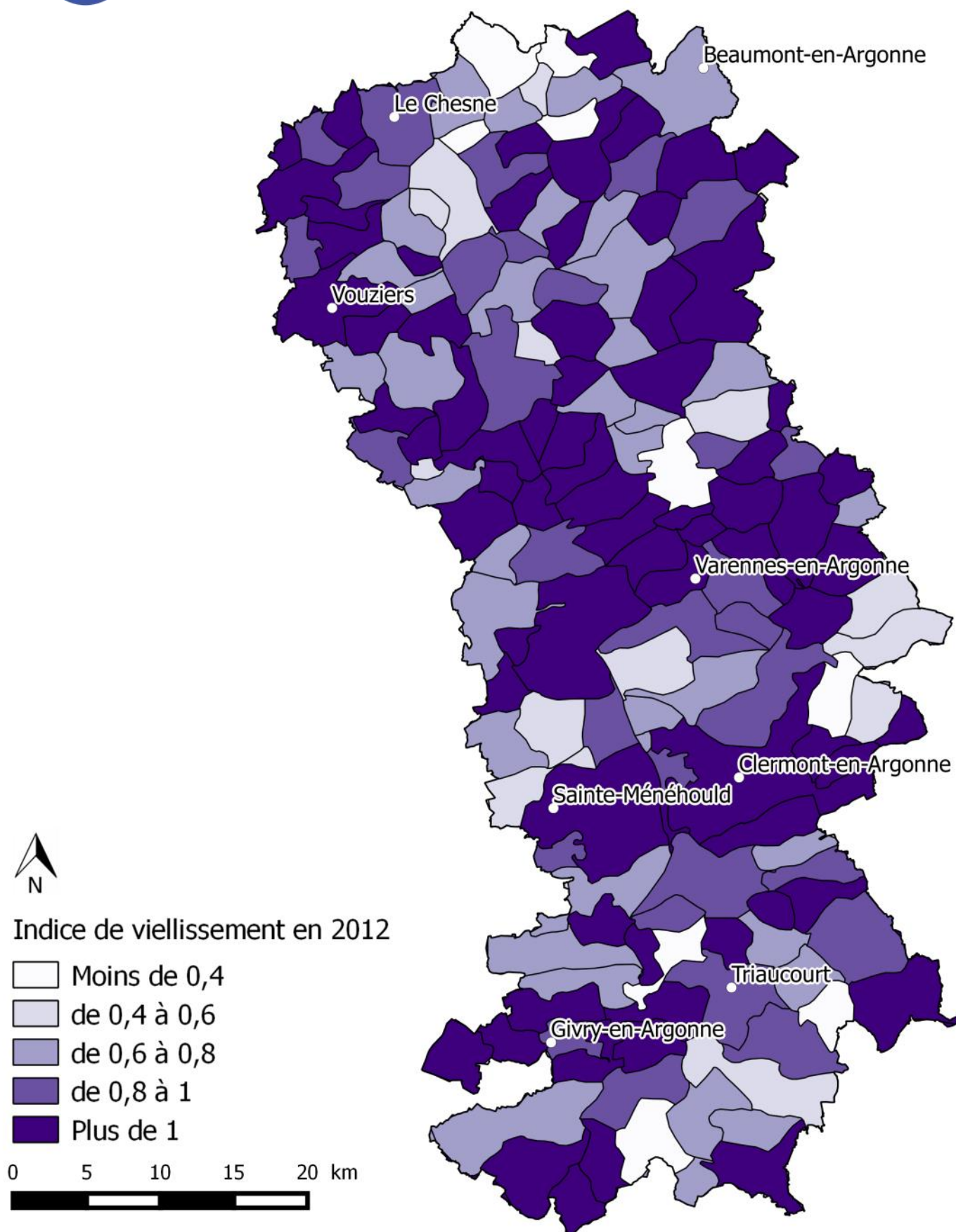
Une densité de population caractéristique

L'Argonne présente une densité moyenne de population de 16 habitants/km². Dans le détail, 79 communes (soit près d'une commune sur deux dans le périmètre d'étude) présentent une densité de population inférieure à 10 hab./km². Seules huit communes ont une densité de population supérieure à 50 hab./km².

Ces faibles densités de population sont cependant à nuancer au regard de la superficie moyenne des communes qui est elle aussi réduite (13,6 km² en Argonne contre 14,8 km² pour le territoire métropolitain).



Carte n°3: Indice de vieillissement



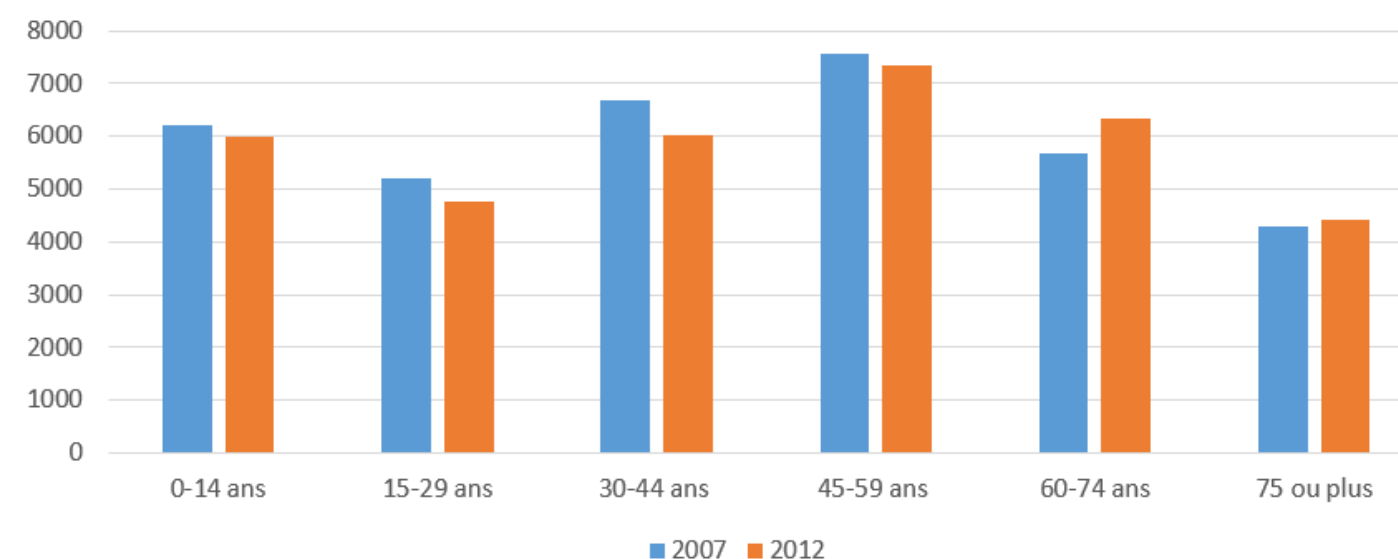
Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; INSEE 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Un fort indice de vieillissement

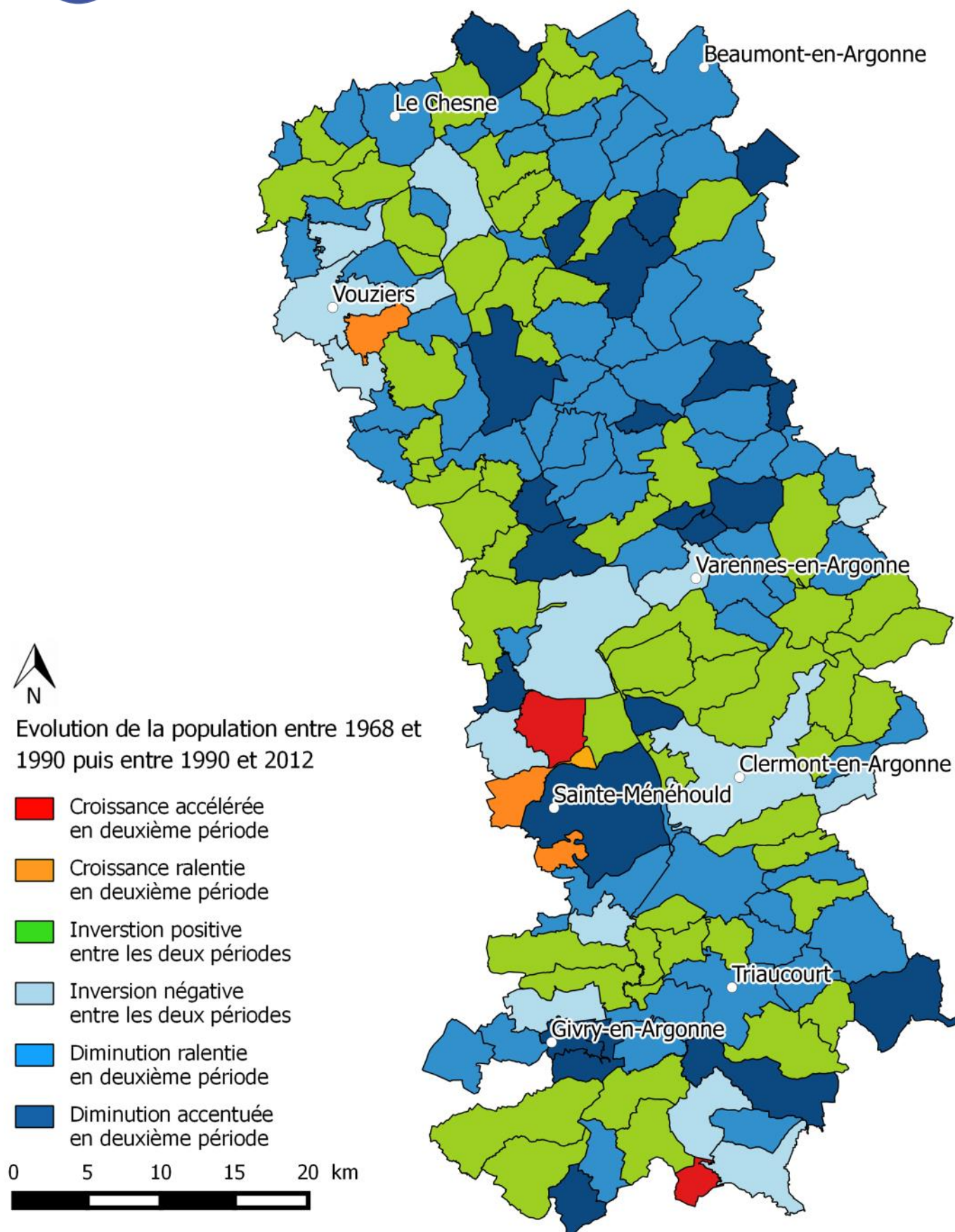
L'indice de population par commune, démontre que l'Argonne est un territoire à fort vieillissement. Cette tendance n'est pas spécifique à l'Argonne mais aux territoires ruraux en général. La majorité des jeunes du territoire partent dans les grandes agglomérations (Nancy, Metz, Paris et autres) pour suivre des études supérieures. Rares sont ceux qui reviennent dans leur territoire d'origine pour s'y installer. Ils préfèrent rester au cœur ou à l'abord de ces agglomérations, qui présentent un plus gros potentiel d'activité et d'emploi. Certaines communes adoptent une politique particulière de développement pour attirer ces jeunes populations, en proposant des terrains constructibles à bas prix et en maintenant certains services.

Une grande part de la population a entre 30 et 75 ans. La population au-delà de 60 ans est en augmentation depuis quelques années alors que la part des moins de 30 ans est en diminution (Graphique ci-dessous). Ainsi la population est vieillissante, et le renouvellement faible, notamment dû à la taille des ménages qui a fortement diminué.

Répartition de la population par tranche d'âge pour l'Argonne



Carte n°4: Evolution démographique



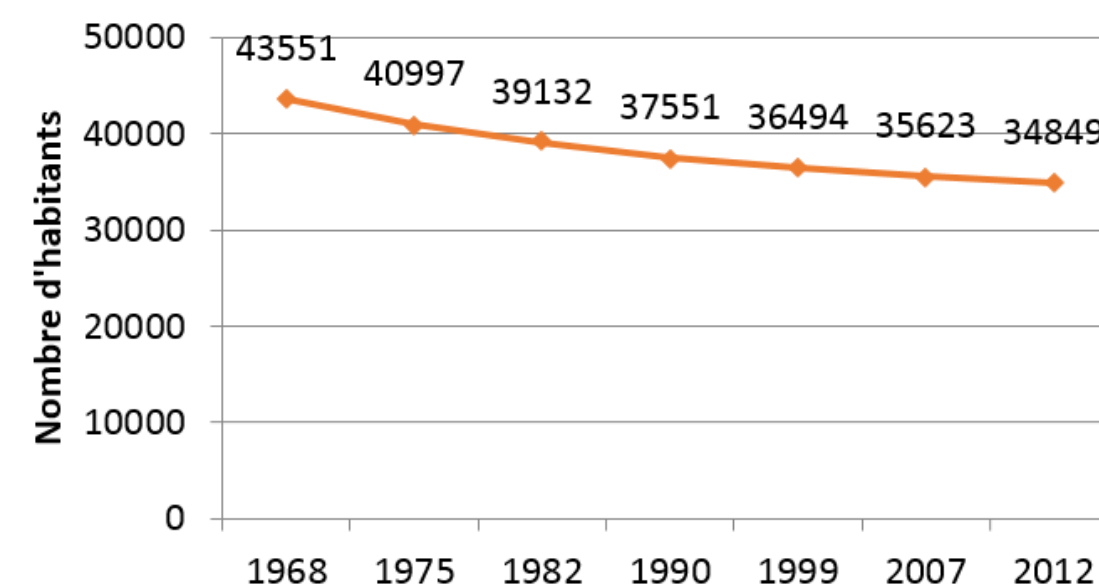
Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; INSEE 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Une évolution démographique contrastée avec celle de la Région Grand-Est

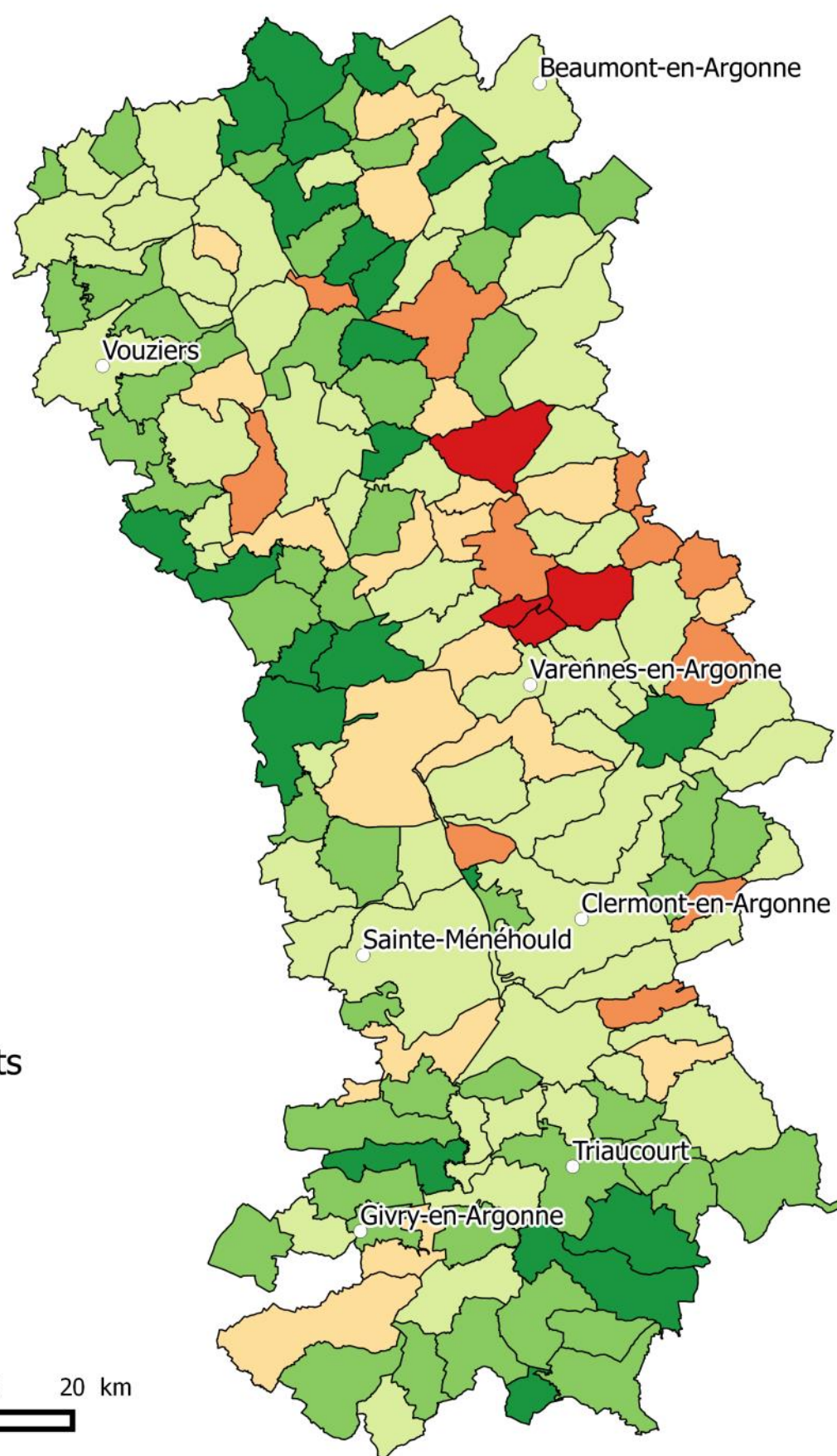
A l'échelle régionale, l'évolution démographique des 50 dernières années montre une croissance continue, bien que ralentie depuis 1990. Ce phénomène est accentué sur le pourtour des grandes agglomérations. Les Ardennes, la Haute-Marne et la Meuse se distinguent cependant par une dépopulation accélérée ou ralentie depuis 1990. En Argonne, 62 communes présentent une évolution démographique positive en 2012. Le reste des communes du périmètre est concerné par une baisse démographique, surtout accentuée depuis 1990.

Sur les 44 dernières années, l'Argonne a ainsi vu sa population diminuer de 20%. Cette évolution s'explique par un exode rural, également marqué au niveau national, depuis plusieurs années. Cette évolution est directement liée au vieillissement de la population et à la disparition de l'emploi et des services dans les petits bourgs ruraux.

Evolution de la population en Argonne entre 1968 et 2012



Carte n°5: Taux de vacance des logements



N
Logements vacants
en 2012

Moins de 5%
De 5 à 10%
De 10 à 15%
De 15 à 20%
De 20 à 25%
Plus de 25%

0 5 10 15 20 km

Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; INSEE 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

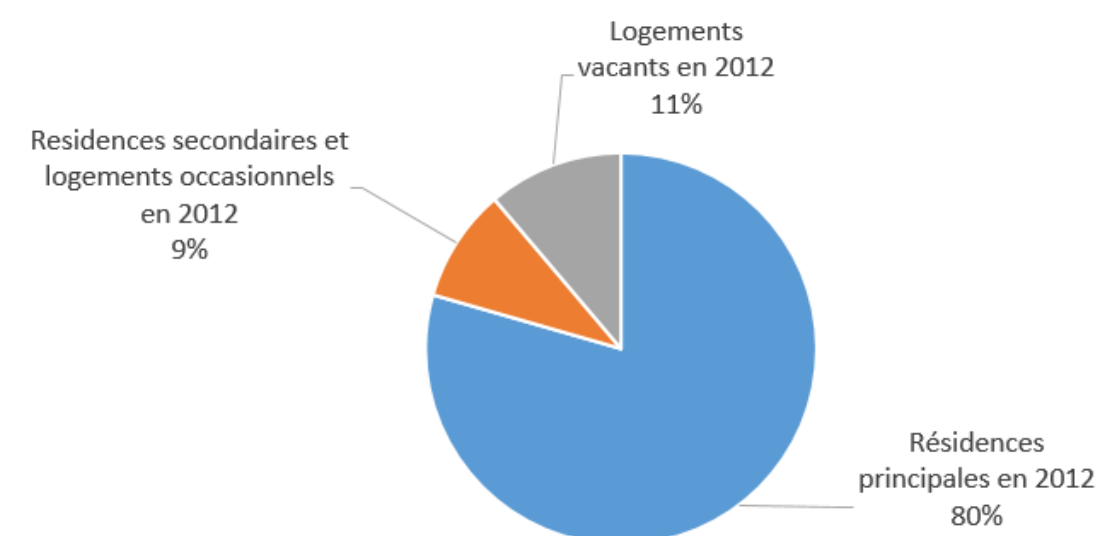
Un important taux de vacance des logements

L'Argonne présente un taux de vacance des logements de 11% au total. Si la plupart des communes du périmètre présentent un taux de vacance des logements situé entre 5 et 15%, 15 communes voient ce taux dépasser les 20 à 25%.

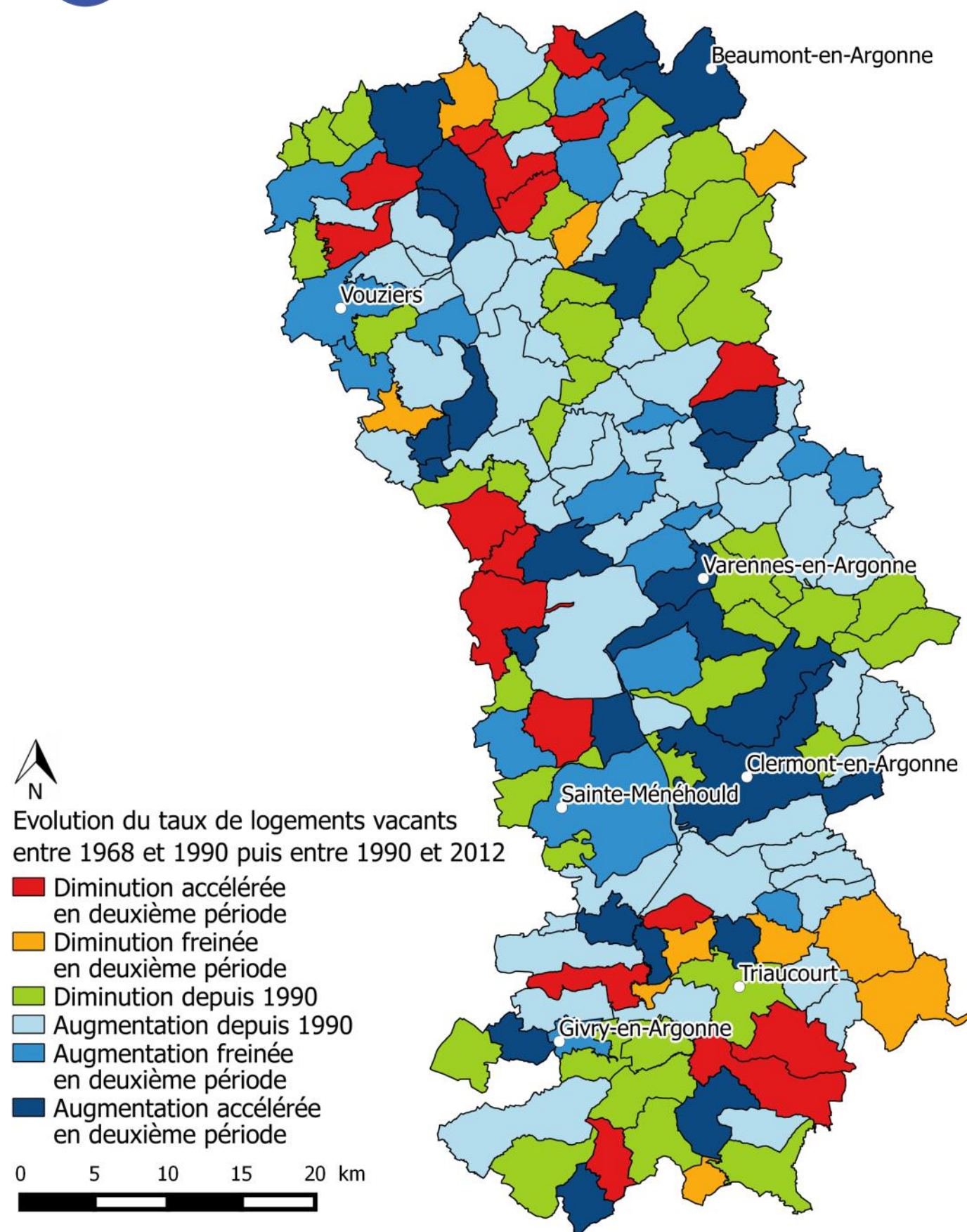
Sur les 19390 logements répertoriés en Argonne en 2012, 79% sont des résidences principales, 9% sont des résidences secondaires ou des logements occasionnels et les 11% restant sont vacants.

La plupart de ces logements sont anciens, datant souvent de la reconstruction post-première Guerre Mondiale ou antérieurs. Ces logements ne correspondent plus à la demande actuelle et tombent rapidement dans la part de logements vacants. On retrouve principalement des logements de grande taille, taillés pour des familles originellement composées de 5 personnes ou plus. La tendance aujourd'hui est au foyer de taille bien inférieure avec une préférence pour des logements de type T2 ou T3. Ainsi, une grande partie de l'habitat ancien a été transformé ou doit l'être pour proposer un habitat correspondant à la demande. Les logements non rénovés sont délaissés pour des constructions neuves, bien que la part de celles-ci soit relativement limitée en Argonne.

Répartition de l'habitat en Argonne



Carte n°6: Evolution du taux de vacance des logements



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; INSEE 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Un taux de vacance des logement en augmentation

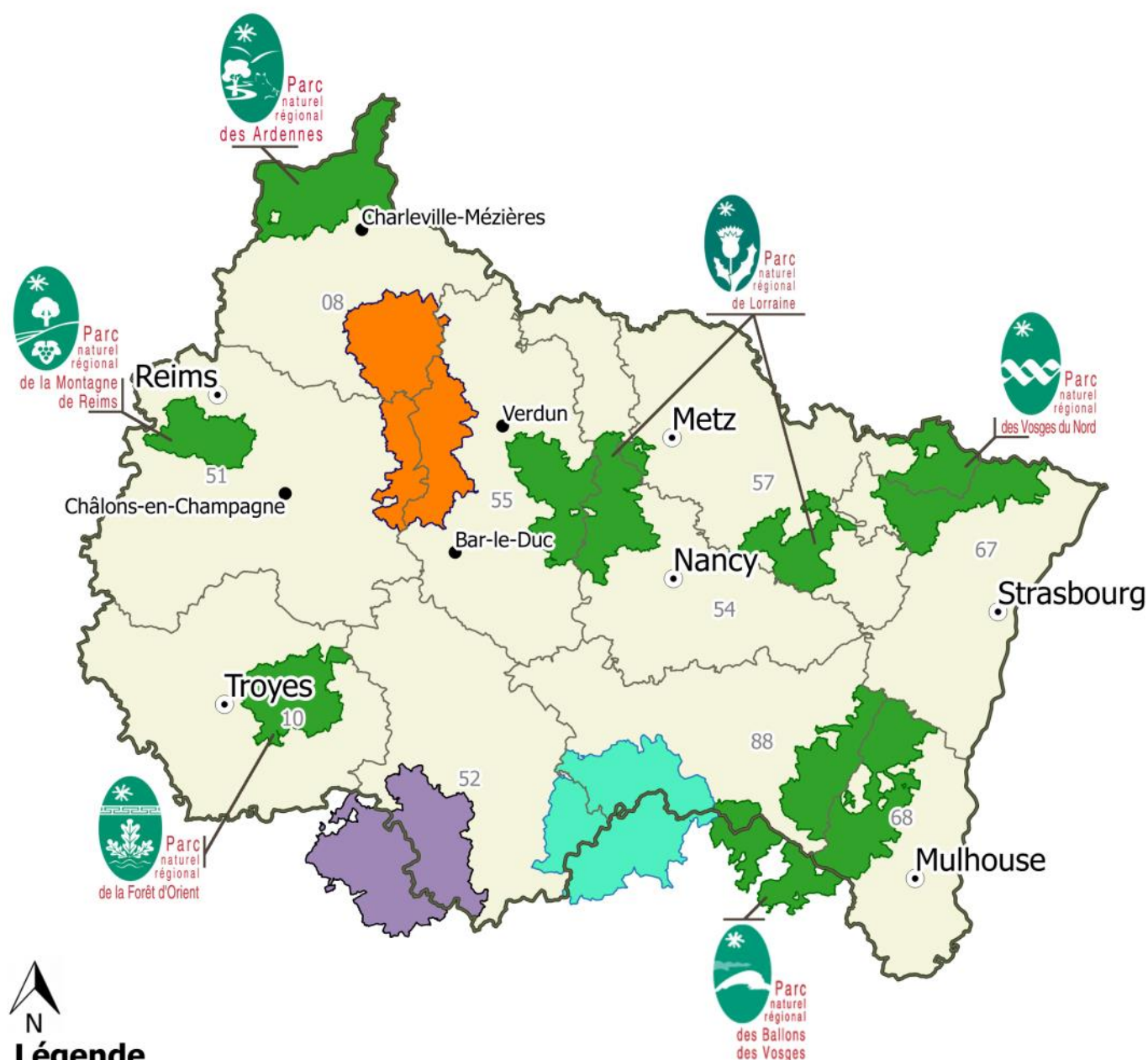
La majorité des communes Argonnaises a vu le taux de vacance de ses logements augmenter petit à petit depuis 1968 (nuances de bleu sur la carte ci-contre). Pour la plupart de ces communes, le taux de vacance a commencé à augmenter (bleu clair), ou s'est accéléré (bleu foncé), depuis 1990. Cette observation concorde avec la baisse démographique illustrée par la carte « Evolution démographique » page 25.



Patrimoine naturel et biodiversité

Carte n°1: Parcs naturels régionaux existants ou en projet dans la Région Grand-Est	page 29
Carte n°2: Ensemble des zones d'inventaire et de protection	page 30
Carte n°3: Zonages d'inventaire : Les ZNIEFF	page 31
Carte n°4: Zonages d'inventaire : Les ZICO	page 32
Carte n°5: Zonages de protection : Les sites Natura 2000	page 33
Carte n°6: Zonages de protection : Autres zonages de protection	page 34
Carte n°7: L'Argonne : Un carrefour essentiel pour la circulation des espèces	page 35
Carte n°8: Trame verte en Argonne	page 36
Carte n°9: Trame bleue en Argonne	page 37

Carte n°1: Parcs naturels régionaux existants ou en projet dans la Région Grand-Est



6 PNR existants, 2 PNR en projet et un Parc National en cours de création

La Région Grand-Est compte 6 Parcs Naturels Régionaux qui représentent 15% de son territoire, et 10% de sa population. Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques géographiques et démographiques de ces PNR.

	Superficie (ha)	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Densité de population (hab./km ²)
PNR des Ardennes	116 000	91	76 000	65,5
PNR de la Montagne de Reims	53 279	68	34 376	64,4
PNR de la Forêt d'Orient	80 000	56	23 377	29,2
PNR de Lorraine	220 000	188	76 000	34,5
PNR des Vosges du Nord	128 000	111	90 000	70,3
PNR du Ballon des Vosges	270 000	192	240 000	88,8

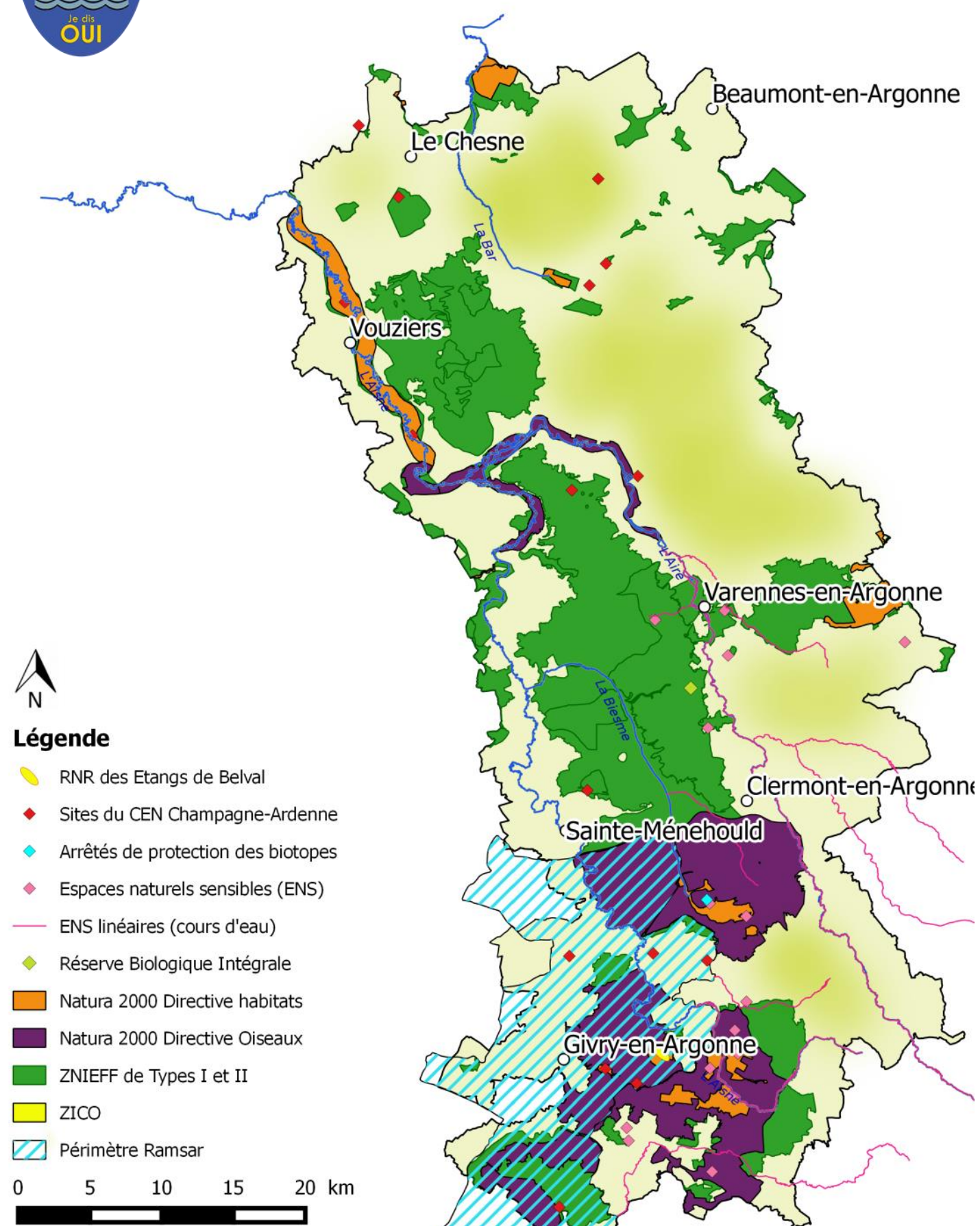
Deux PNR sont également en projet sur le périmètre régional : le projet de PNR en Argonne, et un projet de PNR autour des sources de la Saône et de la Meuse.

	Superficie (ha)	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Densité de population (hab./km ²)
Projet de PNR Sources Saône Meuse	236 613	199	46 639	19,7
Projet de PNR en Argonne	220 000	161	35 000	15,9

Enfin, la Région Grand-Est est aussi concernée par le Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne en cours de création.

Données : « Atlas de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine », Région ALCA, Janvier 2016; Association « Aux sources du pars »

Carte n°2: Ensemble des zones d'inventaire et de protection

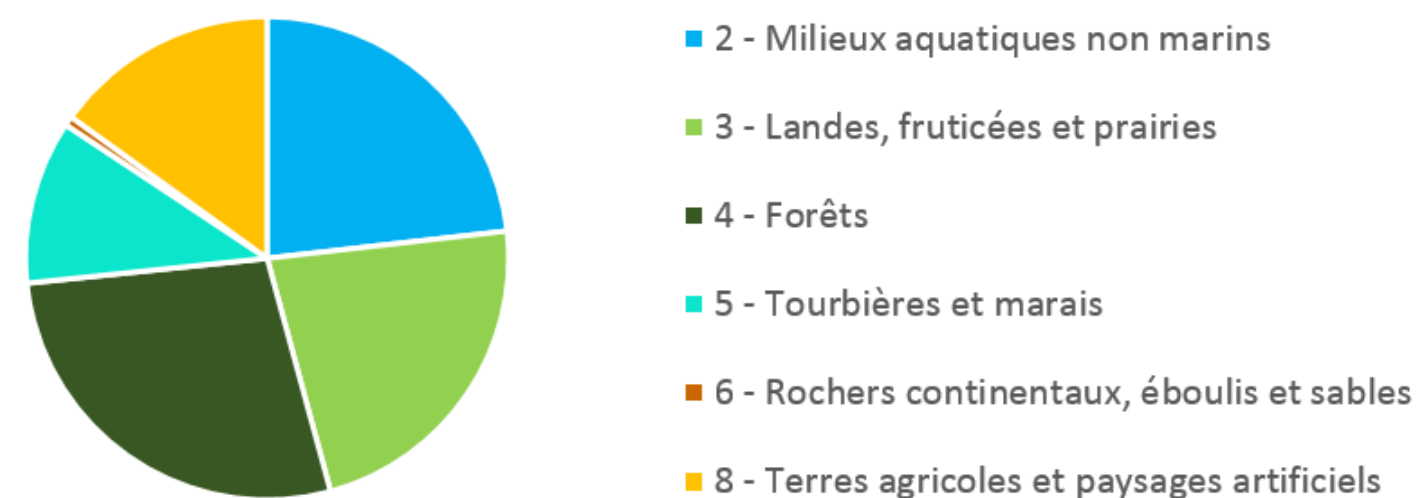


Une concentration importante des zonages d'inventaire et de protection

L'Argonne compte un grand nombre de zonages d'inventaire et de protection. Ces zonages intègrent plus de 100 types d'habitats différents dont au moins 41 sont reconnus d'intérêt communautaire (HIC).

Ces habitats peuvent être classés en 6 grands groupes comme le montre le graphique ci-dessous.

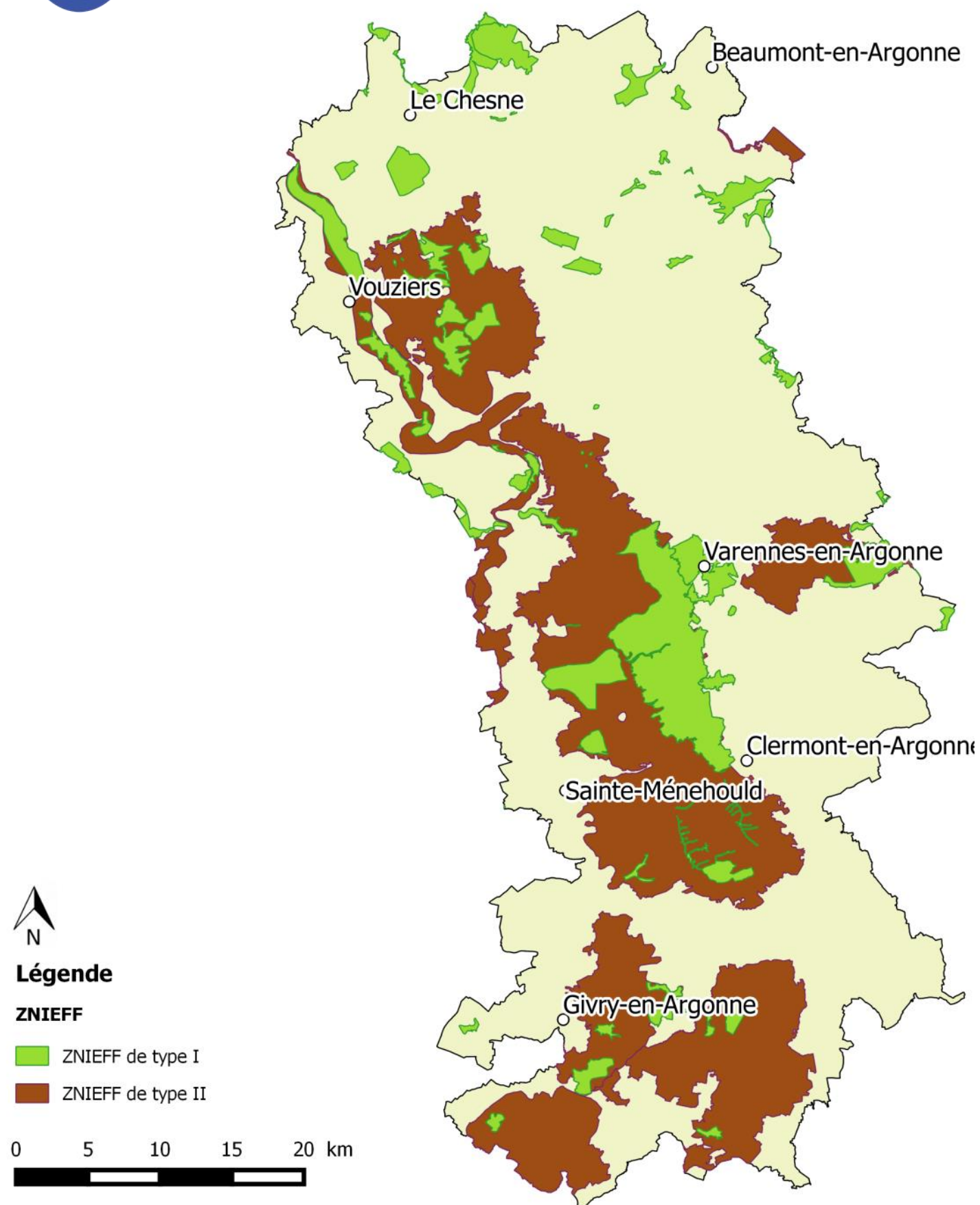
Principales formations végétales en Argonne (zonages de protection) en nombre d'observations



Par rapport à sa surface, l'Argonne compte 21 fois plus d'habitats différents et 64 fois plus de HIC que le territoire métropolitain. Cette comparaison démontre la particularité du territoire Argonnais de par l'importante concentration d'habitats naturels différents qu'on y trouve.

Données : « Atlas de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine », Région ALCA, Janvier 2016; Association « Aux sources du pars »

Carte n°3: Zonages d'inventaire: les ZNIEFF



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; INPN 2017

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

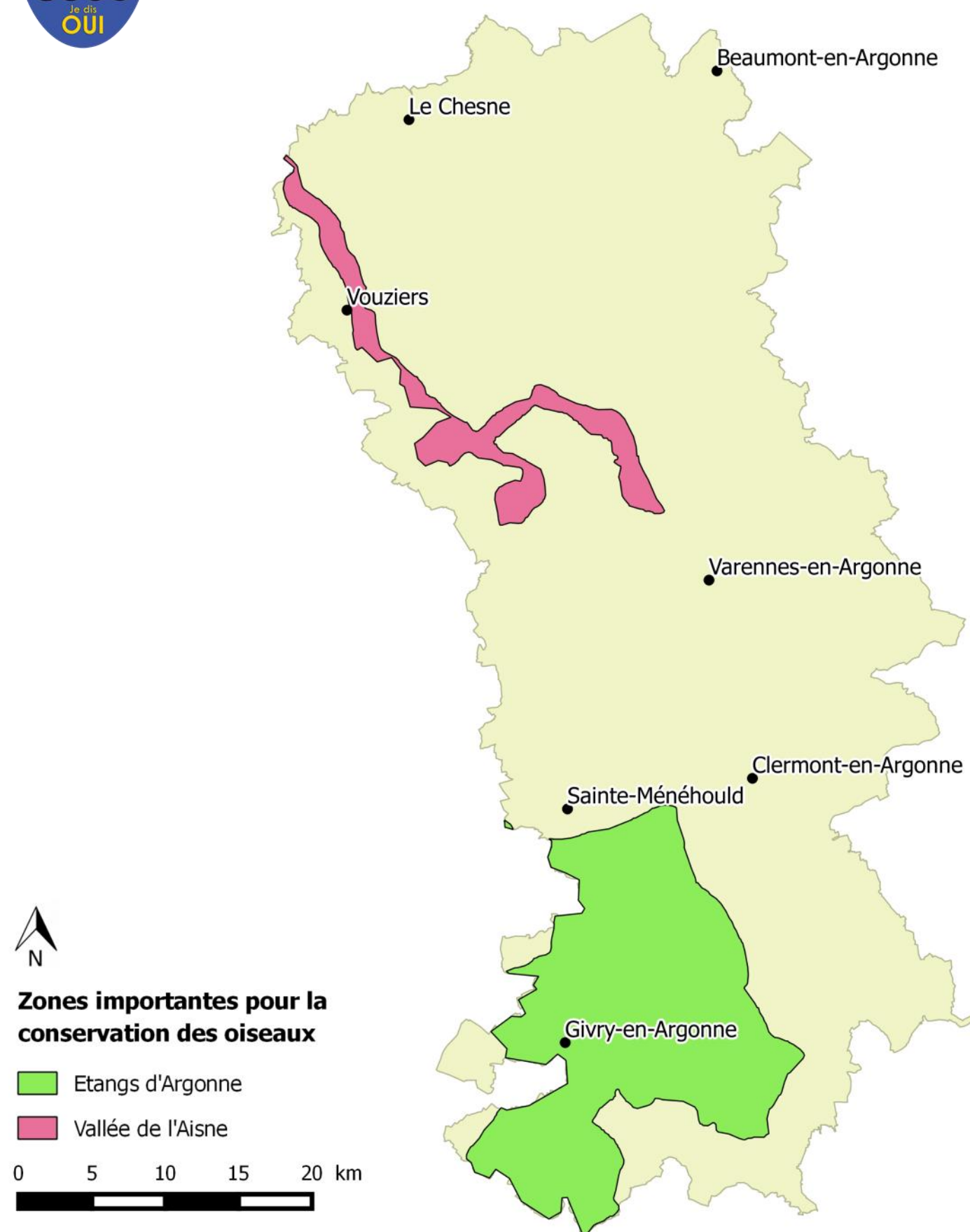
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des zones d'inventaire du patrimoine naturel. A ce titre, elles ne constituent pas des mesures de protection directes, mais servent à orienter les décisions d'aménagement du territoire en aidant à la prise en compte du principe de préservation du patrimoine naturel. Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I sont définies en fonction de la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Elles correspondent à une unité, ou à un regroupement homogène d'unités écologiques.
- Les ZNIEFF de type II regroupent des grands ensembles naturels peu modifiés et possédant des caractéristiques biologiques exceptionnelles. A ce titre, elles intègrent une ou plusieurs ZNIEFF de type I faisant ainsi office de zones tampons.

Le périmètre d'étude compte 61 ZNIEFF de type I portant sur près de 20000 ha, et 8 ZNIEFF de type II englobant un peu plus de 72000 ha. L'inventaire réalisé dans le cadre des ZNIEFF porte donc sur 1/3 du périmètre d'étude.

Données : « Atlas de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine », Région ALCA, Janvier 2016; Association « Aux sources du pars »

Carte n°4: Zonages d'inventaire: les ZICO



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; DREAL Lorraine; DREAL Champagne-Ardenne; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

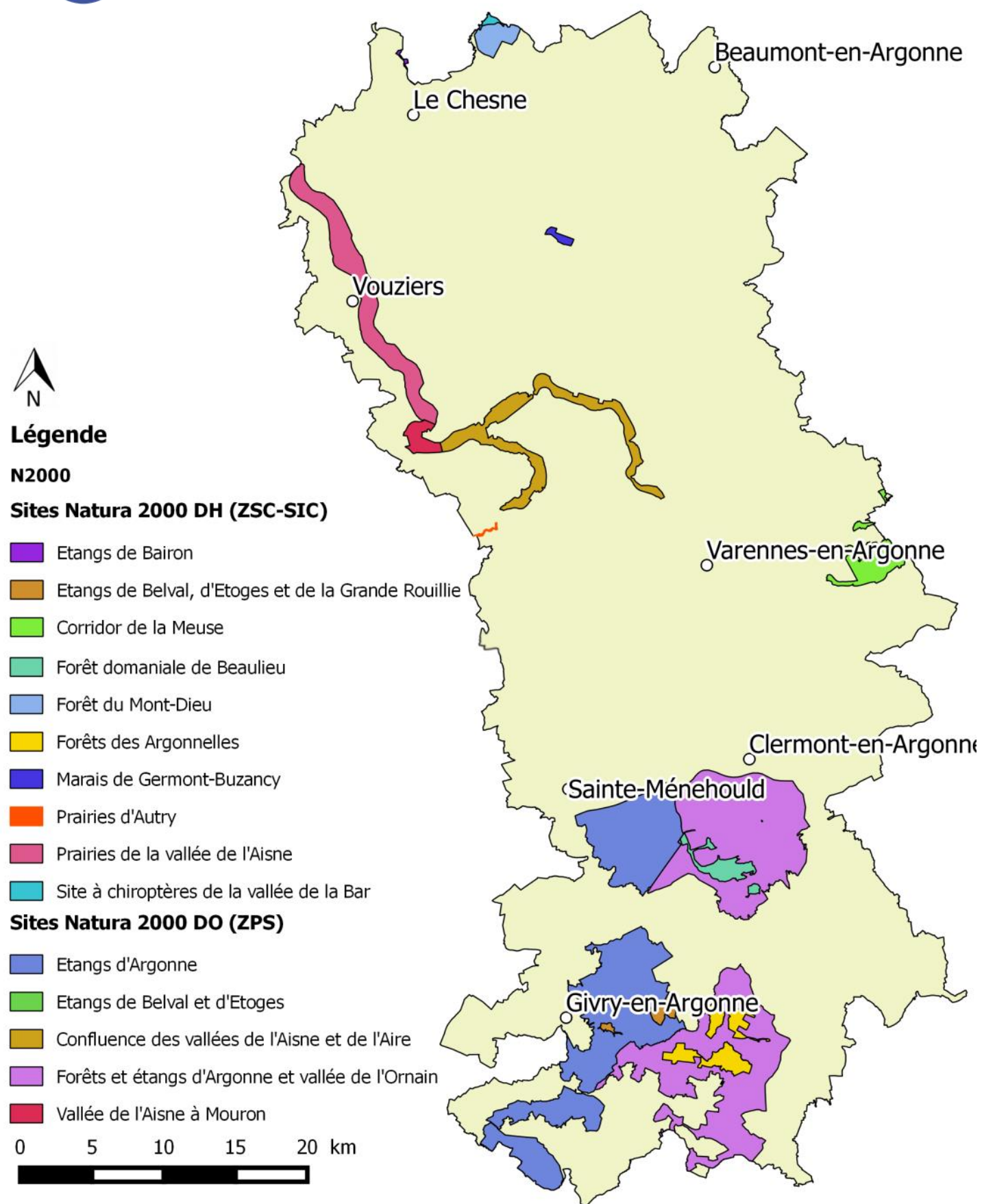
Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Les ZICO délimitent des zones reconnues exceptionnelles pour leur rôle majeur dans l'accueil de populations avifaunistiques d'intérêt communautaire. Ces zones sont créées par la France pour répondre à la directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 qui préconise de prendre «toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ». Comme les ZNIEFF, les ZICO ne sont pas des mesures de protection, mais elles permettent une meilleure connaissance du fonctionnement des habitats et des espèces, et doivent être prises en compte dans les travaux et les documents d'aménagement. Elles permettent également de préfigurer les études visant à la création de zones de protection spéciales (ZPS) si les enjeux présents sur la ZICO nécessitent un tel classement.

En Argonne, il existe deux ZICO qui couvrent un total de 39622 hectares soit 12% de la surface du périmètre d'étude, alors que les ZICO ne représentent que 8% de la surface nationale

Données : « Atlas de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine », Région ALCA, Janvier 2016; Association « Aux sources du pars »

Carte n°5: Zonages de protection : Les sites Natura 2000



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; INPN 2017

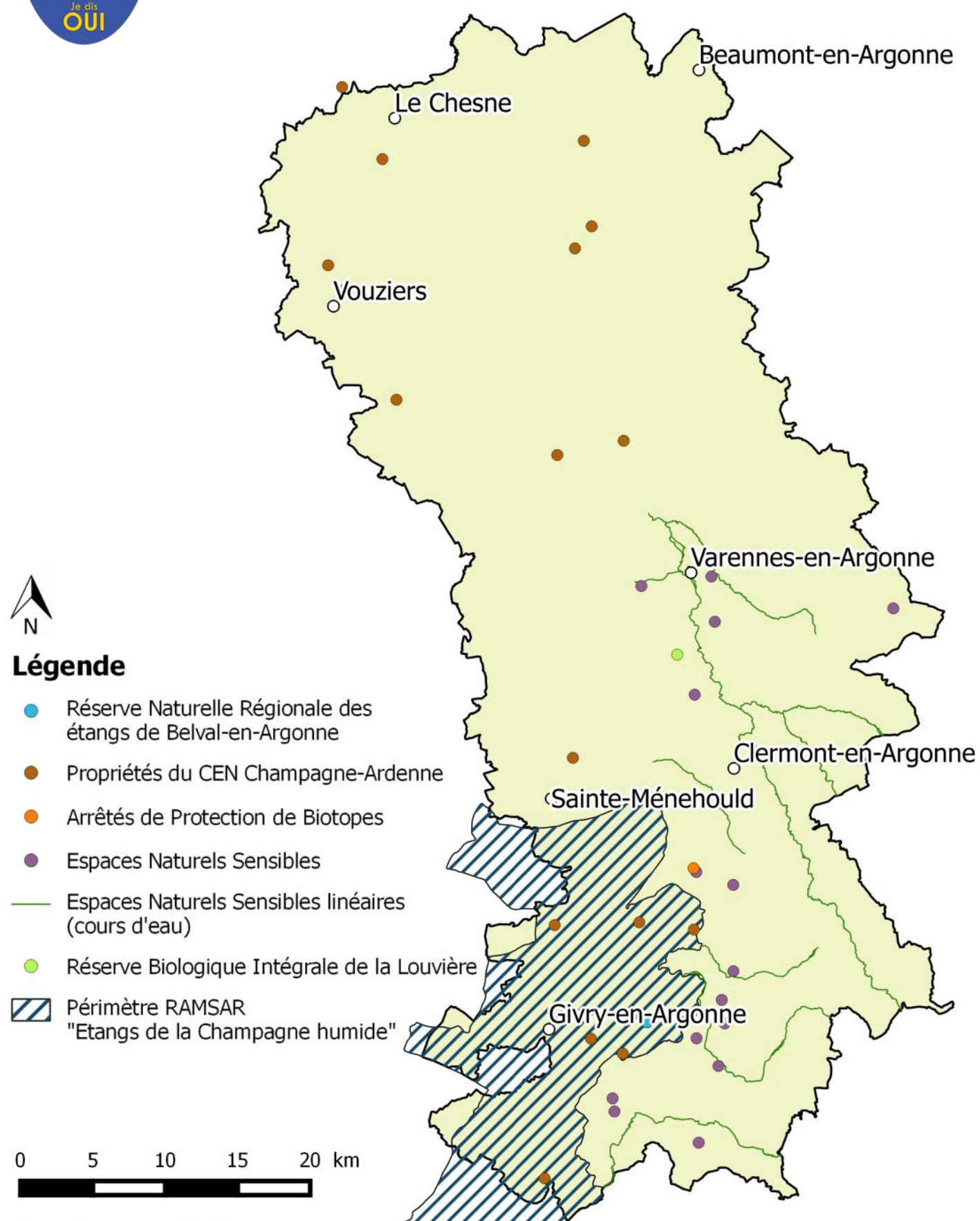
Les sites du réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés sur la base des espèces d'intérêt communautaire qui y sont présentes. Ces sites sont répertoriés au titre des Directives Habitat et/ou Directives Oiseaux.

- **Directive Oiseaux** : mesure européenne de 1979 (mise à jour en 2009) prise afin de protéger les oiseaux ainsi que leurs nids, leurs œufs et leurs habitats par la mise en place de "Zones de Protection Spéciale" (ZPS).
- **Directive Habitat - Faune - Flore** : mesure européenne de 1992 prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles. Ainsi elle recense des sites d'intérêts communautaires dits "Zone Spéciale de Conservation" (ZSC) au vu des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire présentes sur ces sites. Ces ZSC couplées aux ZPS constituent le réseau des sites Natura 2000.

L'Argonne compte 15 sites Natura 2000 dont 10 sur la base de la Directive Habitat et 5 sur la base de la Directive Oiseaux. Ces sites recouvrent près de 20000 ha soit environ 15 % du territoire du projet de PNR.

Carte n°6: Zonages de protection : Autres zonages de protection



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; DREAL Lorraine; DREAL Champagne-Ardenne; Conseil départemental de la Meuse; CEN Champagne-Ardenne; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Autres zonages de protection en place

En plus des sites du réseau Natura 2000, le périmètre d'étude du projet de PNR en Argonne compte également de nombreux autres périmètres dédiés à la protection du milieu naturel et des espèces.

- La Réserve Naturelle Régionale des étangs de Belval-en-Argonne couvre 203ha et se situe dans la partie sud du périmètre. Cette réserve accueille de très nombreuses espèces animales ou végétales dont beaucoup bénéficient d'un statut de protection. Afin de garantir la quiétude de ces espèces, la réserve fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des biotopes (APB) qui interdit l'accès au site à toute personne sauf ayants droit. Les visiteurs peuvent cependant venir découvrir cet espace remarquable grâce aux deux observatoires ornithologiques librement accessibles.
- La zone Ramsar « Etangs de la Champagne humide » a été classée en 1991 et compte 255800 ha répartis sur l'Aube, la Haute-Marne et la Marne. Cette zone joue un rôle primordial au niveau national pour l'accueil de nombreuses espèces animales, dont une grande partie d'espèces avifaunistiques.
- En plus de l'APB portant sur la RNR des Etangs de Belval-en-Argonne, le périmètre compte un second APB sur l'amont du ruisseau de la Biesme et ses affluents qui accueillent l'Ecrevisse à pied blanc (*Austropotamobius pallipes*).
- Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des espaces reconnus pour leur forte valeur écologique, et faisant l'objet de pressions défavorables à leur préservation. Sur le périmètre d'étude du projet de PNR en Argonne, seule la partie meusienne comporte des ENS au nombre de 24, dont 15 surfaciques et 9 linéaires.
- Une Réserve Biologique Intégrale gérée par l'ONF est aussi en place sur le périmètre, et une seconde est en création.
- Le CEN de Champagne-Ardenne possède également des terrains qu'il acquiert en vue d'y mener des actions de protection et de remise en état, ainsi que des actions visant à faire découvrir aux publics ces espaces et leurs richesses.

Carte n°7: L'Argonne : Un carrefour essentiel pour la circulation des espèces

Un espace de circulation d'intérêt suprarégional

De par sa superficie et sa situation l'Argonne occupe un rôle fondamental dans la circulation des espèces au niveau international, national et également à l'échelle de la Région Grand Est.

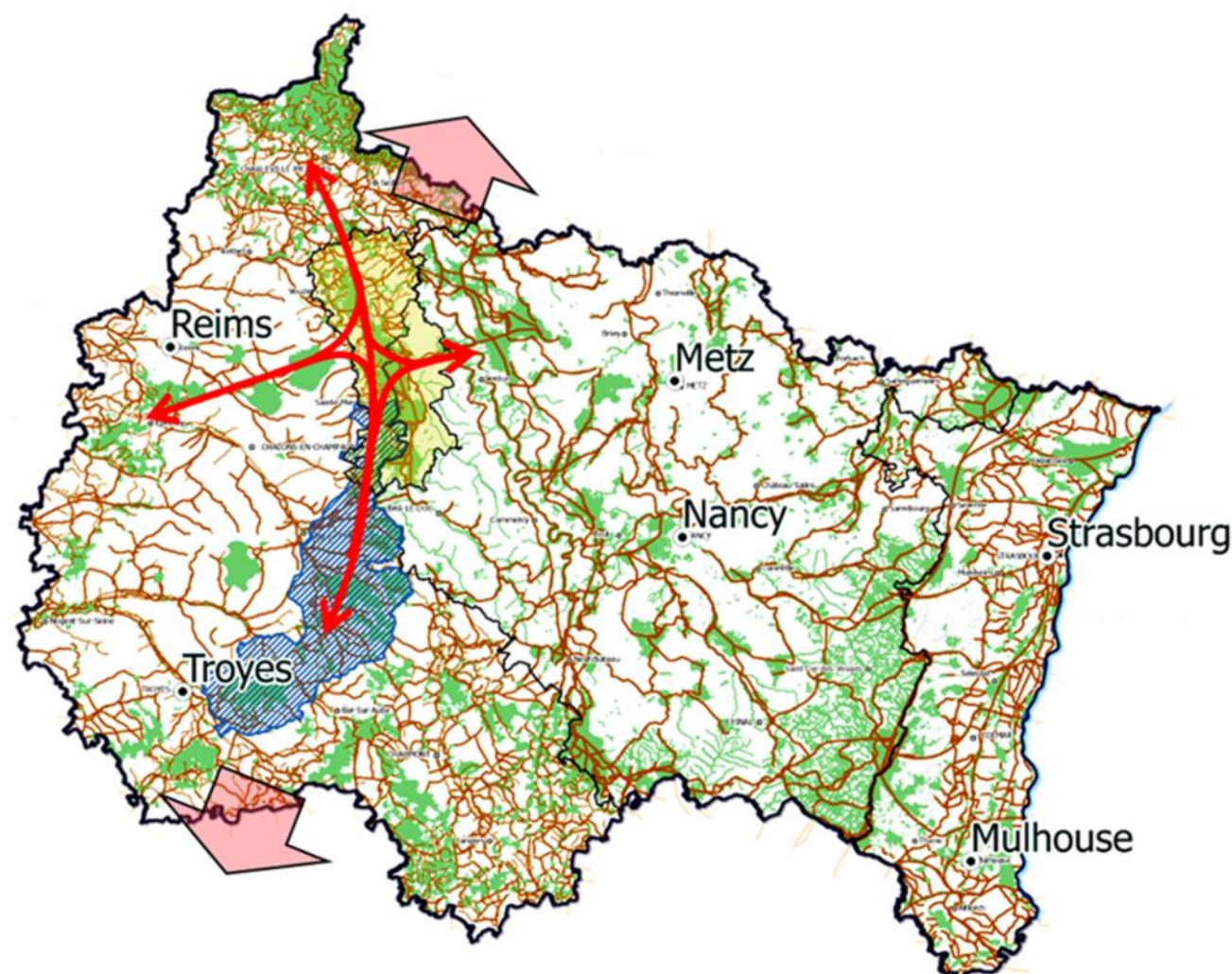
Sur le plan international, l'Argonne se situe dans les couloirs de migration privilégiés par les oiseaux, et plus particulièrement par les espèces affectionnant les zones et milieux humides.

Aux niveaux national et régional, l'Argonne peut être considérée comme un véritable carrefour pour la circulation des espèces. Sur le plan national, trois axes majeurs de circulation des espèces identifiés par le document-cadre orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques passent par l'Argonne. Deux autres de ces axes majeurs passent également à proximité directe du périmètre d'étude.

En région, l'Argonne occupe également une place centrale dans les continuités écologiques. En premier lieu, les vallées de l'Aisne, de l'Aire et dans le prolongement de cette dernière, celle de la Bar, forment deux « couloirs » qui traversent l'Argonne dans un axe sud-nord (dans le sens de l'écoulement).

Côté Est du massif Argonnais, la Bar, affluent de la Meuse, est située dans le prolongement de la vallée de l'Aire, permettant ainsi une circulation des espèces depuis le nord de la Champagne Humide (site Ramsar FR7200004 - Etangs de la Champagne humide) jusqu'à la vallée de la Meuse vers le nord en direction de Sedan, ou vers l'est en direction de Verdun. Ces corridors vers la vallée de la Meuse sont d'autant plus importants que celle-ci constitue un des principaux corridors écologiques d'axe nord-sud de la Région Grand-Est.

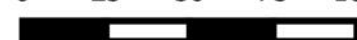
Sur le versant Ouest, la vallée de l'Aisne permet la communication des espèces entre la zone Ramsar et les Ardennes. Cette vallée offre également un passage vers l'Ouest en permettant aux espèces de circuler le long des côtes de Champagne, et de trouver des corridors écologiques vers le massif forestier de Suippes, puis vers la Montagne de Reims. En direction de l'Ouest, ce corridor constitue une alternative aux corridors formés par les vallées de la Marne, de l'Aube ou de la Seine situées bien plus au sud de cette position.



Légende

- Périmètre d'étude du projet de PNR en Argonne
- Ramsar
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Couloir de migration
- Circulation des espèces

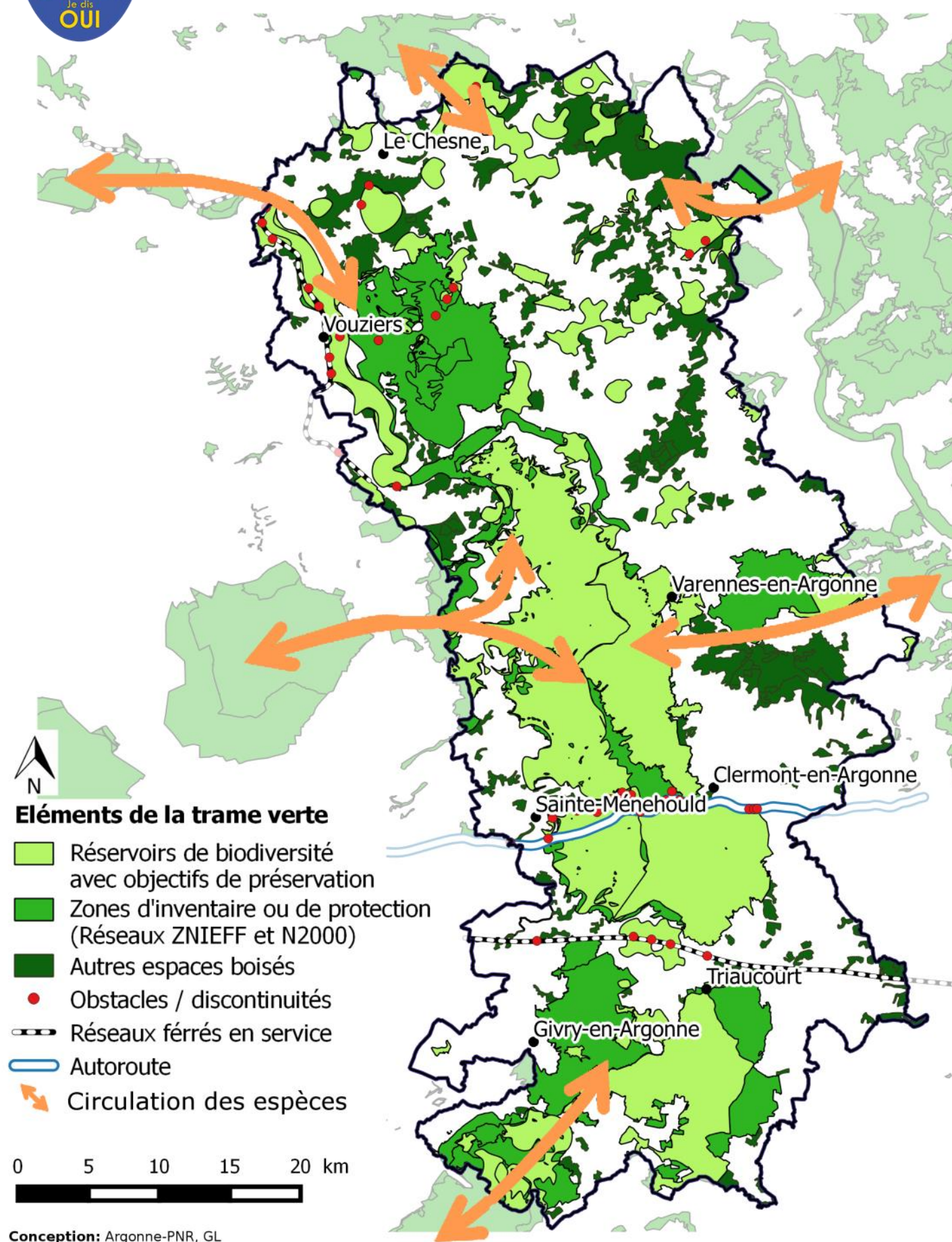
0 25 50 75 100 km



Conception: Argonne-PNR, GL

Sources: IGN BD Topo; DREAL Grand-Est; MEDDE, "Document-cadre orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques", 2013; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Association Aux sources du parc; DREAL; Open Streetmap Contributors

Carte n°8: Trame verte en Argonne



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; DREAL Grand Est

La trame verte sur le périmètre d'étude

La trame verte est composée d'îlots naturels jouant le rôle de réservoirs de biodiversité, et de corridors reliant entre eux ces îlots et permettant la circulation des espèces. Les îlots sont les espaces du territoire où la biodiversité est la plus riche (ou la mieux représentée), et où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie. Ce sont également des sites qui abritent des noyaux de populations à partir desquels les individus peuvent se disperser.

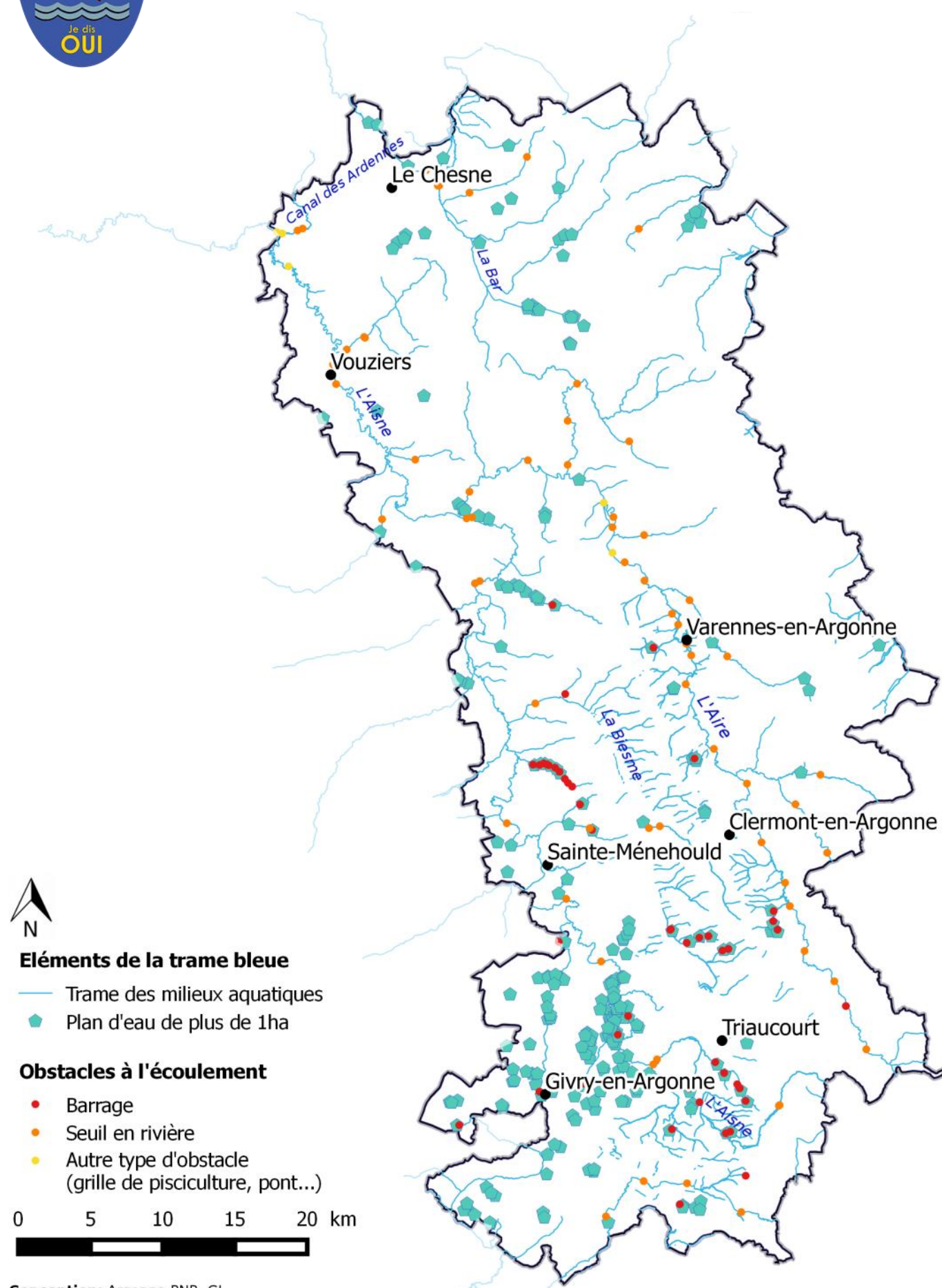
Ces réservoirs de biodiversité sont reliés entre eux par des corridors écologiques linéaires, discontinus ou paysagers, qui permettent aux espèces de se déplacer dans des conditions favorables.

La partie centrale de l'Argonne représente un important réservoir de biodiversité. Composée essentiellement d'habitats forestiers ou liés aux zones humides, cette zone est couverte par de nombreuses mesures de protection (Natura 2000, ENS, APB, RBI...).

La circulation des espèces est assurée par l'existence d'un nombre important de corridors, mais dont la plupart sont d'orientation nord-sud. La présence de corridors d'orientation est-ouest un peu au sud de Varennes-en-Argonne, et sur la partie nord du périmètre permet néanmoins la circulation des espèces depuis ou vers la vallée de la Meuse. L'existence d'éléments paysagers comme des haies, des arbres isolés et des petits bosquets sur la partie Est du périmètre peut cependant être considérée comme une base propice à la restauration et au renforcement des continuités écologiques Est-Ouest.

Les corridors écologiques peuvent être fractionnés par des éléments empêchant la libre circulation des espèces. En Argonne, l'Autoroute A4, la route D3 et la LGV Est-Européenne sont les principaux obstacles d'axe est-ouest identifiés. Au nord du périmètre, la ligne du chemin de fer touristique des Ardennes constitue le principal obstacle d'axe nord-sud identifié sur le périmètre d'étude.

Carte n°9: Trame bleue en Argonne



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; ROE 2016; DREAL Grand Est

La trame bleue sur le périmètre d'étude

Les trames bleues sont organisées autour des principales rivières et de leurs affluents, et intègrent les espaces en eau tels que les étangs, mares et autres zones humides. Les surfaces en eau classées au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement ou importantes pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les autres surfaces en eau et zones humides peuvent constituer des espaces de vie ou des corridors écologiques.

Sur le périmètre de l'Argonne, la forte présence de l'eau et de nombreuses zones humides permettent de former un maillage assez dense de la trame bleue. De nombreuses zones humides bénéficient d'un statut de protection, et permettent aux espèces de trouver des lieux de vie privilégiés.

La circulation des espèces dans les corridors écologiques est cependant impactée par l'existence d'obstacles de natures diverses. Les biefs, barrages et seuils peuvent être des éléments empêchant les espèces de remonter vers l'amont des cours d'eau.

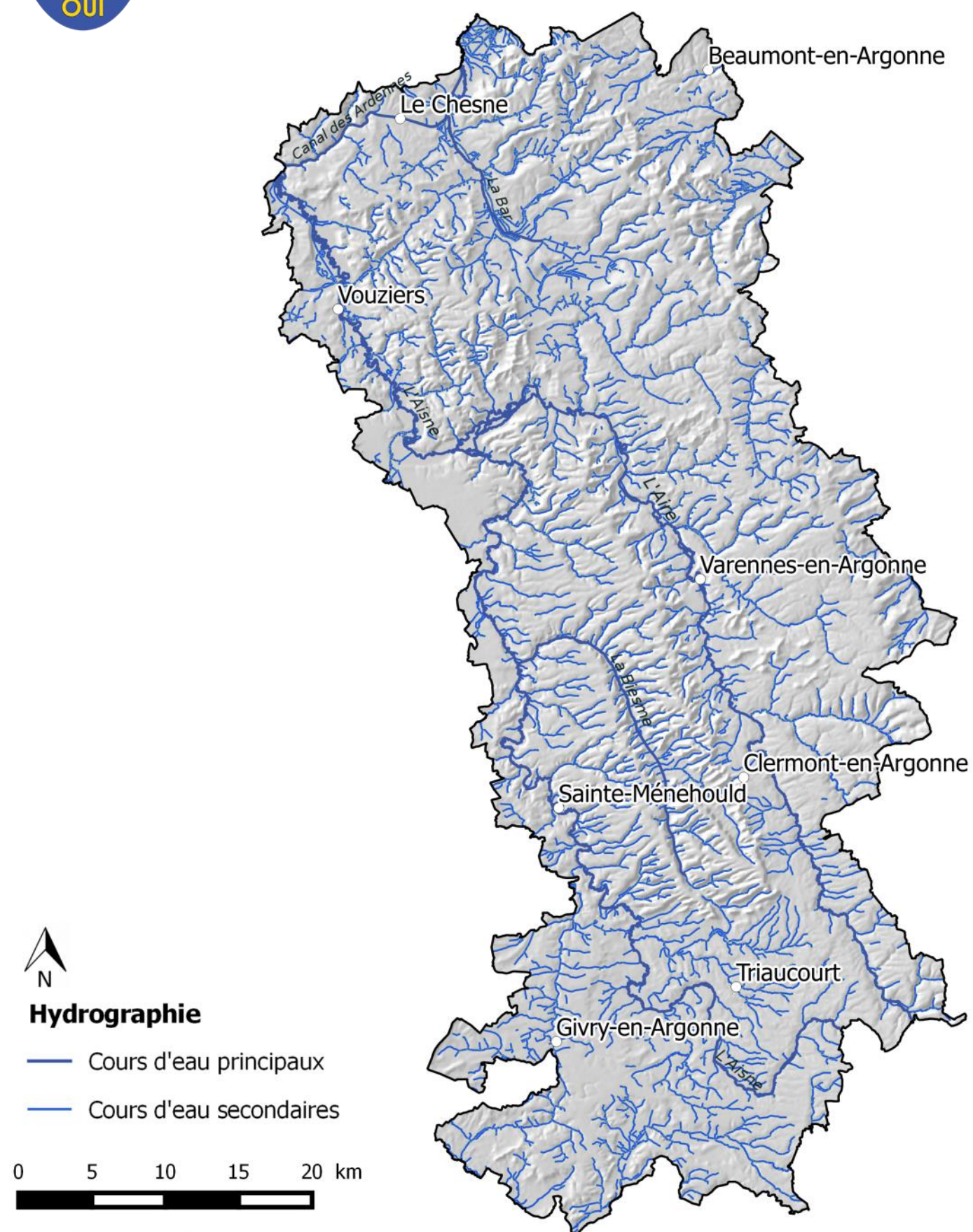
En Argonne, les données régionales montrent 47 barrages, 63 seuils en rivière et 22 obstacles d'autre type (grilles de pisciculture, ponts...). Les barrages sont pour la plupart situés dans la partie sud du périmètre. Ils servent en général à réguler le niveau d'eau dans les étangs, plus nombreux dans le sud de l'Argonne. Une grande partie des seuils en rivière sont situés le long de l'Aire et de ses affluents. Dans la partie Ardennaise, les principaux obstacles sont situés sur les canaux navigables entre Le Chesne et Semuy ou à Vouziers.



Eau

Carte n°1: Hydrographie	page 39
Carte n°2: Masses d'eau souterraines	page 40
Carte n°3: Limites des circonscription administratives de bassin	page 41
Carte n°4: Etablissements public territoriaux de bassin	page 42
Carte n°5: Syndicats mixte d'aménagement et ASA	page 43
Carte n°6: Zones vulnérables nitrates et captage grenelle	page 44
Carte n°7: Etat écologique des cours d'eau	page 45
Carte n°8: Etat chimique des cours d'eau	page 46
Carte n°9: Etat chimique des masses d'eau souterraines	page 47

Carte n°1: Réseau hydrographique

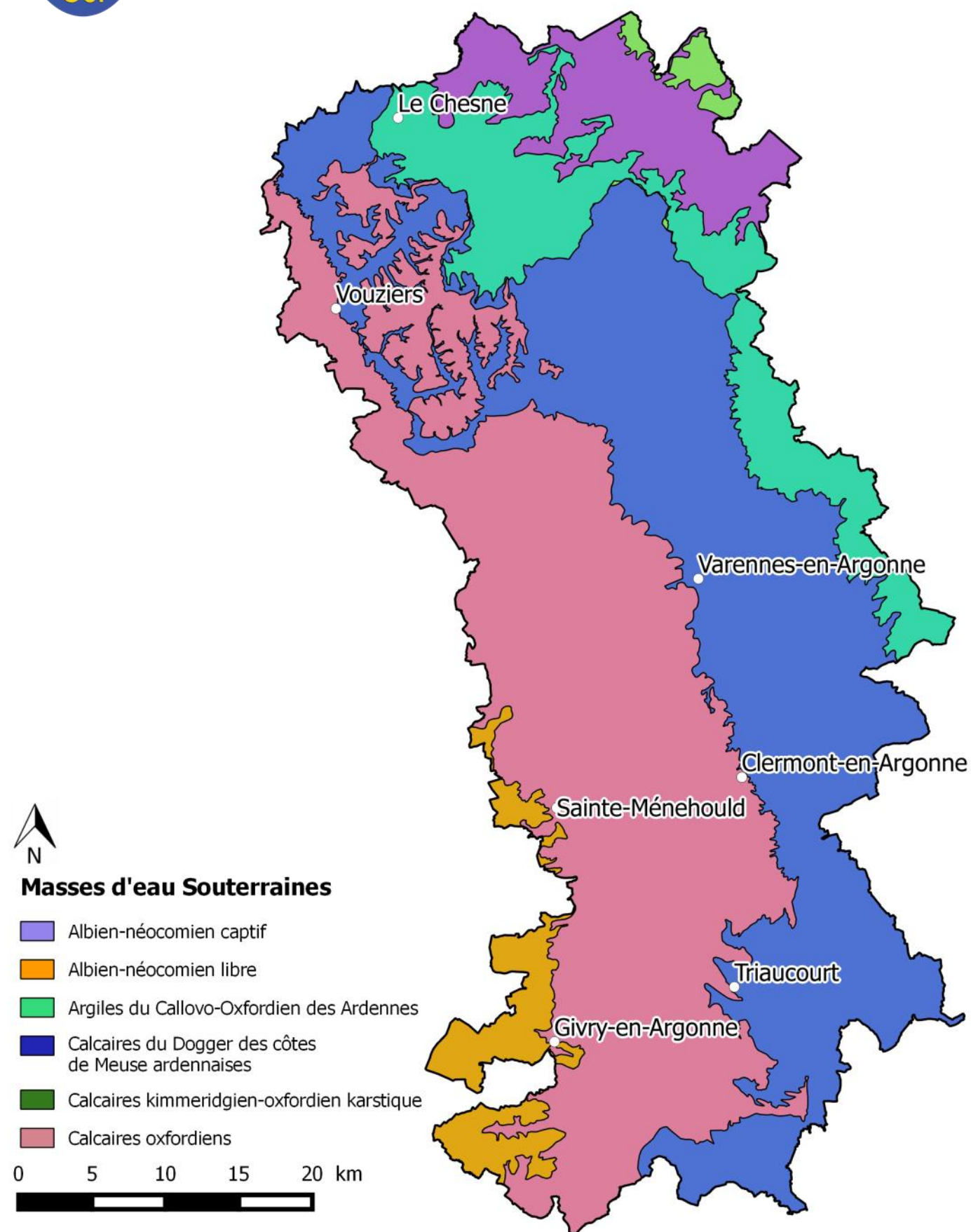


Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; IGN BD Alti; CLC 2012; RPG 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Un réseau hydrographique dense

L'Argonne totalise 2690 km de cours d'eau et canaux soit 16% du linéaire total des trois départements Ardennes, Marne et Meuse. La densité du chevelu hydrographique y est de 1,22 km linéaire de cours d'eau par km². Les principaux cours d'eau sont l'Aisne, l'Aire, la Biesme, et la Bar.

Carte n°2: Masses d'eau souterraines

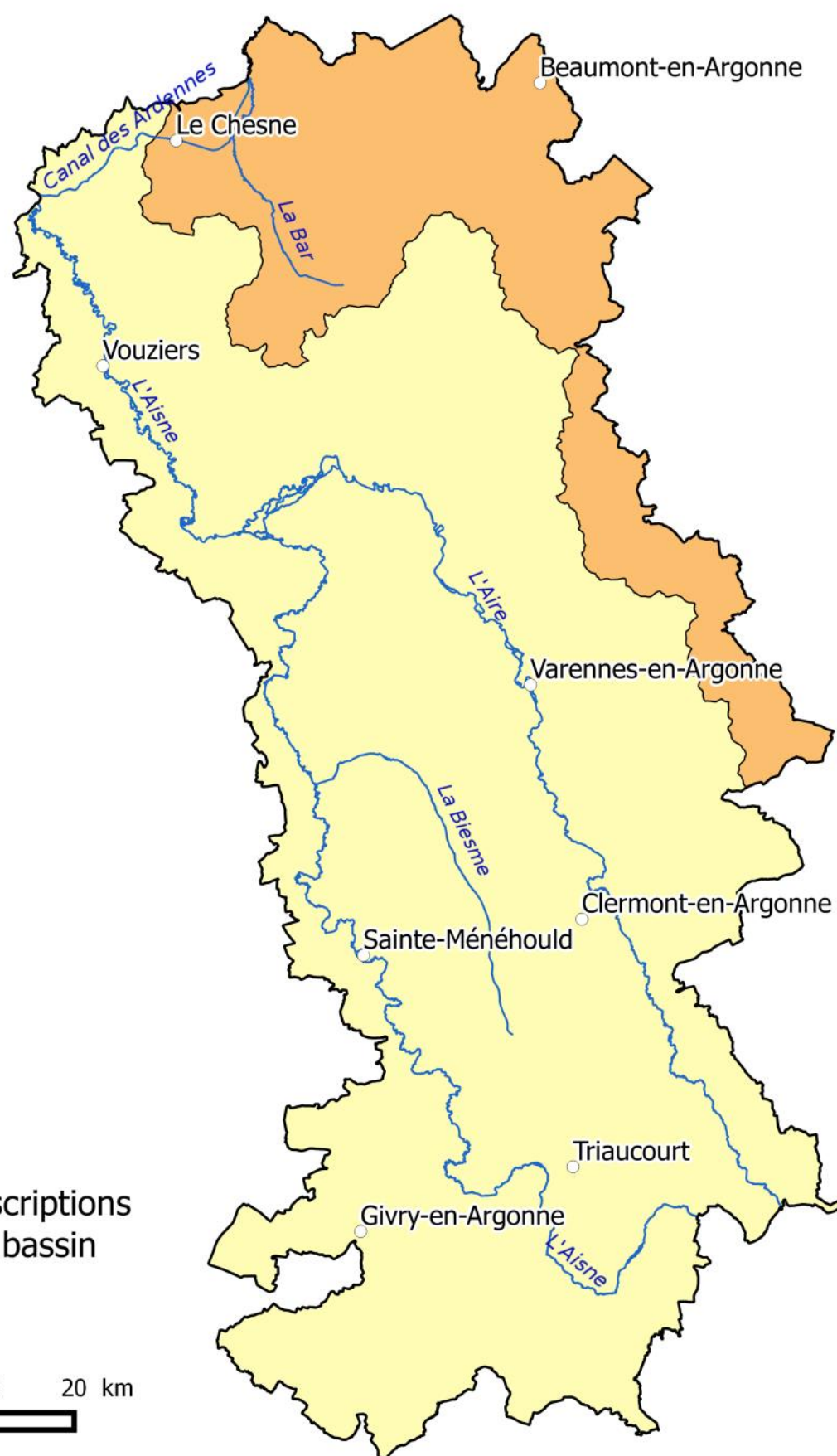


Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie, Etat des lieux 2013

Masses d'eau souterraines

En sous-sol, l'Argonne est à cheval sur plusieurs masses d'eau souterraines (MESO). Les limites des MESO sont définies principalement sur des critères hydrogéologiques, et tiennent compte dans certains cas des pressions anthropiques importantes. Les impacts dû à différents facteurs (pollution, recharge, prélèvements) s'observent rapidement sur les MESO. Leur vulnérabilité varie en fonction des types de sols, de l'épaisseur de la zone non saturée et des caractéristiques de la roche (plus ou moins perméable ou fracturée). Sur l'Argonne, la vulnérabilité des eaux souterraines est considérée comme faible pour les parties sur gaize, moyenne pour les parties sur craie et forte pour les parties sur calcaires.

Carte n°3: Limites des circonscription administratives de bassin



Limites des circonscriptions administratives de bassin

- Rhin-Meuse
- Seine-Normandie

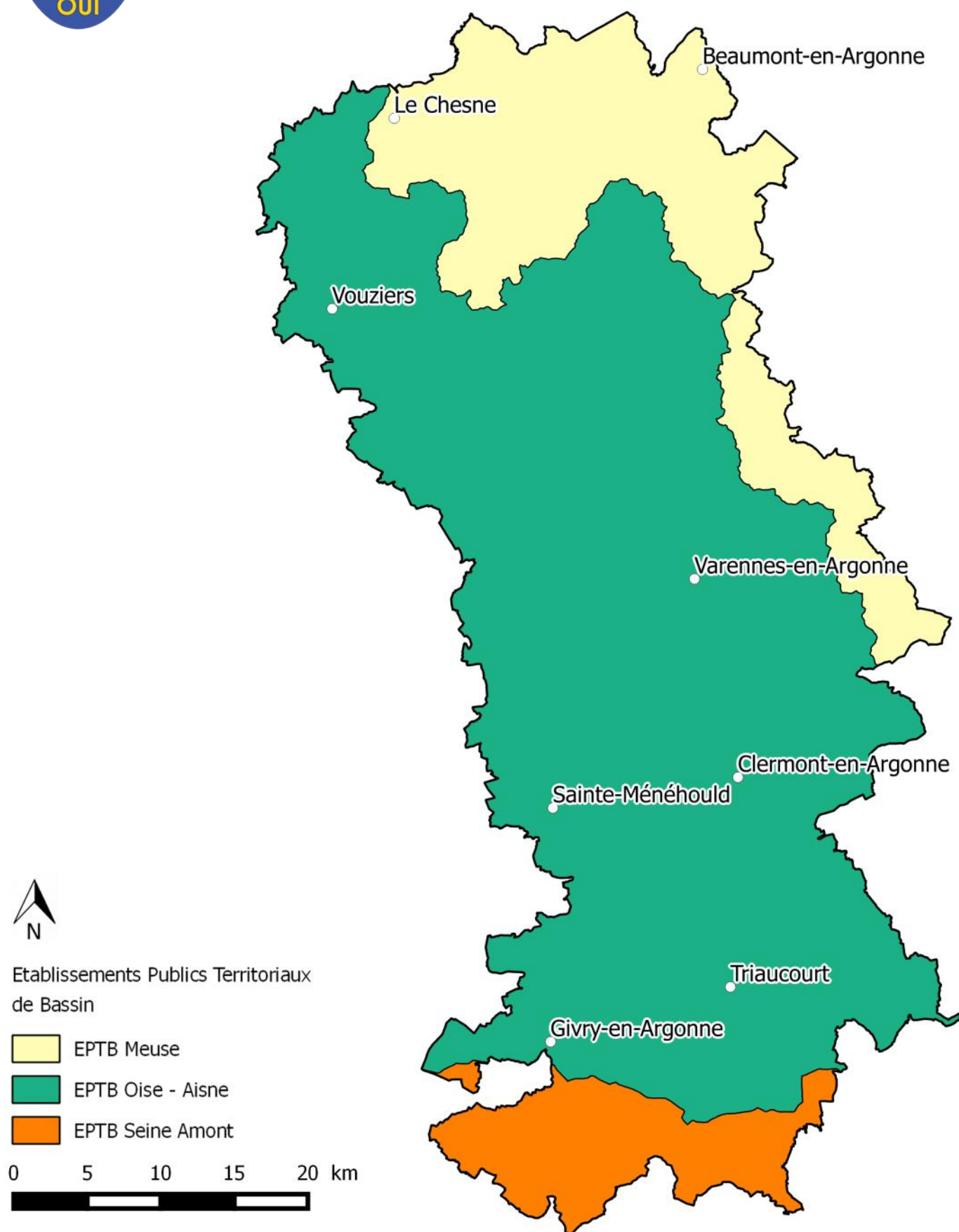
0 5 10 15 20 km

Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; SANDRE 2011; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Un territoire partagé entre deux agences de l'eau

L'Argonne se situe principalement sur le périmètre de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sauf pour la partie nord-est du territoire qui est intégrée à l'agence Rhin-Meuse.

Carte n°4: Etablissements publics territoriaux de bassin

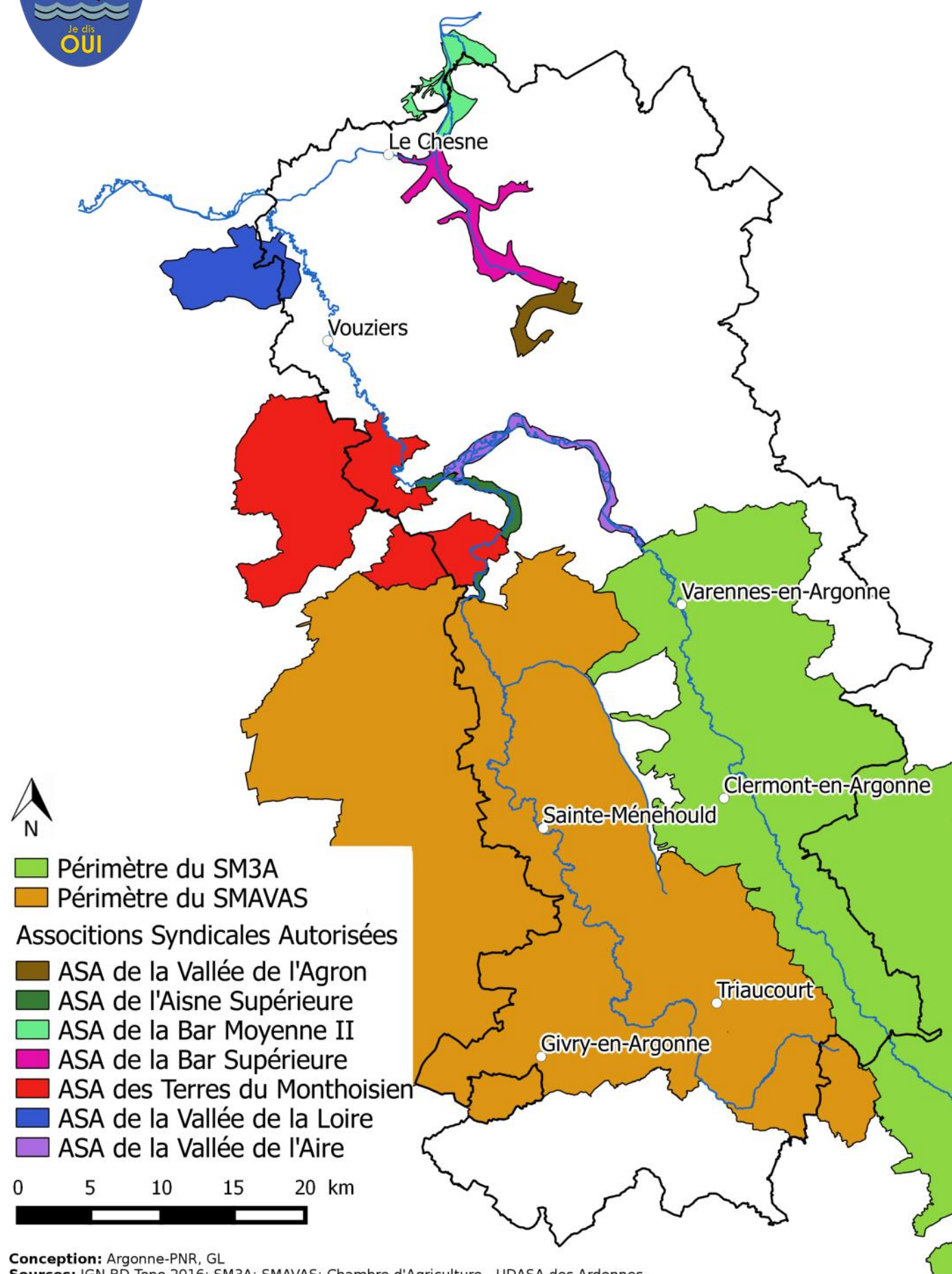


Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; EPTB Meuse; EPTB Oise-Aisne; EPTB Seine Amont; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Trois établissements publics territoriaux de bassin

L'Argonne dépend aussi de trois Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) .

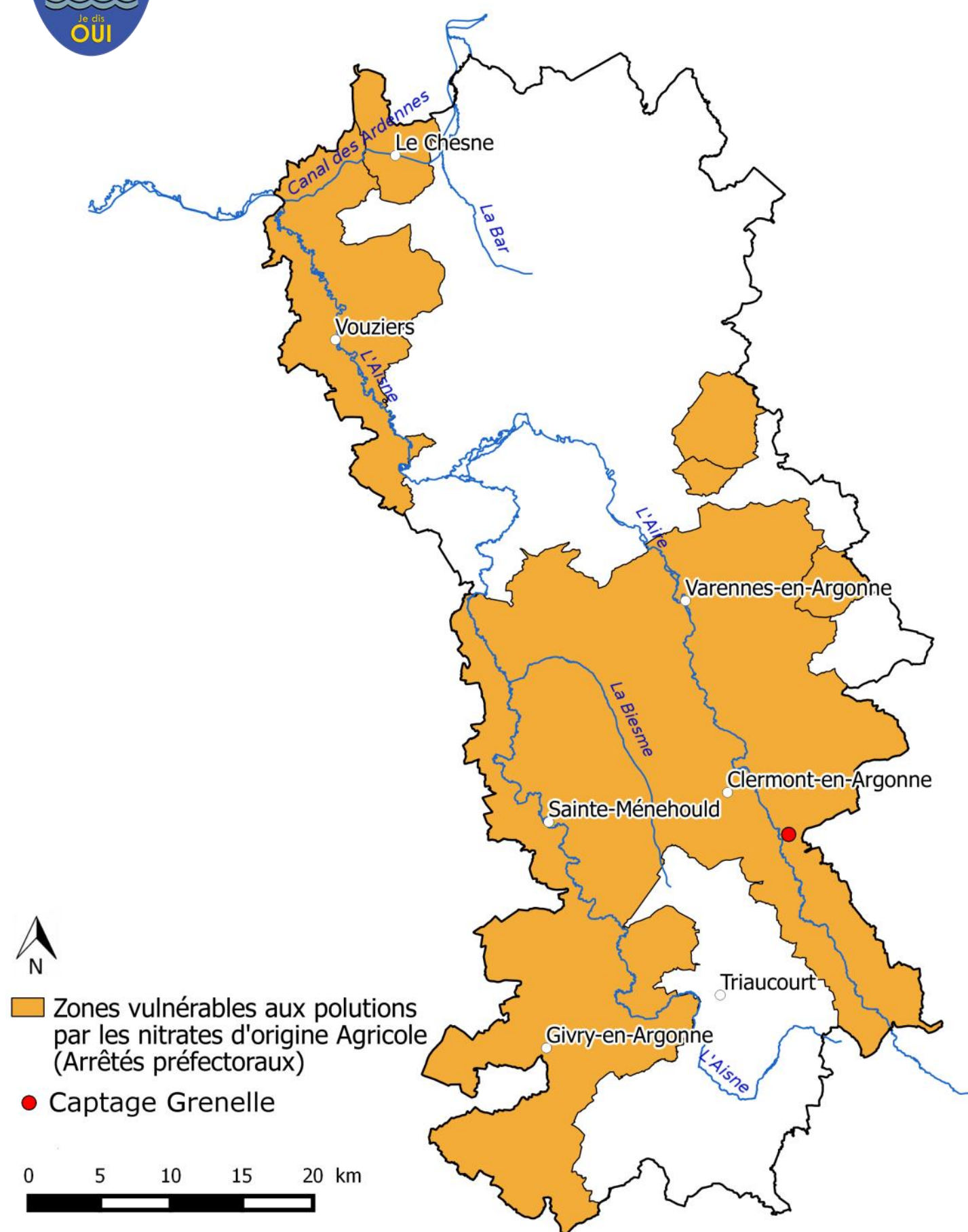
Carte n°5: Gestion et aménagement des cours d'eau



Une organisation hétérogène

Au niveau local, l'aménagement et la gestion de l'Aisne et de l'Aire, ainsi que de leurs affluents sont pris en charge par des Syndicats Mixtes en Marne et en Meuse. Cette structuration permet une mutualisation du coût des divers travaux, et une gestion globale cohérente des milieux aquatiques par une approche à large échelle. Dans les Ardennes, seuls certains tronçons sont gérés par des Associations Syndicales Autorisées (ASA) pilotées par une Union Départementale (UDASA) rattachée à la Chambre d'Agriculture des Ardennes

Carte n°6: Zones vulnérables



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie, Etat des lieux 2013

Nitrates et captages prioritaires

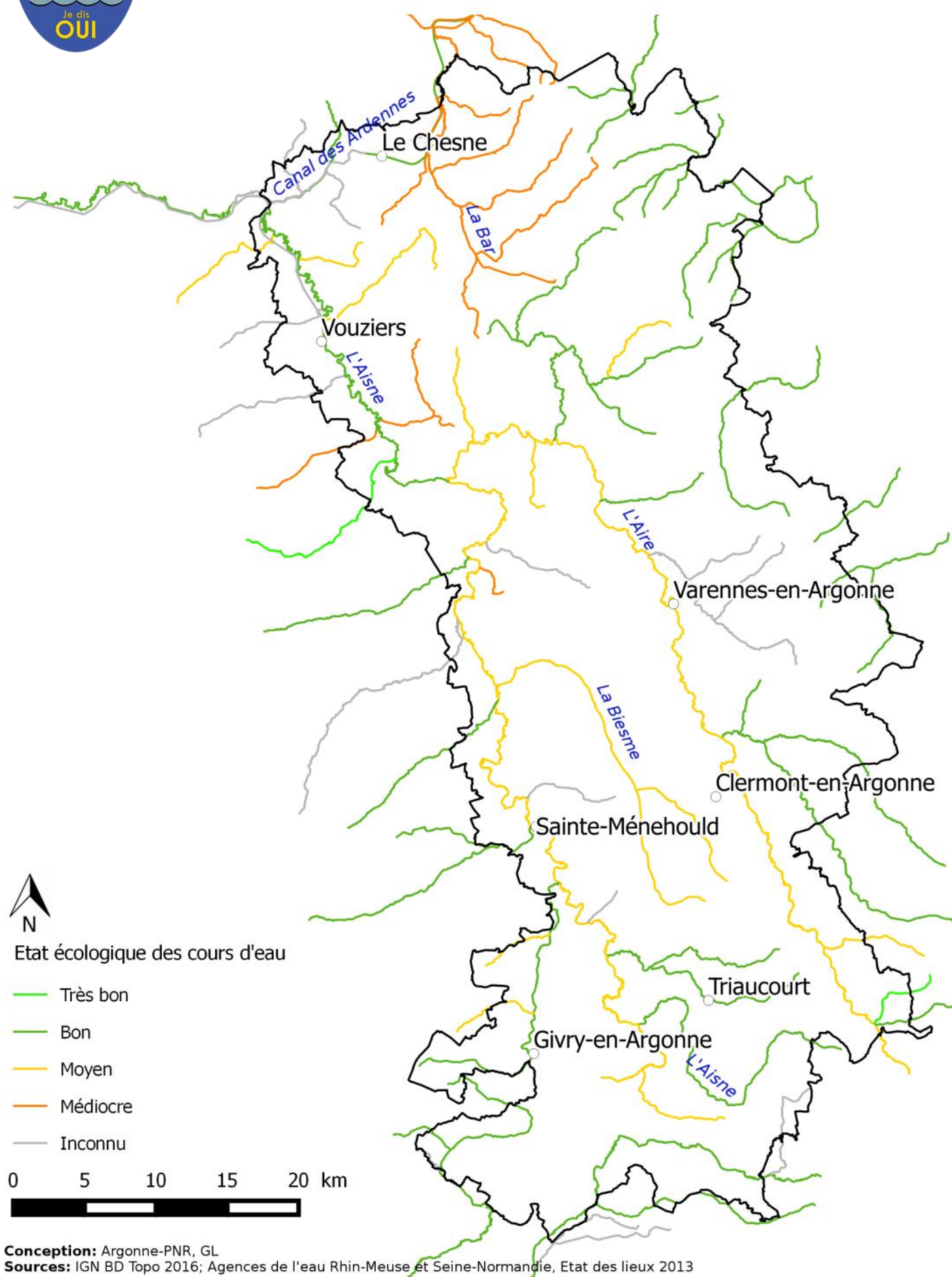
Un peu plus de la moitié du périmètre est classée en zone vulnérable. Ce sont des zones définies par arrêté préfectoral pour lesquelles l'objectif est de mettre en place des mesures visant à réduire, et à prévenir, toute pollution par des nitrates d'origine agricole.

La préservation à long terme des ressources en eau utilisées pour la distribution d'eau potable est un objectif particulièrement prioritaire. L'engagement n°101 du Grenelle de l'environnement consolidé dans l'article 27 de la loi "Grenelle 1" (loi n° 2009-967 du 3 août 2009) définit pour cela des captages prioritaires dit « captages Grenelles ». Ces captages sont identifiés en fonction de :

- L'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides
- Le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie
- La volonté de reconquérir certains captages abandonnés

En Argonne, un captage Grenelle se trouve sur la commune de Rarécourt.

Carte n°7: Etat écologique des cours d'eau

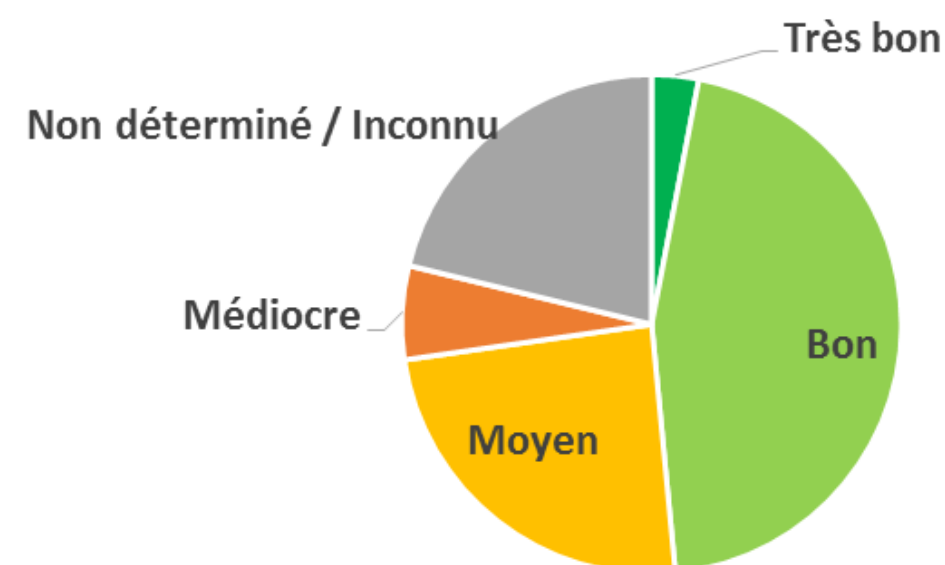


Des efforts à faire sur la qualité écologique des cours d'eau

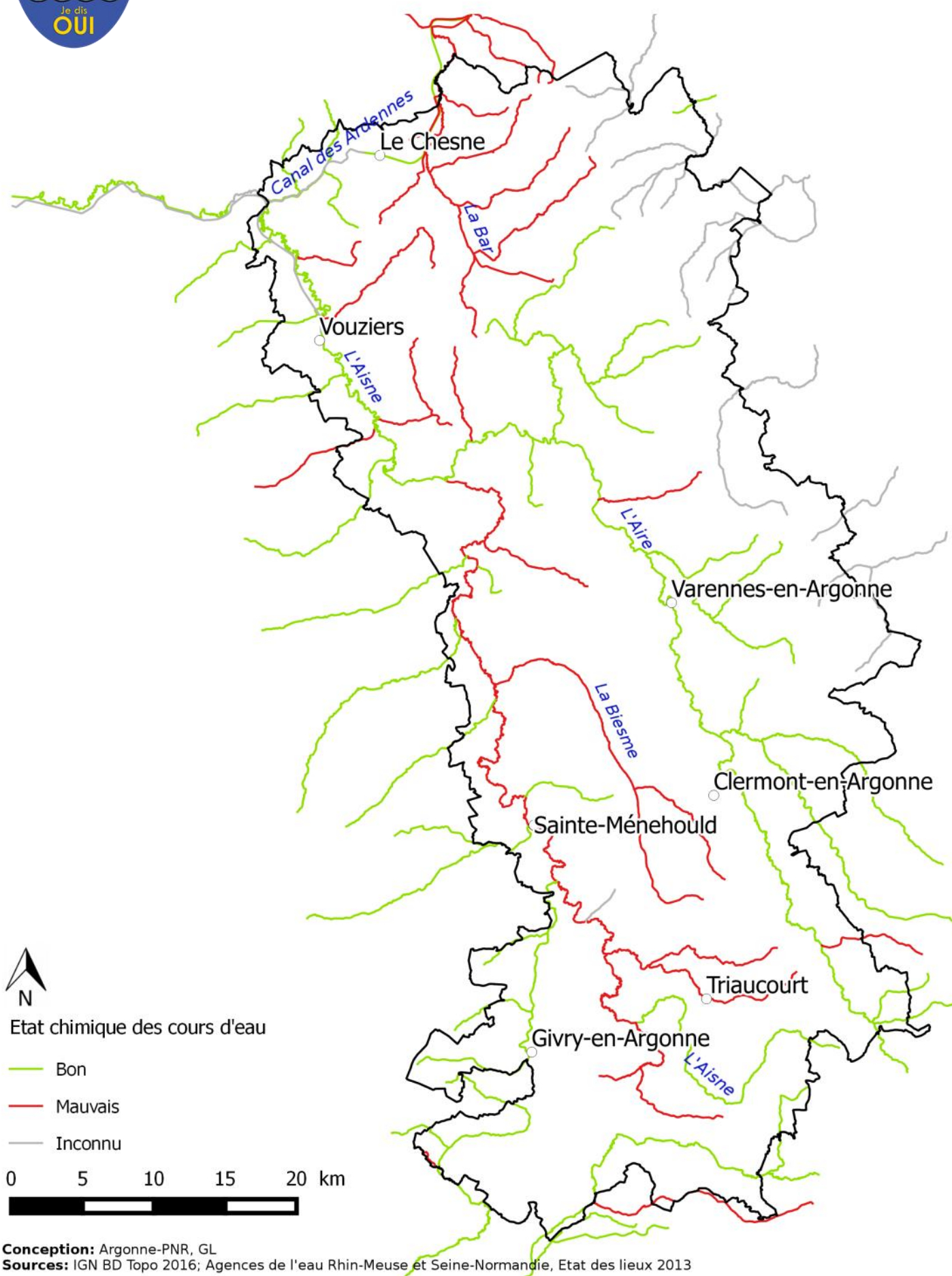
L'état écologique des cours d'eau est déterminé selon plusieurs éléments. Il prend en compte l'ensemble des compartiments écologiques : eau, faune, flore, habitat. Le bon état écologique reflète ainsi la bonne qualité de l'eau, mais aussi le bon fonctionnement du milieu aquatique. Les évaluations de l'état écologique reposent sur des critères appelés « éléments de qualité » qui peuvent être de nature biologique, hydromorphologique ou physico-chimiques. L'état écologique comporte cinq classes : très bon état, bon état, état moyen, état médiocre et mauvais état.

Sur les 66 cours d'eau pris en compte par les SDAGE portant sur l'Argonne, seul les ruisseaux de Deuxnouds (Meuse) et d'Avègres (Ardennes) atteignent le très bon état écologique. 30 autres cours d'eau sont en bon état. L'Aire et l'Aisne présente un état écologique moyen, de même que la Biesme. La Bar et ses affluents sont classés comme médiocres.

Etat écologique des cours d'eau du périmètre
 (AERM - AESN, Etat des lieux 2013)



Carte n°8: Etat chimiques des cours d'eau

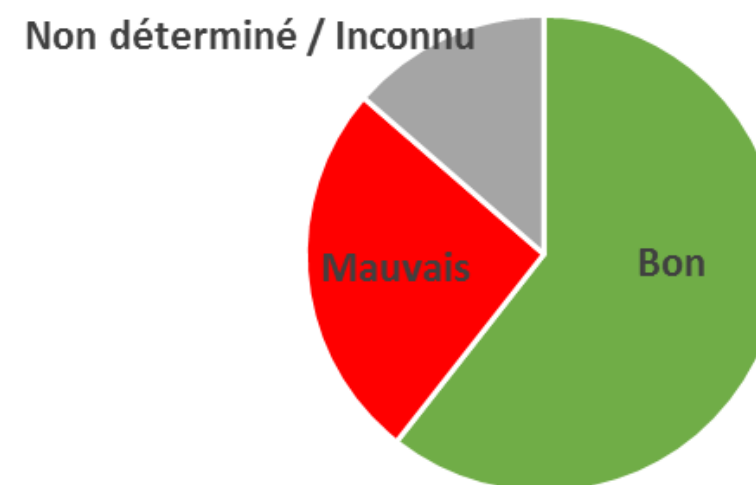


Une qualité chimique des cours d'eau majoritairement bonne

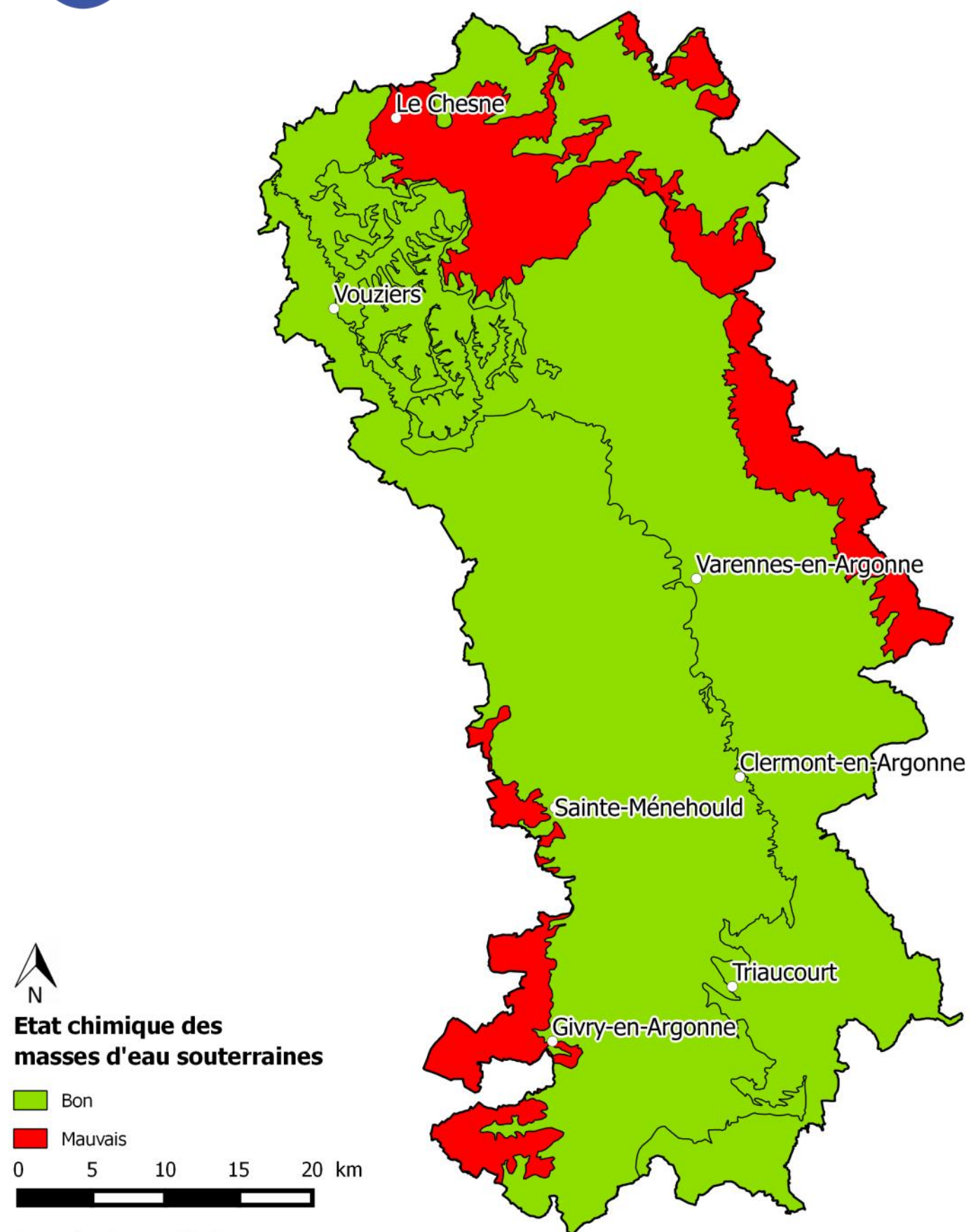
L'état chimique des cours d'eau est évalué sur la base des concentrations de chacune des substances dites « prioritaires » ou « prioritaires dangereuses » telles que définies dans la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Il peut prendre les valeurs « bon état » ou « mauvais état », et il n'y a pas d'intermédiaire. Des mesures sont réalisées sur les concentrations dans l'eau (ou dans les sédiments selon les cas) de nombreux paramètres tels que les nitrates, les polluants découlant de l'usage de produits phytosanitaires, les métaux... Le bon état chimique est atteint lorsque tous les paramètres respectent les normes de qualité. Si un seul de ces paramètres dépasse la norme, le cours d'eau est déclassé.

En Argonne, l'état chimique des cours d'eau est majoritairement bon. Sur les 66 cours d'eau répertoriés dans les Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2015 (SDAGE) des agences de l'eau Rhin-Meuse (AERM) et Seine-Normandie (AESN), 40 cours d'eau sont considérés en bon état contre 17 en mauvais état.

Etat chimique des cours d'eau du périmètre (AERM - AESN, Etat des lieux 2013)



Carte n°9: Etat chimiques des MESO



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie, Etat des lieux 2013

Une bonne qualité chimique des MESO

L'état des MESO (carte) est donné pour deux critères. L'état chimique correspond aux pollutions d'origines anthropiques, et l'état quantitatif reflète l'impact des prélèvements sur la ressource en eau. Comme pour les masses d'eau de surface, le bon état chimique est atteint si les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes. L'état quantitatif est qualifié de bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible. Le croisement des états chimique et quantitatif d'une masse d'eau donne son état global, porté médiocre si un seul des deux paramètres n'est pas jugé bon. Toutes les MESO concernées présentent un ratio prélèvements/ressources jugé bon.



Eléments patrimoniaux et paysagers

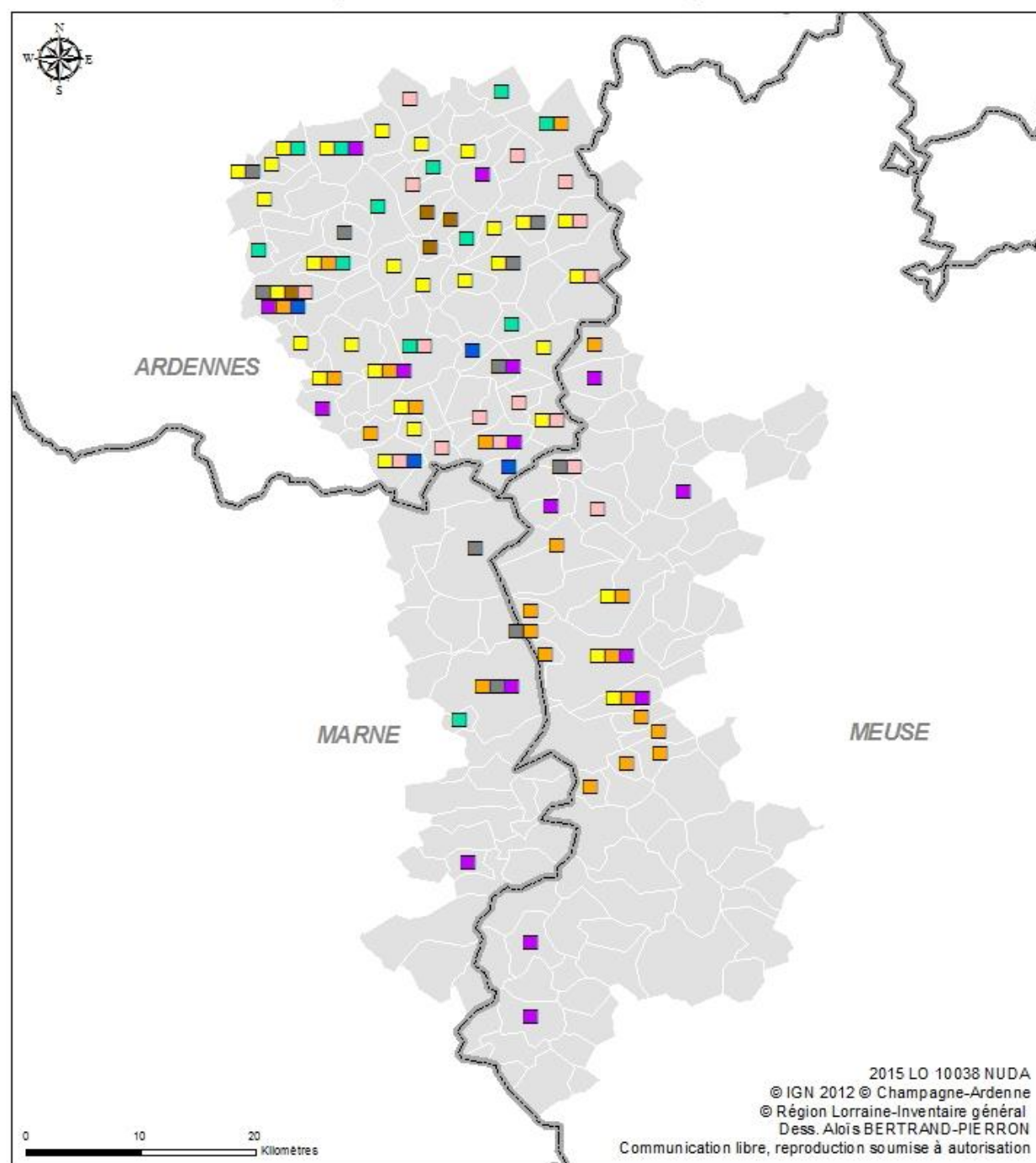
Carte n°1: Patrimoine industriel	page 49
Carte n°2: Patrimoine religieux	page 50
Carte n°3: Patrimoine militaire	page 51
Carte n°4: Châteaux	page 52
Carte n°5: Edifices à pan de bois	page 53
Carte n°6: Entités paysagères	page 54
Carte n°7: Qualité du ciel nocturne	page 55

Carte n°1: Patrimoine industriel

carte réalisée par les Services Régionaux de l'Inventaire de Champagne-Ardenne et de Lorraine

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL SUR LE TERRITOIRE DU PROJET DU PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARGONNE

Etat des connaissances par les services de l'Inventaire général en novembre 2015



Légende

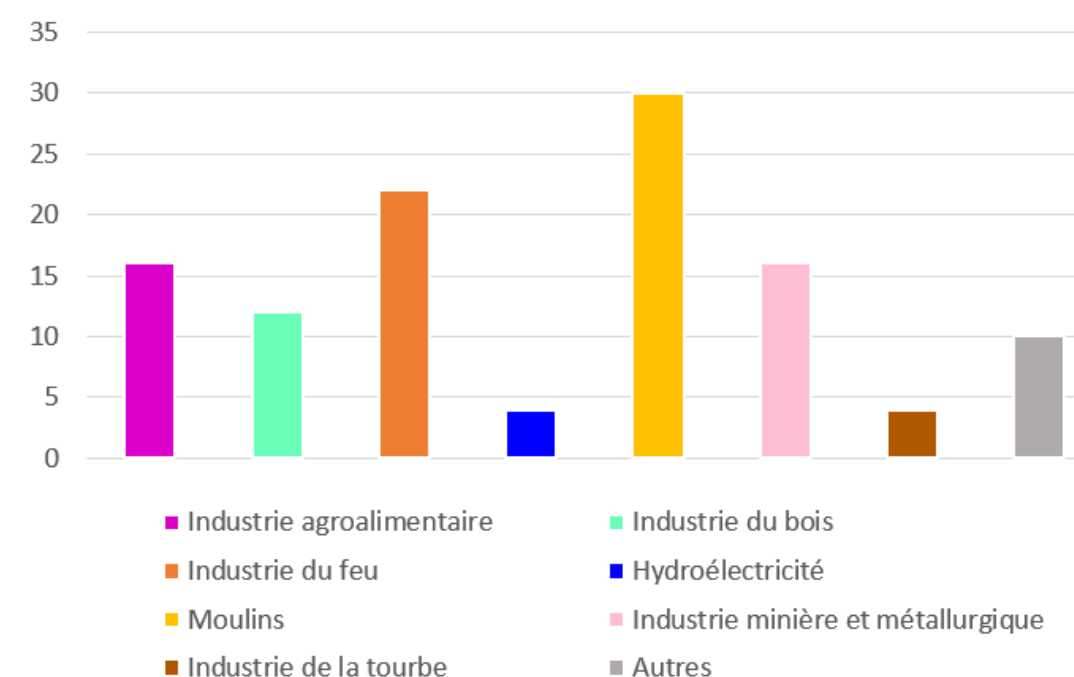
- | | | |
|---|--|--|
| ■ Industrie agroalimentaire | ■ Industrie minière et métallurgique | Limites départementales |
| ■ Industrie du bois | ■ Industrie de la tourbe | |
| ■ Industrie du feu | ■ Autres | |
| ■ Hydroélectricité | | |
| ■ Moulins | | |

Un patrimoine industriel important

Le patrimoine industriel comprend les vestiges de la culture industrielle qui sont de valeur historique, sociale, architecturale ou scientifique. Ces vestiges englobent : des bâtiments et des machines, des ateliers, des moulins et des usines, des mines et des sites de traitement et de raffinage, des entrepôts et des magasins, des centres de production, de transmission et d'utilisation de l'énergie, des structures et infrastructures de transport aussi bien que des lieux utilisés pour des activités sociales en rapport avec l'industrie (habitations, lieux de culte ou d'éducation).

Le patrimoine industriel fait l'objet de continuels recensements dans chaque région. En Argonne, la majorité des édifices et vestiges industriels se situe dans les Ardennes avec une importante concentration de moulins. En Marne et Meuse subsistent majoritairement des vestiges des industries agroalimentaires et du feu, notamment dans le centre de l'Argonne.

Etat des connaissances du patrimoine industriel en Argonne (2016)

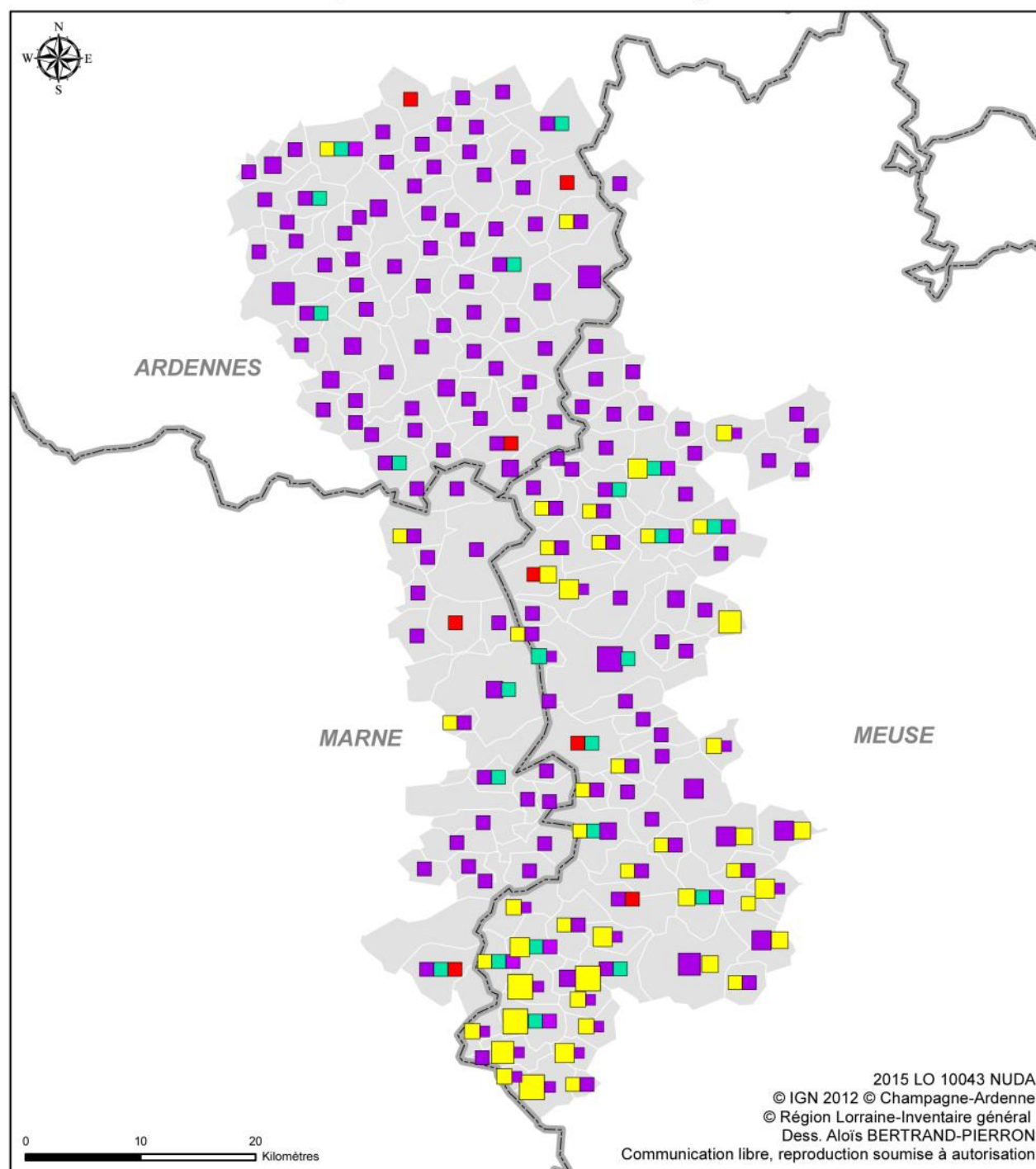


Carte n°2: Patrimoine religieux

carte réalisée par les Services Régionaux de l'Inventaire de Champagne-Ardenne et de Lorraine

LE PATRIMOINE RELIGIEUX SUR LE TERRITOIRE DU PROJET DU PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARGONNE

Etat des connaissances par les services de l'Inventaire général en novembre 2015



Légende

Nombre d'édifices par commune Typologie

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

- Eglise paroissiale
- Chapelle
- Croix et monuments religieux
- Abbaye

□ Limites départementales

La forte présence du patrimoine religieux

Le patrimoine religieux argonnais, riche et varié relève du seul culte catholique, à la différence des autres territoires du Grand-Est qui présentent également des édifices consacrés aux cultes juif, protestant ou orthodoxe.

Les édifices religieux sont répartis en quatre catégories:

- Les églises paroissiales présentes dans la quasi-totalité des villages de l'Argonne. Le périmètre d'étude compte donc près de 160 églises, dont 43 sont classées à l'inventaire des Monuments Historiques. Certaines de ces églises présentent des fortifications.
- Les chapelles sont au nombre de 22 et deux d'entre-elles sont classées à l'inventaire des Monuments Historiques.
- 13 abbayes sont également présentes sur le périmètre d'étude, majoritairement réparties sur l'axe central du territoire, ou sur sa partie nord. Les abbayes répertoriées sont celles de La Chalade, Chéhéry, Beaulieu-en-Argonne, Moiremont, Montfaucon d'Argonne, Possesse, Belval-Bois-des-Dames, Ballay, Séchault, Lisle-en-Barrois, Longwé et le Mont-Dieu. Aujourd'hui, certaines de ces abbayes sont encore debout mais d'autre subsistent sous forme de restes ou de vestiges.
- Des croix et autres monuments religieux jalonnent aussi l'Argonne, mais l'état des connaissances des ces édifices est plus abouti sur la partie meusienne du périmètre. Les croix de carrefour et de chemin sont une composante du paysage argonnais.



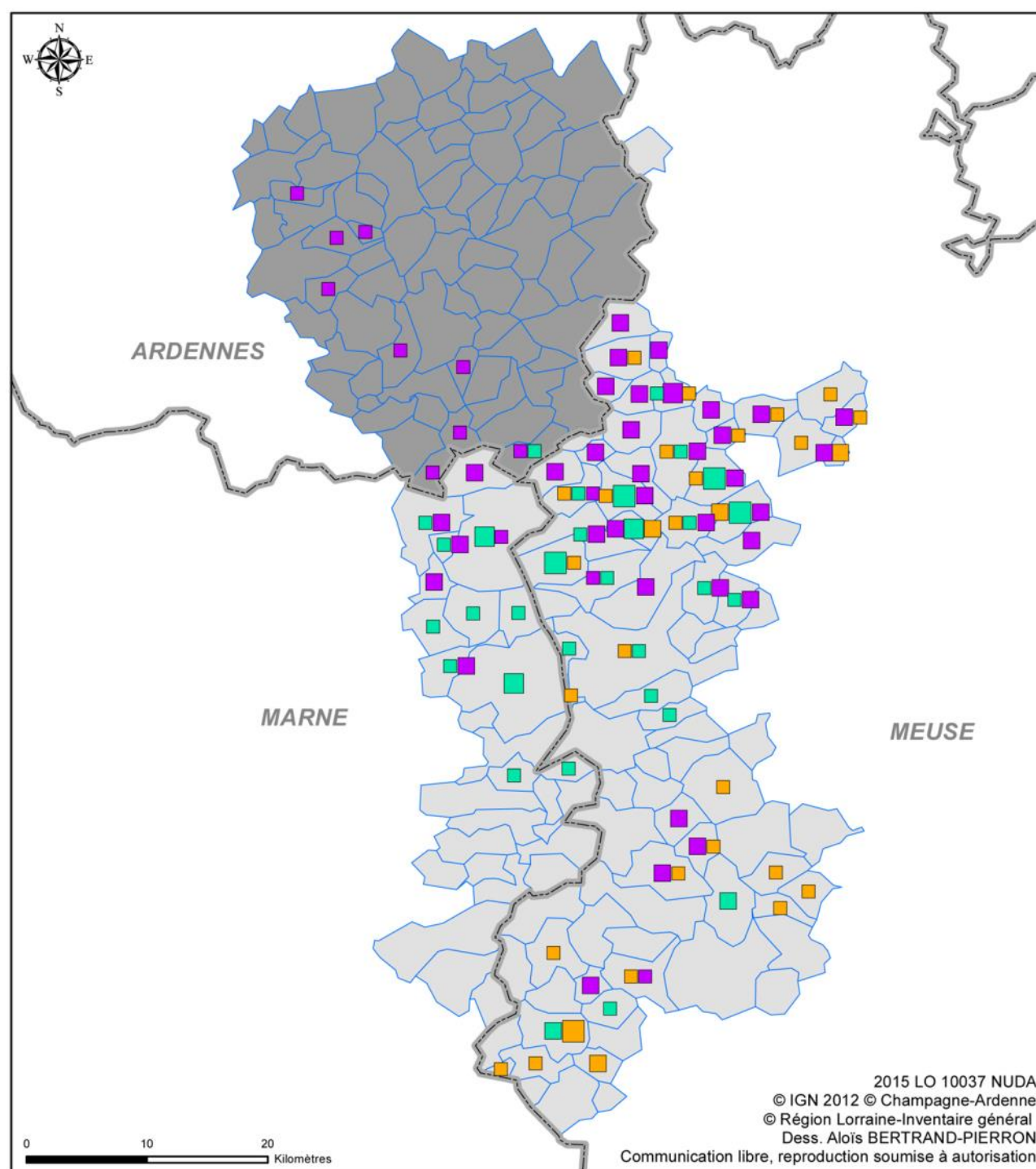
Crédits photos: Croix de Saint-Thomas-en-Argonne, Jean-Louis Le Hingrat (Argonne-PNR); Chartreuse du Mont-Dieu, Michel Maraquin (Association Via les Vertes Voyes)

Carte n°3: Patrimoine militaire

carte réalisée par les Services Régionaux de l'Inventaire de Champagne-Ardenne et de Lorraine

LE PATRIMOINE LIÉ À LA GUERRE SUR LE TERRITOIRE DU PROJET DU PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARGONNE

Etat des connaissances par les services de l'Inventaire général en novembre 2015



Légende

Typologie

- Cimetières et monuments commémoratifs
- Edifices de la reconstruction
- Sites de bataille ou sites liés à la guerre

Nombres d'édifices

- 1
- 2
- 3
- 4

- Communes non étudiées
- Communes étudiées
- Limites départementales

Un territoire fortement marqué par les conflits armés du 20ème siècle

L'Argonne a longtemps été une zone frontière, théâtre d'affrontements. Les traces laissées par ces batailles sont aujourd'hui des sites patrimoniaux d'importance nationale. Une grande proportion du patrimoine militaire de l'Argonne est rattachée à la Première ou à la Seconde Guerre Mondiale.

Actuellement, 8 sites argonnais font l'objet d'une candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces candidatures font partie du projet « Paysages et Sites de Mémoire » qui vise à inscrire 136 sites funéraires de la Grande Guerre, des Vosges à la Belgique, en passant par l'Argonne.

Les sites concernés sont les suivants :

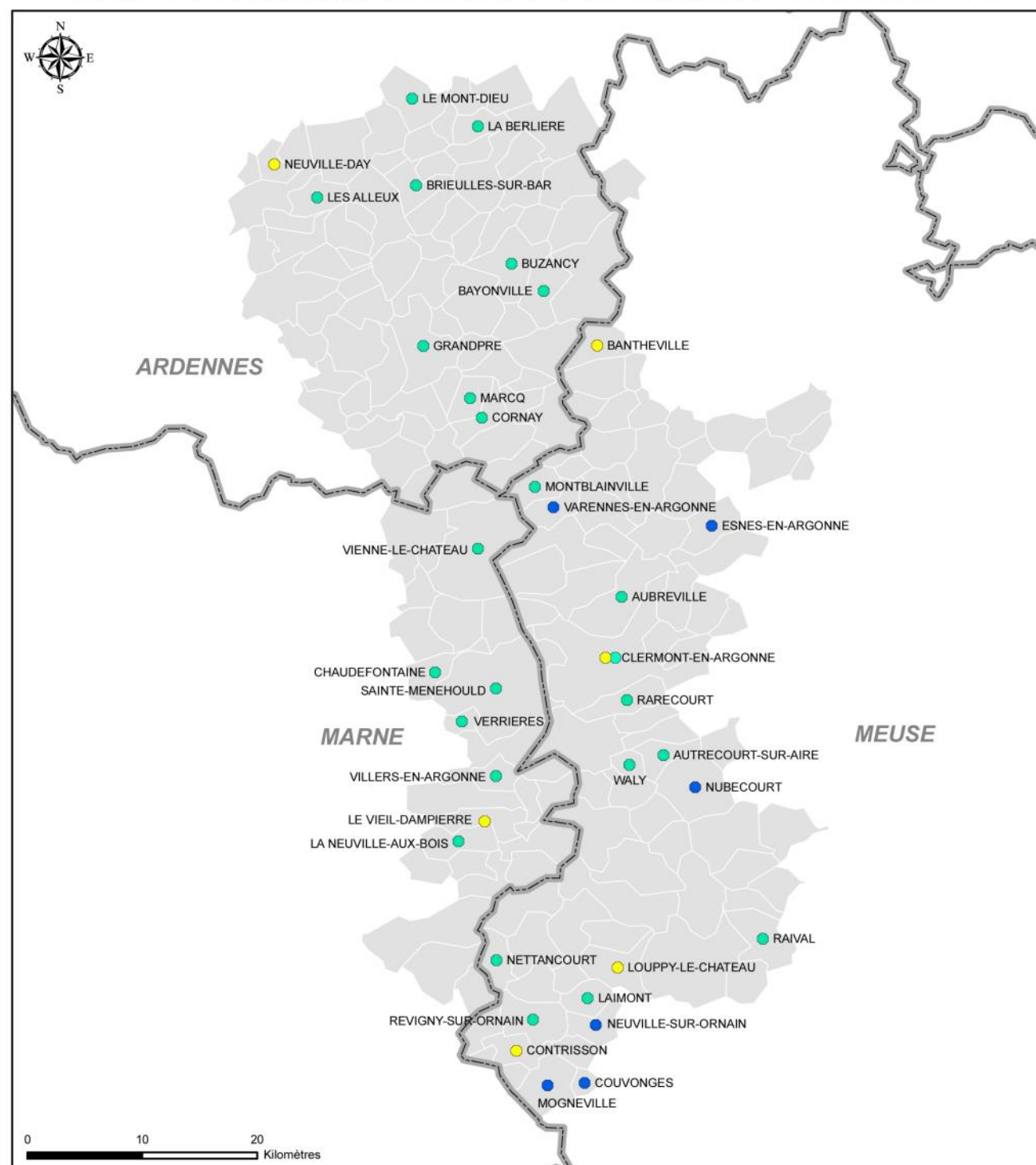
- Cimetière militaire allemand de Chestres et nécropole nationale française de Chestre à Vouziers
- Nécropole nationale française de Saint-Thomas-en-Argonne et nécropole nationale française du monument ossuaire de la Gruerie
- Nécropole nationale française de la Harazée à Vienne-le-Château
- Cimetière militaire allemand d'Apremont
- Monument ossuaire français de la Haute-Chevauchée à Lachalade
- Nécropole nationale française de la Forestière à Lachalade
- Cimetière militaire et mémoriel américain « Meuse-Argonne American Cemetery and Memorial » à Romagne-sous-Montfaucon
- Nécropole nationale française de la Maize à Vauquois

Carte n°4: Châteaux

carte réalisée par les Services Régionaux de l'Inventaire de Champagne-Ardenne et de Lorraine

LES CHÂTEAUX SUR LE TERRITOIRE DU PROJET DU PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARGONNE

Etat des connaissances par les services de l'Inventaire général en novembre 2015



Légende

Etat

- Existants
- Vestiges
- Détruits

 Limites départementales

2015 LO 10044 NUDA
© IGN 2012 © Champagne-Ardenne
© Région Lorraine-Inventaire général
Dess. Aloïs BERTRAND-PIERRON
Communication libre, reproduction soumise à autorisation

Chateaux

La plupart des châteaux argonnais datent du XVI^e siècle, à l'exception des châteaux de Marcq, Buzancy et de La Berlière dont l'origine remonte au XVIII^e siècle. Beaucoup de châteaux de la partie sud de l'Argonne ont été détruits notamment lors de la Fronde et en raison des conflits entre le Duché de Lorraine et le Roi de France. La Première Guerre mondiale a largement contribué à la mise à bas des vestiges de ces bâtiments. La butte du château de Sainte-Mènehould et le plateau de Sainte Anne à Clermont-en -Argonne sont deux promontoires remarquables, témoins dépouillés d'anciennes places fortes démantelées au XVII^e siècle.



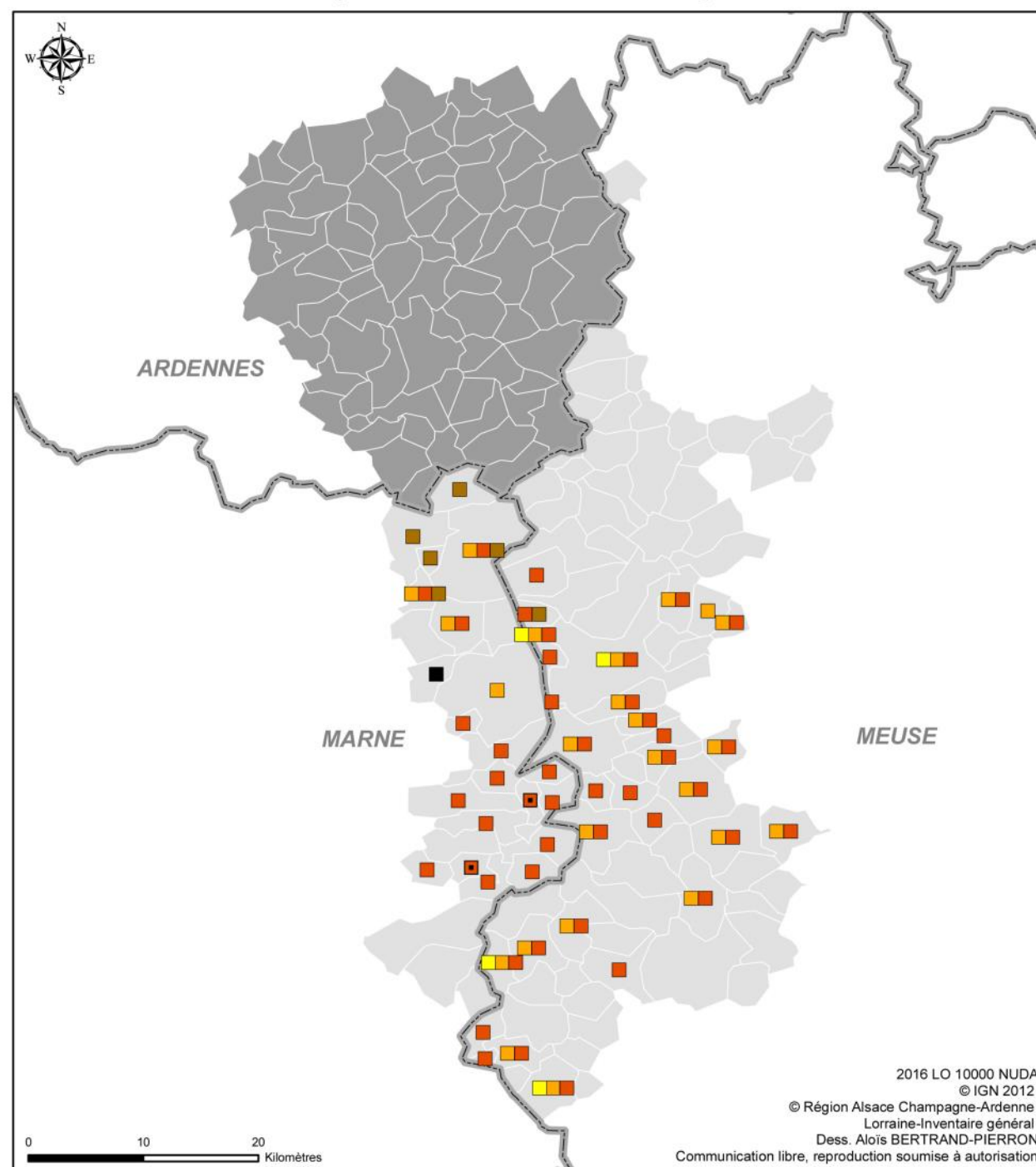
Crédits photos: Donjon de Day à Neuville-Day, Max Chaffaut (Argonne-PNR); Château de Landreville à Bayonville, Famille Renault

Carte n°5: Edifices à pan de bois

carte réalisée par les Services Régionaux de l'Inventaire de Champagne-Ardenne et de Lorraine

LES ÉDIFICES À PAN DE BOIS SUR LE TERRITOIRE DU PROJET DU PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARGONNE

Etat des connaissances par les services de l'Inventaire général en novembre 2015



Légende

Chronologie

- XVI-XVIIe siècle
- XVIIIe siècle
- XIXe siècle
- XXe siècle
- Datation non précisée

- Présence d'une église à pan de bois
- Limites départementales
- Communes non étudiées
- Communes étudiées

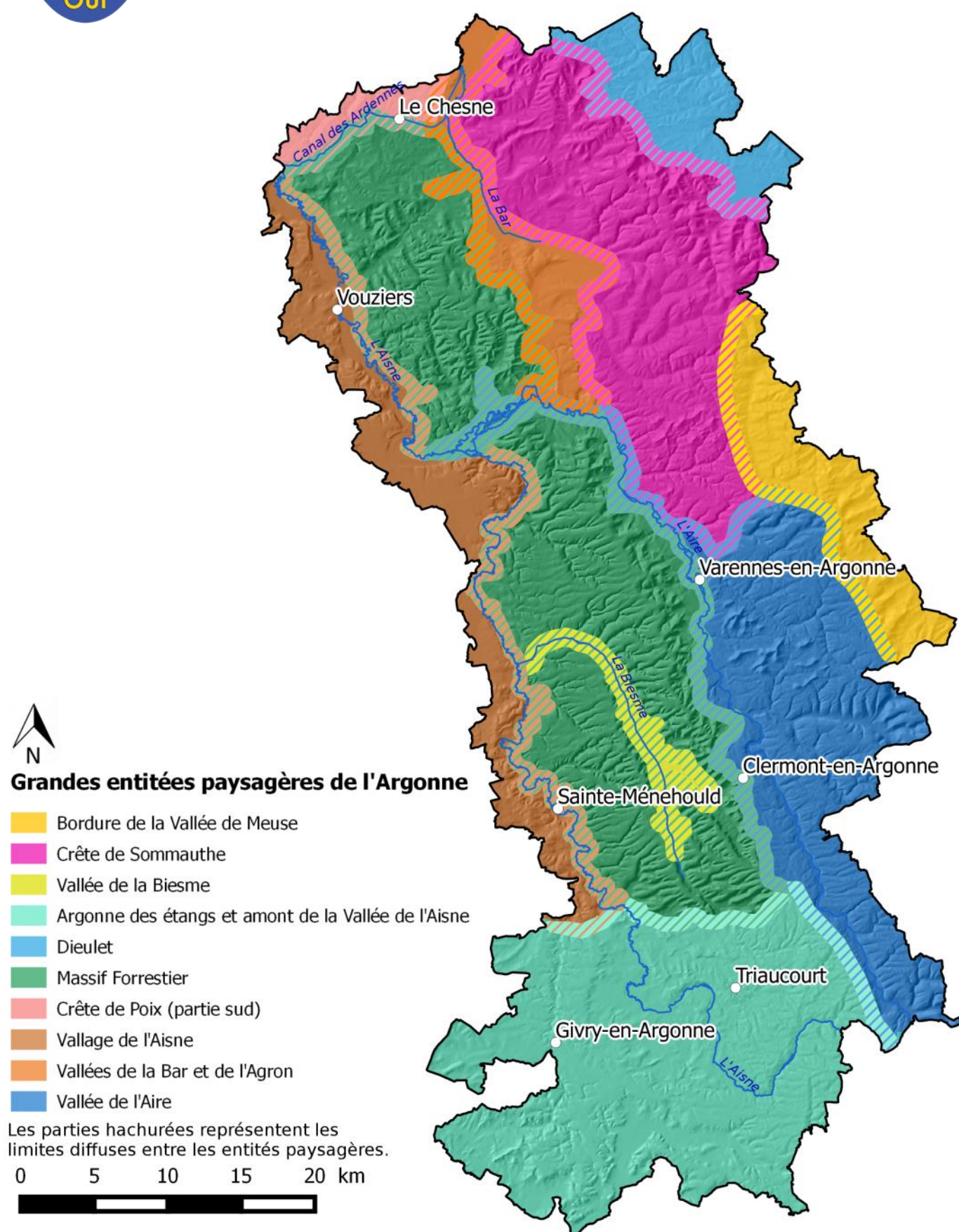
Le pan de bois, une architecture typique et caractéristique

Ces maisons typiques à ossature de bois et toits en tuile canal à faible pente, réalisées avec les matières premières locales sont présentes sur le territoire, au sud d'une ligne Autry - Montfaucon, plus particulièrement au centre-Argonne et au sud-ouest. Au nord de cette ligne, l'habitat ancien est majoritairement représenté par des maisons en pierre et brique, des toits plus pentus, souvent en ardoise. Les maisons possédant une façade dite à « appareil champenois » alternent la brique et la gaize, ou encore la pierre de taille ou la pierre jaune des Ardennes (en Argonne ardennaise).

Le pan de bois, aussi appelé colombage, se caractérise par une structure en bois et un revêtement en torchis. Ces maisons argonnaises ont généralement été édifiées entre le XVIe et le XIXe siècle. Les maisons les plus anciennes (XVIe-XVIIe) sont ornées d'éléments décoratifs et pourvues de poutres verticales appelées décharge. La verticalité des poteaux se développe davantage aux XVIIIe et XIXe siècles.

Les soubassements des maisons sont réalisés en pierre, en gaize la plupart du temps. Les maisons argonnaises sont souvent surélevées par rapport à l'usoir (trottoir) par quelques marches.

Carte n°6: Grandes entités paysagères



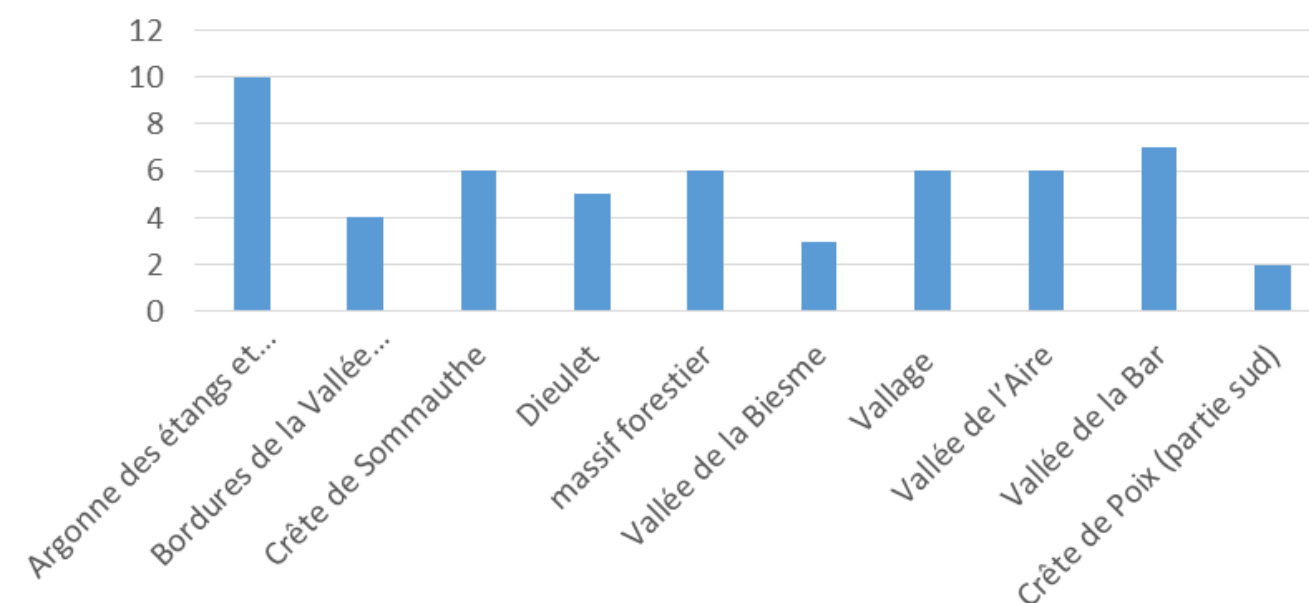
Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors; Atlas des paysages des Ardennes, Agence Bertrand FOLLEA-Claire GAUTIER paysagiste DPLG, Juin 2000, 239p.; Argonne-PNR

Des paysages variés

Une étude participative du paysage a été menée par l'association Argonne-PNR afin de caractériser et de décrire les paysages de l'Argonne.

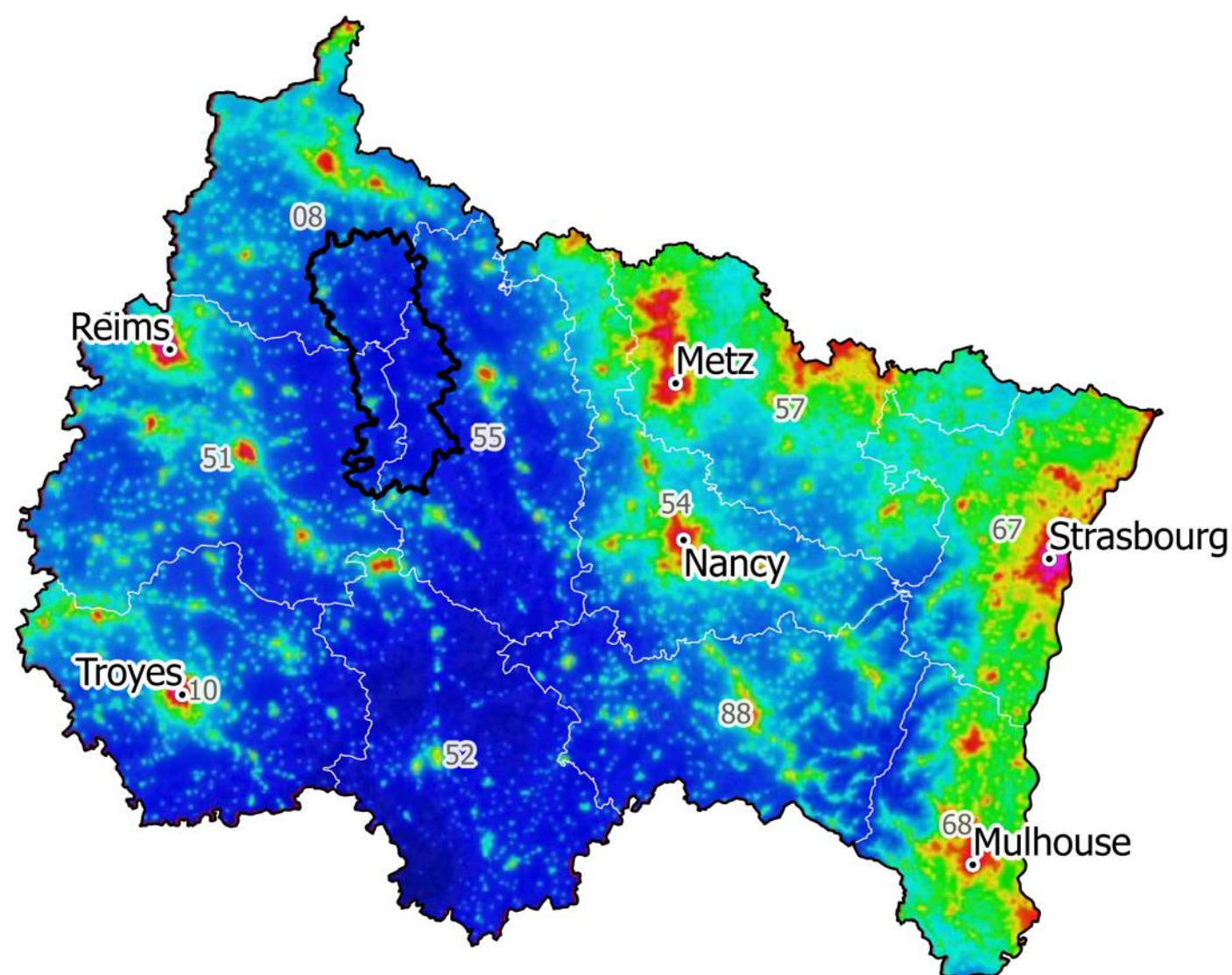
Plus d'une cinquantaine d'observations ont été réalisées sur différents points du périmètre d'étude, permettant de décrire de manière précise les particularités de chacune des 10 grandes entités paysagères.

Nombre de grilles réalisées par entité paysagère



Des enjeux paysagers attachés à chacune des entités ont également été mis en lumière. Ce travail intégrera la réflexion sur l'observatoire photographique participatif des paysages, outils que pourrait porter le PNR et qui aurait pour objectifs de contribuer à la connaissance des paysages de l'Argonne et de leur évolution, et de coordonner les réponses aux enjeux paysagers à l'échelle du territoire Argonnais.

Carte n°7: Qualité du ciel nocturne



- Qualité du ciel nocturne +

0 25 50 75 100 km



Conception: Argonne-PNR, GL

Sources: IGN BD Topo; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Association Aux sources du parc; DREAL; Open Streetmap Contributors

Une faible pollution lumineuse

En raison de son éloignement des grandes agglomérations et de son taux d'urbanisation faible, l'Argonne présente des paysages nocturnes de qualité (Figure 23). Cette qualité est notamment préservée par la pratique d'extinction de l'éclairage public relativement répandue en Argonne. Si quelques astronomes amateurs connaissent bien le territoire, l'astronomie est une offre de loisir qui pourrait être amenée à se développer (tourisme, éducation à l'environnement...).

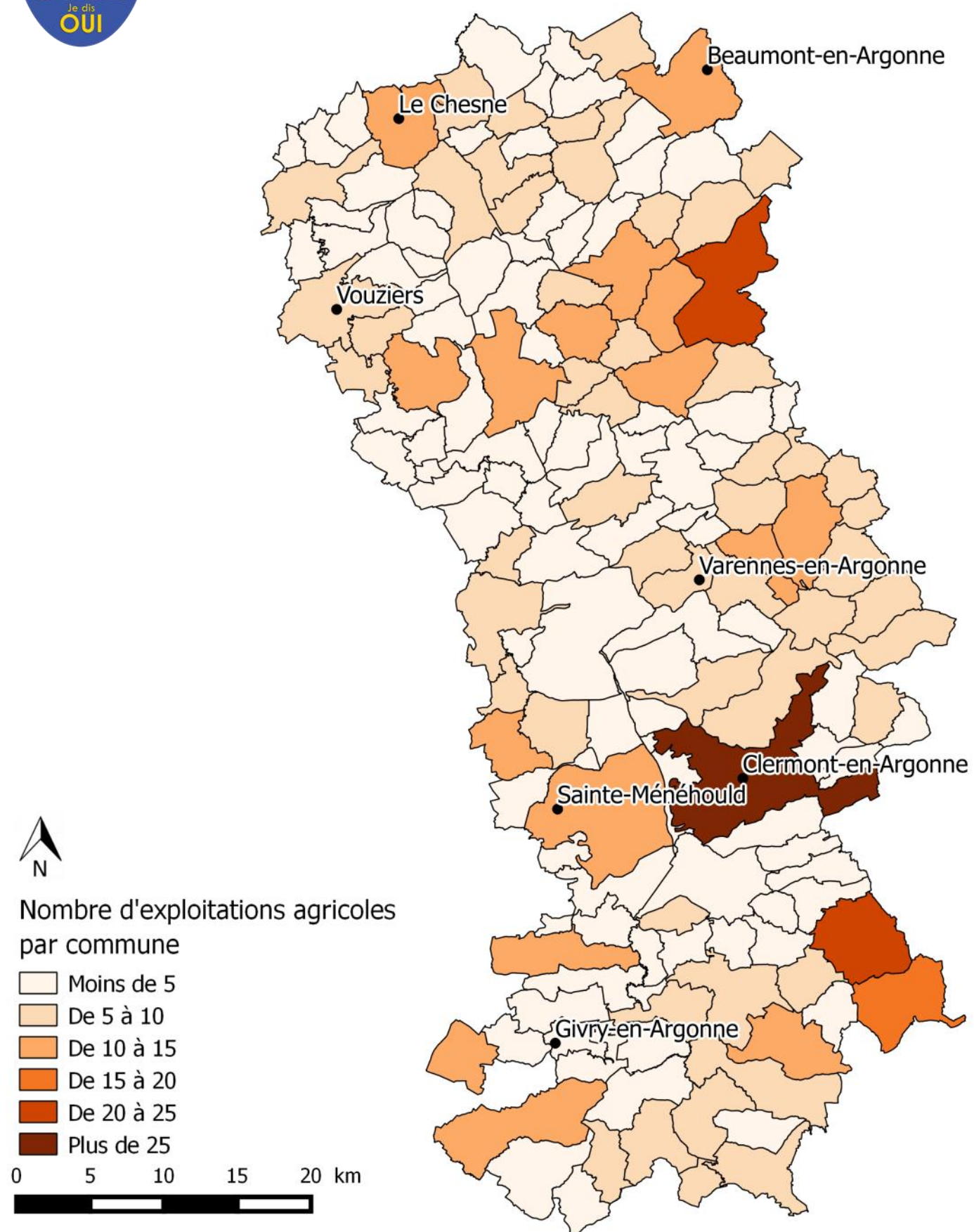
Cette spécificité renforce également le rôle de l'Argonne comme espace de circulation des espèces ayant une activité nocturne (notion de « trame noire » en lien avec les trames verte et bleue).



Agriculture

Carte n°1: Nombre d'exploitations agricoles	page 57
Carte n°2: Evolution du nombre d'exploitations agricoles	page 58
Carte n°3: Principales orientations technico-économiques	page 59
Carte n°4: Superficie Agricole Utilisée (SAU)	page 60
Carte n°5: Surfaces en herbe	page 61

Carte n°1: Nombre d'exploitations agricoles

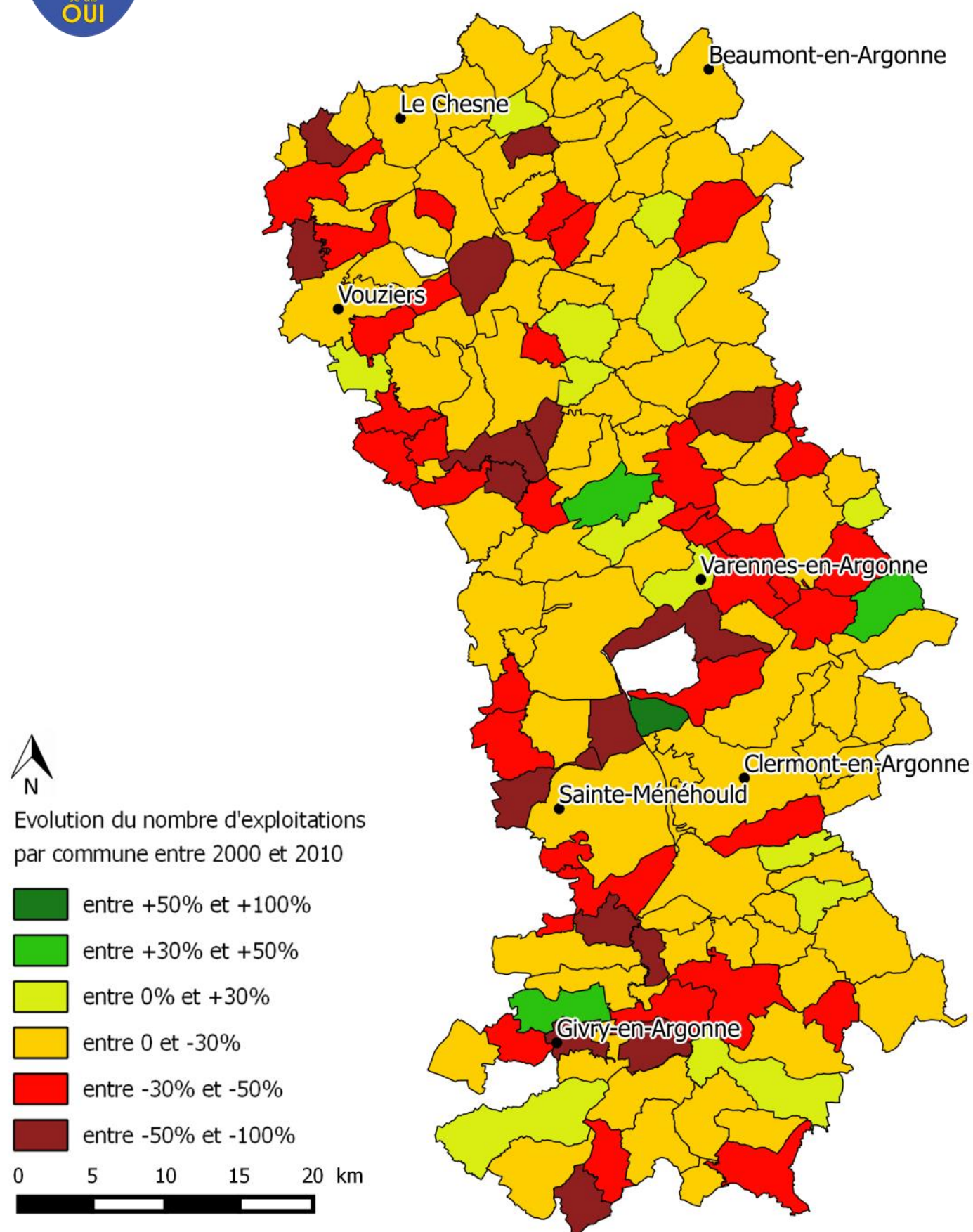


Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; RPG 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Peu d'exploitations agricoles au regard des surfaces utilisées

La majorité des communes compte entre 0 et 10 exploitations agricoles. Ce nombre contraste avec l'analyse de l'occupation des surfaces en Argonne qui donne près de 1/3 du territoire dédié à l'agriculture (voir page 11). Ce constat concorde avec la carte des SAU moyennes des exploitations par communes, puisque selon cette carte, la plupart des exploitations utilisent en moyenne une SAU allant de 100 à 150 ha (voir carte page 49).

Carte n°2: Evolution du nombre d'exploitations agricoles



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; Agreste Recensement agricole 2010; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

La diminution du nombre d'exploitations

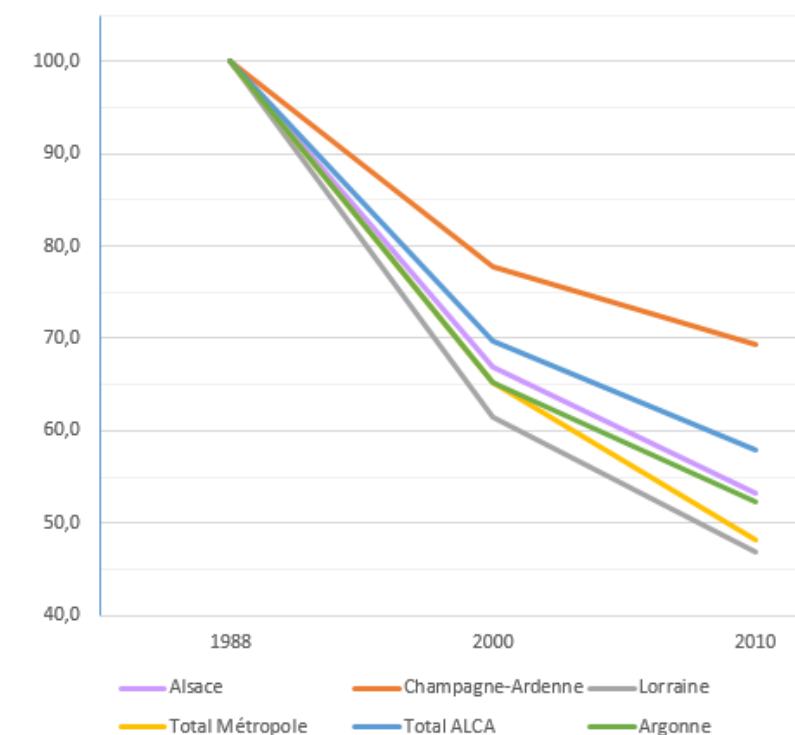
Dans la plupart des communes, le nombre d'exploitation a diminué entre 2000 et 2010. Un grand nombre de communes ont ainsi perdu entre un tiers et la moitié de leurs exploitations. Cette perte atteint 100% dans certaines communes. Quelques communes ont également gagné des exploitations, mais ce cas de figure reste limité.

Le tableau et le graphique ci-dessous indiquent que la diminution du nombre d'exploitations en Argonne est similaire à l'évolution nationale et régionale.

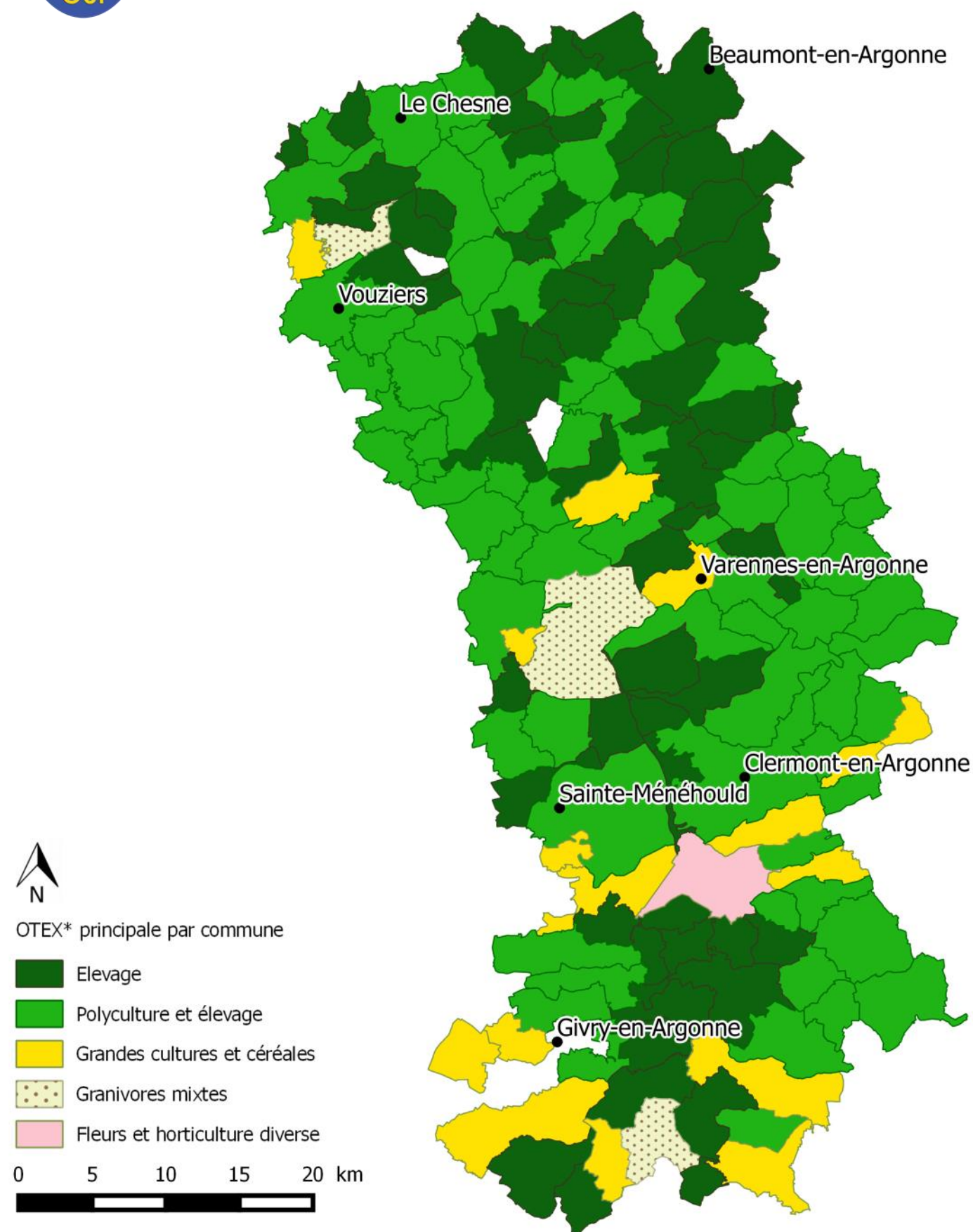
	1988**	2000	2010
Argonne*	100	65,2	52,4
Alsace	100	67,0	53,3
Champagne-Ardenne	100	77,7	69,3
Lorraine	100	61,5	46,8
ALCA	100	69,7	57,9
Métropole	100	65,3	48,2

*Périmètre d'étude pour le projet de PNR en Argonne
 ** Année de référence base 100

Evolution comparative du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010



Carte n°3: Principales orientations technico-économiques



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; Agreste Recensement agricole 2010; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

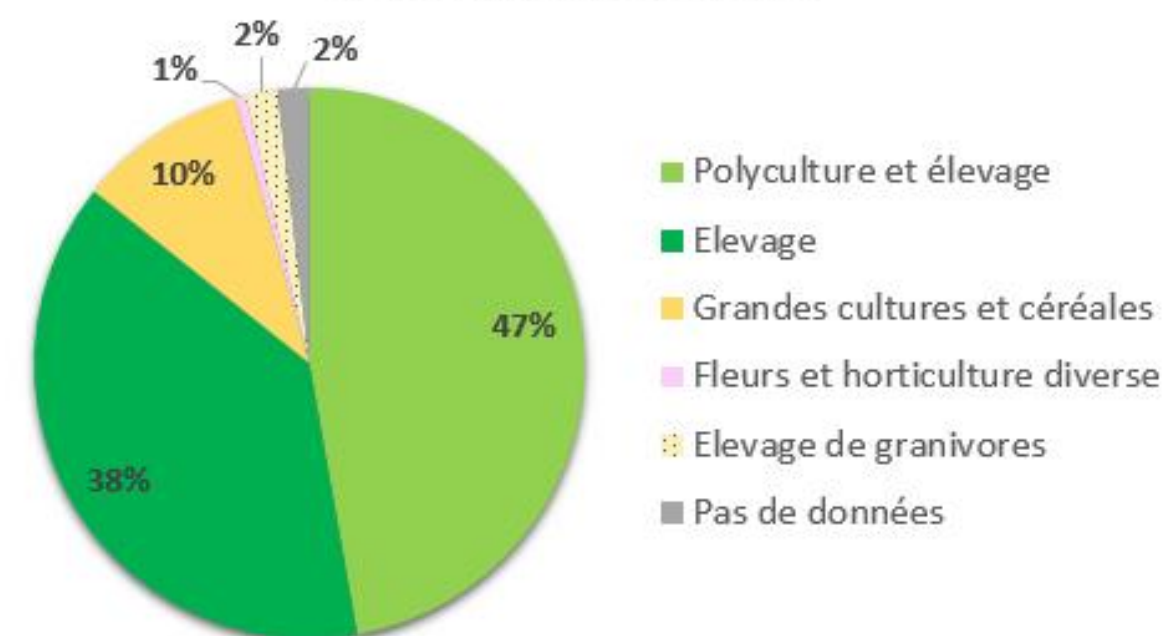
Une prédominance du modèle polyculture-élevage

L'orientation technico-économique d'une exploitation est le reflet de ce qui fait le chiffre d'affaire d'une exploitation et non pas de ce qui est produit. L'OTEX reste en général corrélé avec l'activité majoritaire de l'exploitation.

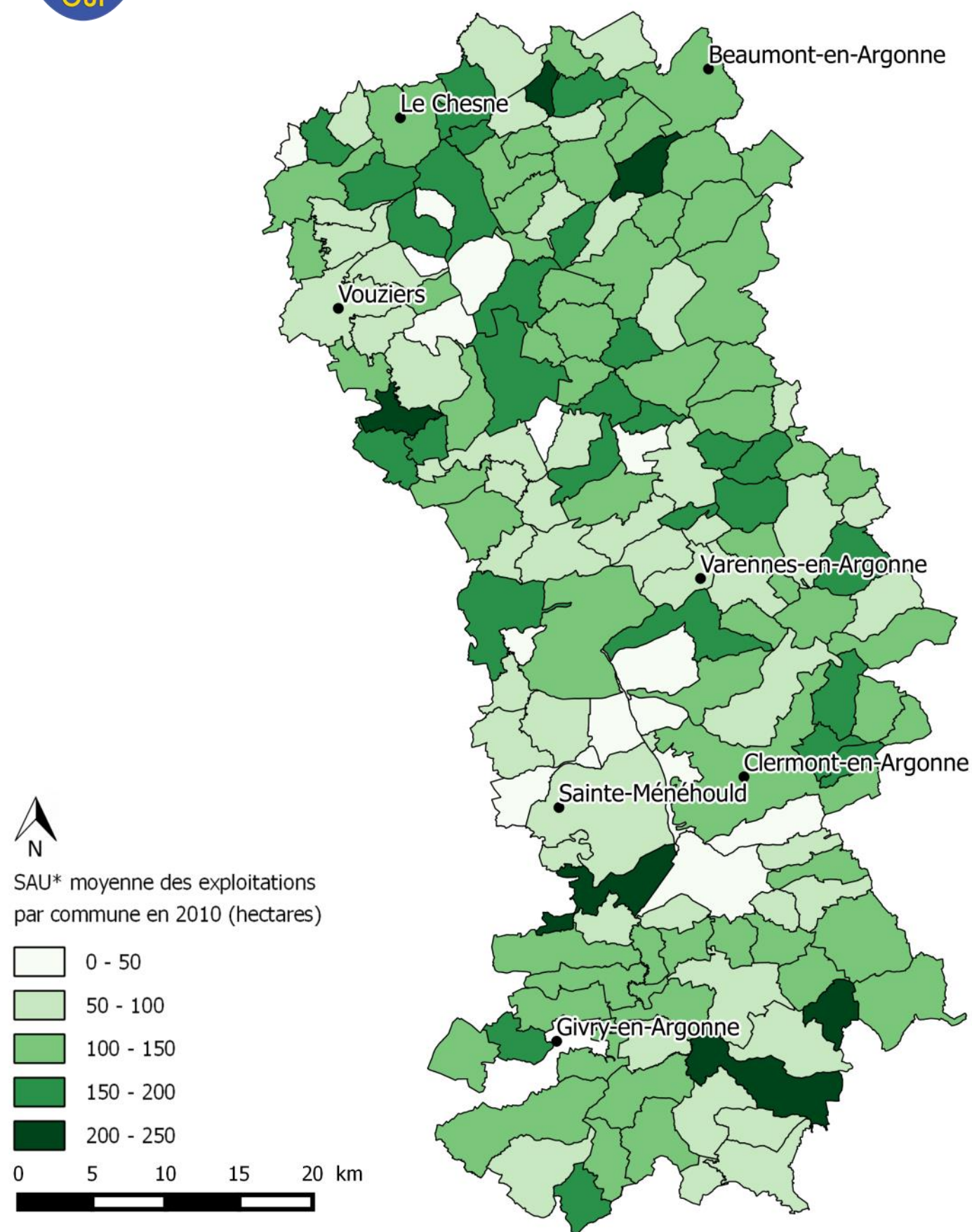
Trois grands systèmes de culture sont plus représentés en Argonne : le modèle polyculture-élevage en tête, les exploitations dédiées à l'élevage en deuxième position puis les systèmes basés sur les grandes cultures et les céréales en troisième position. Concernant la répartition, les systèmes élevage sont plutôt présents au nord-est du périmètre (Ardennes et nord meusien), et les système grandes cultures et céréales plutôt au sud (Marne et Meuse).

Du fait du faible nombre d'exploitations par commune, d'autres modèles ressortent sur la carte ci-contre comme les élevages de granivores mixtes (porcins) et l'horticulture.

Part des orientations technico-économiques par commune en Argonne



Carte n°4: Superficie agricole utilisée



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; Agreste Recensement agricole 2010; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Une SAU moyenne plus importante que la moyenne nationale

En 2010, la SAU* moyenne était de 110 hectares par exploitation. Ce chiffre est plus élevé que la moyenne nationale au même moment puisqu'alors de 56 hectares. C'est un résultat qui dépasse un peu la moyenne nationale pour les grandes exploitations qui était en 2010 de 108 hectares.

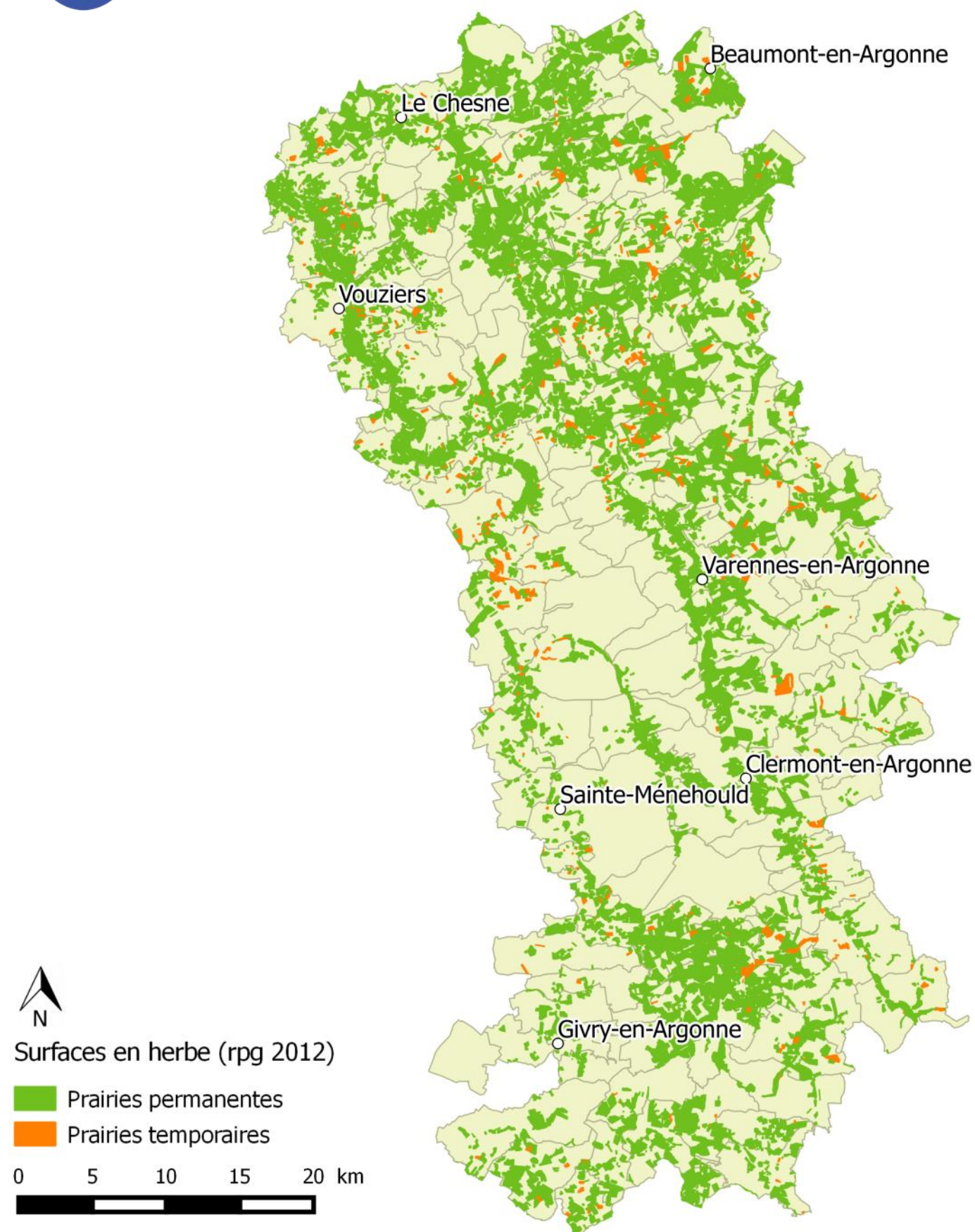
L'évolution de la SAU en Argonne entre 1988 et 2010 marque le plus fort recul à l'échelle régionale, bien que cette diminution soit moins importante qu'à l'échelle nationale.

*SAU : Superficie agricole utilisée pour produire et regroupant les terres arables, les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes.

	1988**	2000	2010
Argonne*	100	97,2	95,8
Alsace	100	102,1	102,2
Champagne-Ardenne	100	100,1	98
Lorraine	100	101,5	102
ALCA	100	100,8	99,9
Métropole	100	97,4	93,9

*Périmètre d'étude pour le projet de PNR en Argonne
 ** Année de référence base 100

Carte n°5: Surfaces en herbe



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; RPG 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Une large proportion de prairies permanentes

Depuis 1988, la surface totale des prairies permanentes a diminué de près de 20% en Argonne. Elle représente, en 2010, 52 860 ha. Cette diminution est comparable à celle observée dans la Région Grand Est ou dans les départements des Ardennes et de la Meuse. Dans la Marne, depuis 1988 la diminution des surfaces toujours en herbe (STH) atteint près de 50%.

L'Argonne reste cependant bien au-dessus des moyennes départementales puisque les surfaces toujours en herbe y occupent 47% de la SAU contre 38%, 27% et 3% respectivement pour les Ardennes, la Meuse et la Marne.



Services et santé

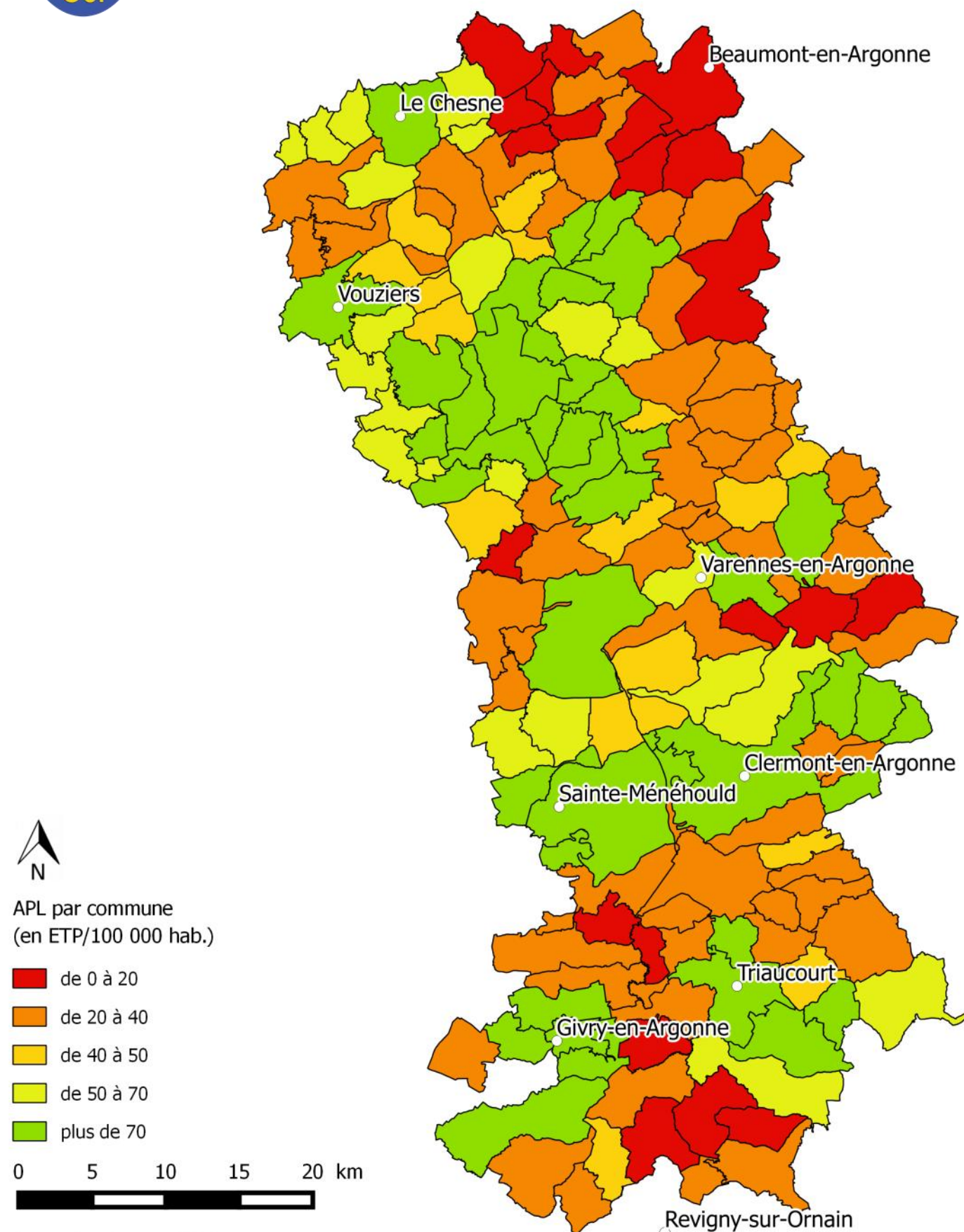
Carte n°1: Accessibilité des médecins généralistes

page 63

Carte n°2: Maisons de santé pluriprofessionnels

page 64

Carte n°1: Accessibilité des médecins généralistes



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo; SNIIR-AM 2013, Cnamts; INSEE 2011; calculs Drees; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Un accès aux généralistes globalement correct sur le territoire

L'accessibilité géographique (temps d'accès) n'est pas un facteur suffisant pour apprécier la facilité d'accès aux soins d'un territoire car il ne prend pas en compte divers facteurs comme par exemple la capacité du praticien à recevoir plus de patients. A l'échelle du périmètre d'étude, 100% de la population a accès à un médecin généraliste en moins de 15mn de trajet.

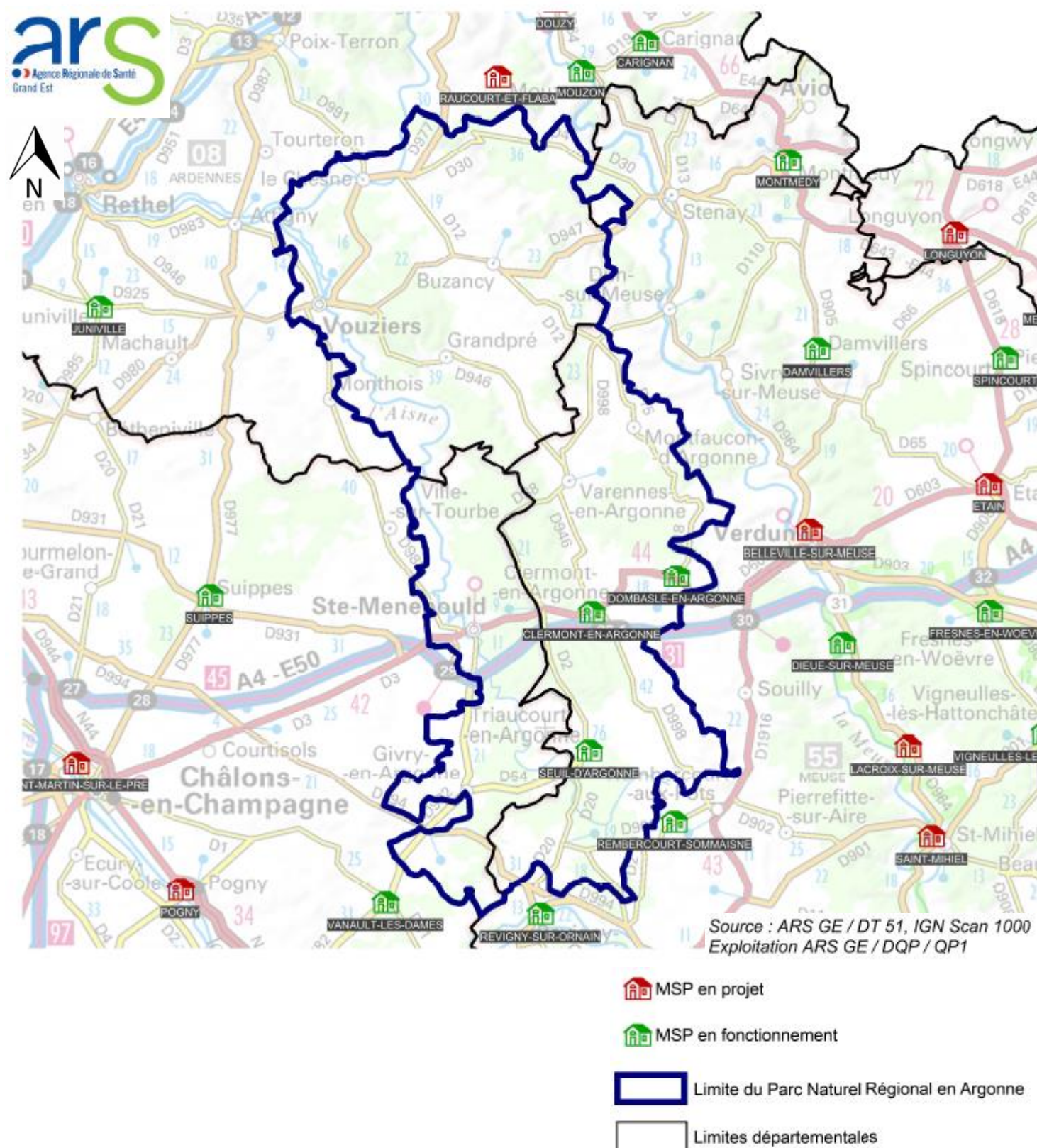
L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur permettant une analyse plus fine de la situation. Exprimée en ETP/100 000 habitants, l'APL est calculée en tenant compte du ratio entre l'offre et la demande de soins locale, et des divers facteurs susceptibles de faire varier cette offre et cette demande (âge des populations, nombre de praticiens...).

Sur le périmètre, l'APL moyenne est de 52 ETP/100 000 habitants, soit environ 1 médecin pour un peu moins de 2000 habitants. En comparaison, la moyenne nationale s'élève à 71 ETP/100 000 habitants soit 1 médecin pour un peu moins de 1500 habitants¹.

¹ Murielle Barlet et al., « L'Accessibilité potentielle localisée (APL) : une nouvelle mesure de l'accessibilité aux médecins généralistes libéraux », IRDES 2012.

Carte n°2: Maisons de santé pluri-professionnelles carte réalisée par l'ARS (DT 55)

Périmètre d'étude du projet PNR Argonne



Une répartition peu homogène

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) regroupent plusieurs professionnels de santé dont au minimum deux médecins généralistes et un infirmier. Elles fonctionnent autour d'un projet collaboratif signé entre les différents professionnels de santé, et coordonné par l'ARS. Elles peuvent être à l'initiative des professionnels eux-mêmes ou des élus locaux.

Ces MSP ont comme objectif premier d'attirer des médecins dans les zones déficitaires (où mal dotées) en offre de soin, en leur proposant un cadre de travail qui leur permet de mieux gérer leur temps, et de mutualiser leurs charges. Elles permettent également une meilleure offre de soin pour les patients grâce à la coordination entre les professionnels.

En Argonne, seules 3 MSP sont en fonctionnement selon l'ARS, et uniquement sur la partie Meusienne du territoire. Il faut également souligné la présence de MSP à Rembercourt-Sommaisne, Revigny-sur-Ornain, Vanault-les-Dames et Raucourt-Flaba (en projet) à proximité immédiate du périmètre d'étude. Si cette répartition semble très déséquilibré, elle correspond cependant aux réalités des territoires puisque la partie Meusienne du périmètre est la seule considérée comme déficitaire en offre de soins.

Département (partie située dans le périmètre d'étude)	Nombre de communes déficitaires	Nombre total de communes concernées
Ardennes	1	71
Marne	1	29
Meuse	42	58
Total	44	163

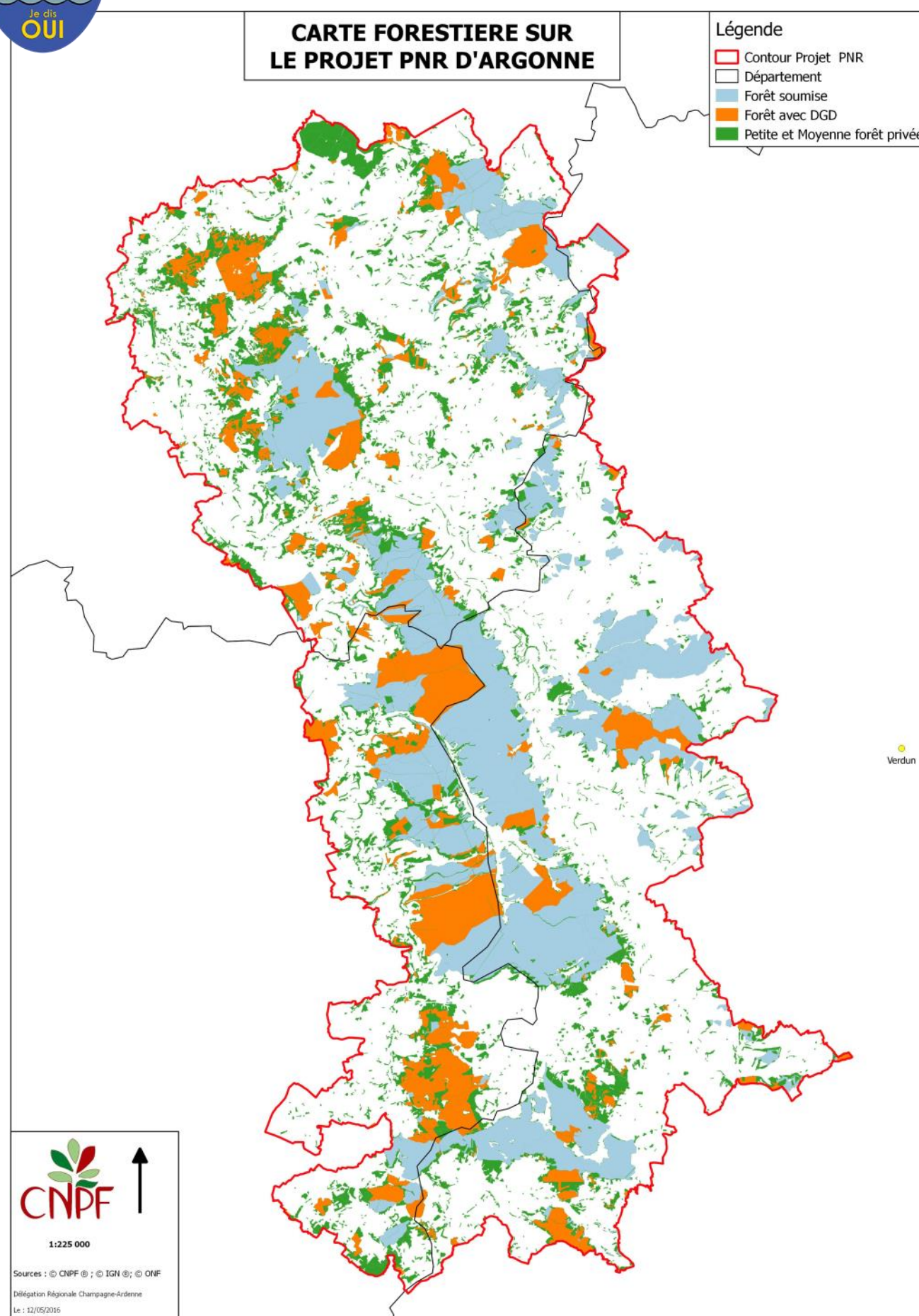


Forêt

Carte n°1: Surfaces boisées	page 66
Carte n°2: Peuplements forestiers	page 67
Carte n°3: Sylvoécorégions	page 68
Carte n°4: Communes forestières	page 69

Carte n°1: Surfaces boisées

carte réalisée par le CNPF



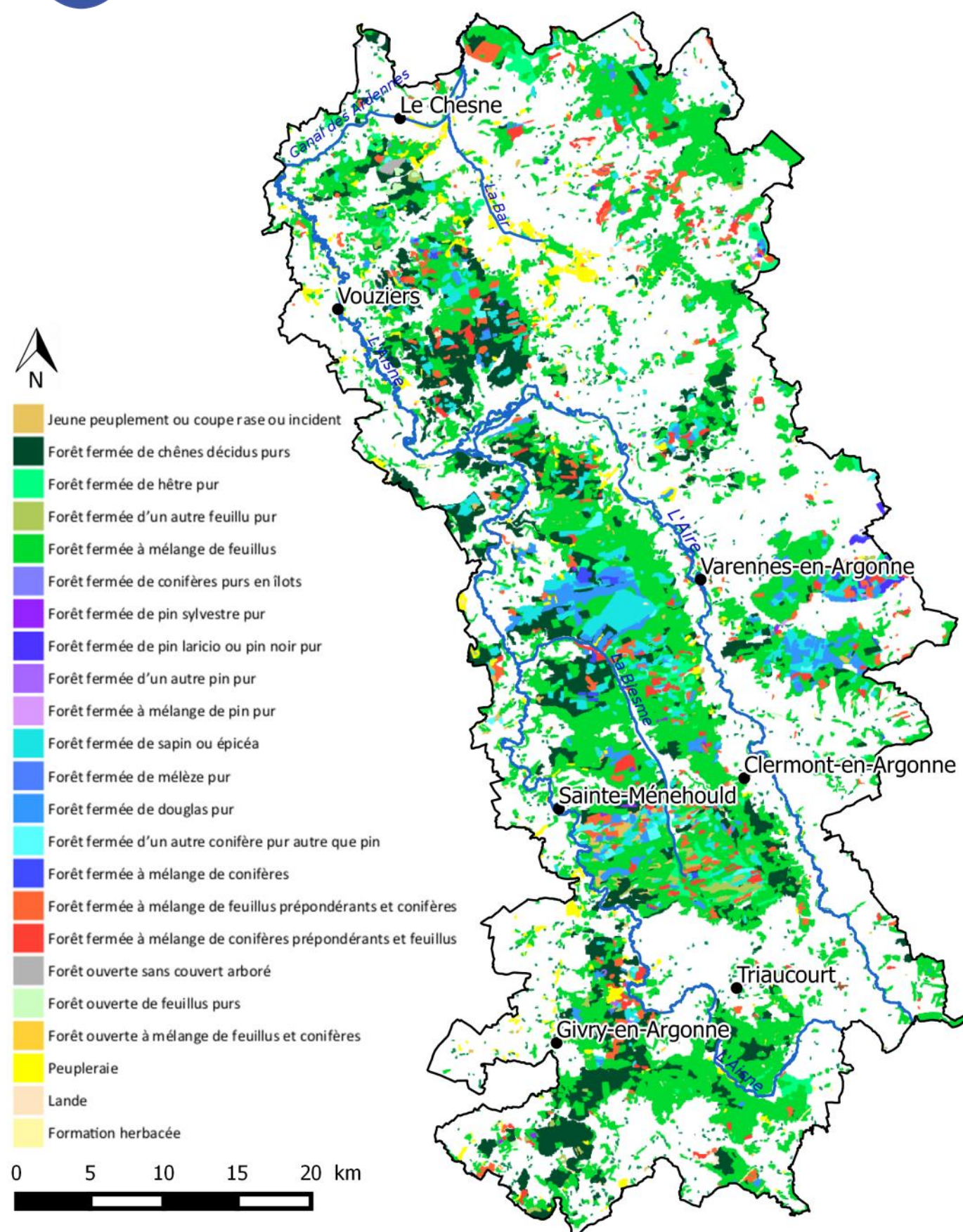
Un territoire fortement boisé

Les forêts occupent plus de 30% de la surface du périmètre d'étude. Elles sont localisées pour l'essentiel sur une bande allant du nord au sud du périmètre, sur sa partie ouest qui correspond aux zones humides ou sur gaize. Sur le reste du périmètre, la forêt est plus éparse bien qu'il faille noter la présence de massifs importants dans les secteurs de Montfaucon-d'Argonne, du Morthomme et du Dieulet.

Sur le périmètre d'étude, la forêt est soumise à trois modes de gestion. 46% de la surface est gérée par l'ONF et correspond à des forêts domaniales ou communales. Les grandes forêts privées représentent 24% de la surface totale et sont dotées de documents de gestion durable. Enfin, les petites forêts privées représentent 30% de la surface forestière totale de l'Argonne.

Les forêts Argonnaises représentent une ressource naturelle importante, et son exploitation produit des retombées économiques conséquentes pour le territoire et sa périphérie. Ces forêts sont également un espace partagé, support d'activités de loisirs (chasse, tourisme...) et un espace important pour la biodiversité.

Carte n°2: Peuplements forestiers



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2012; IGN IFN V2; Openstreet Map Contributors;

Une grande diversité d'essences forestières

Le massif forestier argonnais, situé sur un vaste plateau situé entre deux vallées (de l'Aire et de l'Aisne) est creusé de nombreux vallons. Il représente un milieu particulier et unique avec un caractère submontagnard prononcé ; il s'agit d'une forêt tempérée où conifères et arbres à feuilles caduques cohabitent.

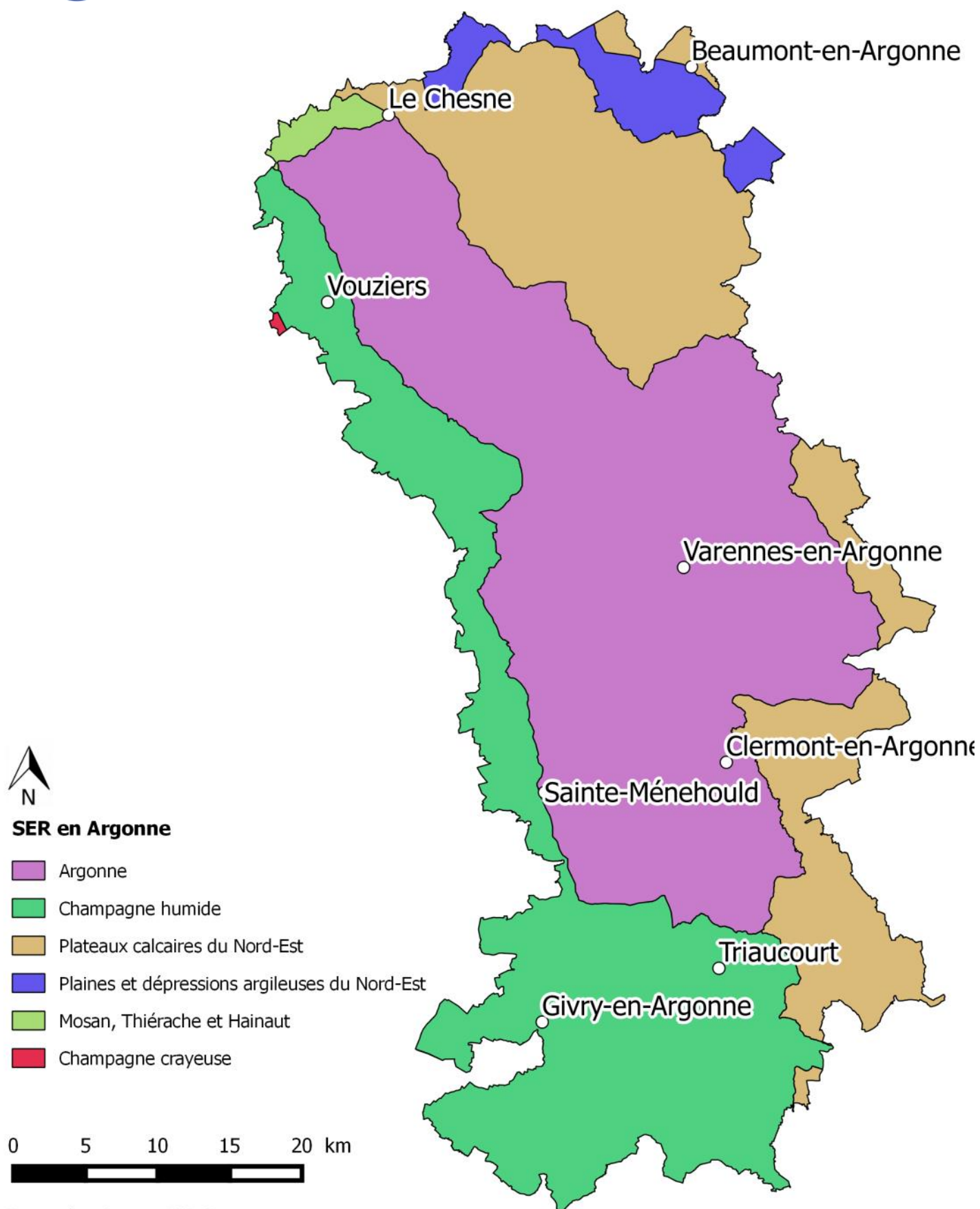
Ayant un sol de type acide, la végétation y est adaptée, avec de nombreuses chênaies et hêtraies, tandis qu'on note la présence, de manière locale, d'aulnaies et de prairies acidiphiles.

Les feuillus sont dominants et représentent plus de 82 % de la surface forestière. Les Forêts fermées à mélange de feuillus représentent 51% de la surface, et les résineux 11%, la formation la plus représentée étant la Forêt fermée de douglas pur (3%).

D'autres essences comme le bouleau, le châtaignier, le Frêne, le merisier, le tilleul à petites feuilles participent à la diversité des peuplements forestiers, ce qui fait de l'Argonne une région importante pour le tourisme vert.

Les hêtres, charmes, épicéas et douglas sont également présents en bonne proportion. Ces derniers, à croissance plus rapide sont plantés majoritairement en forêts privées pour un retour sur investissement moins éloigné dans le temps.

Carte n°3: Sylvoécórégions



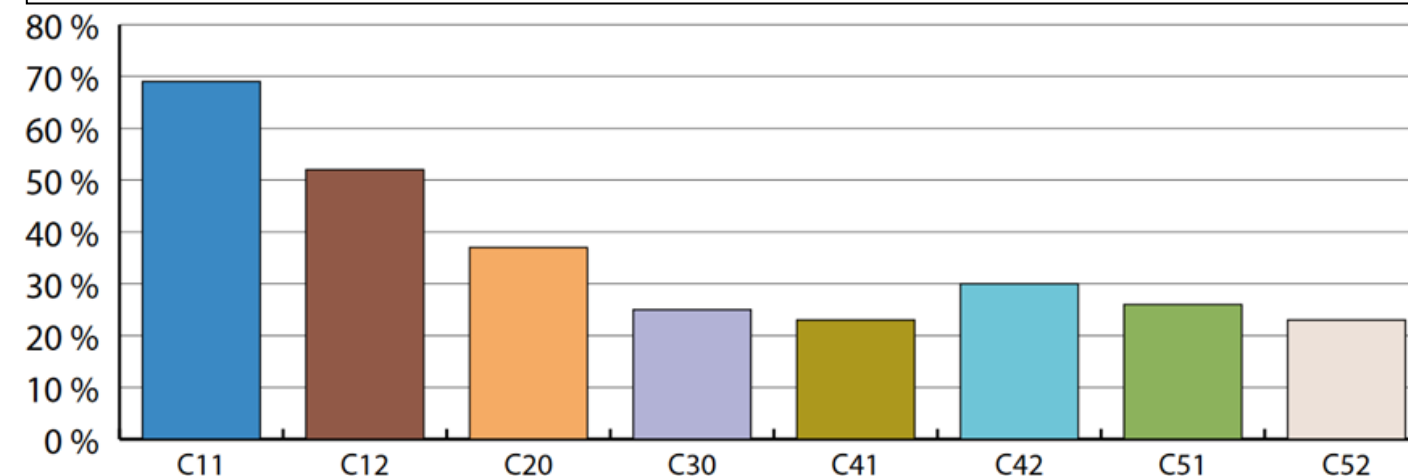
Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; IGN-IFN

Un découpage en 5 Sylvoécórégions

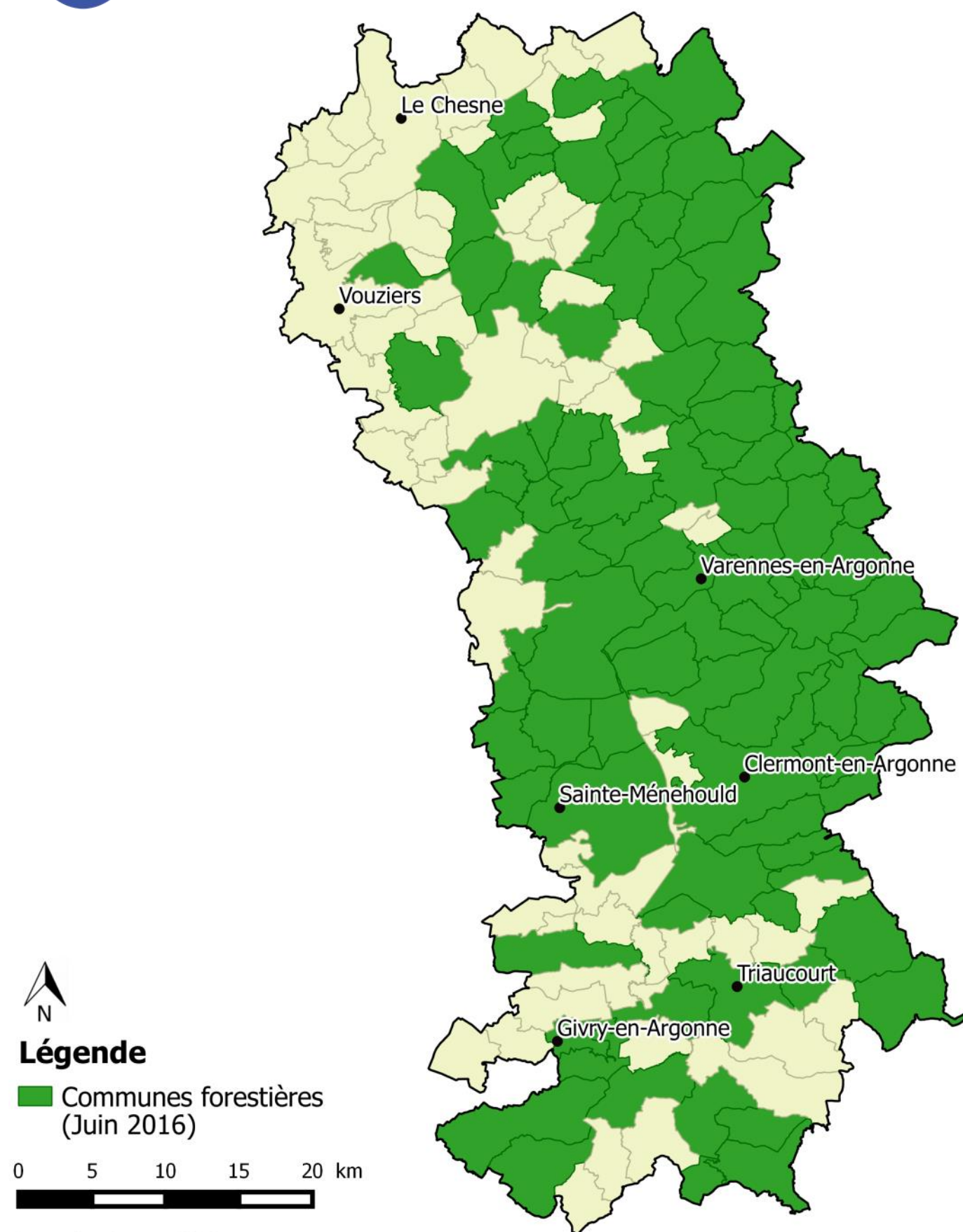
Les forêts françaises sont réparties en Grandes Eco-Régions (GRECO) elles-mêmes divisées en sylvoécórégions (SER). La GRECO C dans laquelle s'inscrit l'Argonne englobe les forêts du grand quart nord-est de la France (du nord de Lyon aux frontières Suisse, Allemande, Luxembourgeoise et Belge, avec pour limite ouest celle du bassin parisien).

La majeure partie de la forêt argonnaise relève de la SER C12 (essentiellement la forêt située sur le massif de gaize et dans le secteur de Montfaucon). Son taux de boisement se situe au 2ème rang des SER de cette GRECO.

Taux de boisement pour chacune des SER de la GRECO C (IGN 2013)



Carte n°4: Communes forestières



Conception: Argonne-PNR, GL
Sources: IGN BD Topo 2016; Unions régionales des Communes forestières de Champagne-Ardenne et de Lorraine;

60% de communes forestières

L'Argonne compte 93 communes forestières (33 dans les Ardennes, 16 dans la Marne et 44 dans la Meuse). Leurs « bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution » sont gérés selon le Régime forestier, ainsi que le stipule l'article L211-1 du Code Forestier.

Parmi les coupes prévues à l'aménagement et marquées par l'ONF, la commune décide, ou de les vendre, ou de les délivrer à ses habitants : ce sont celles destinées à l'affouage. Les arbres sont marqués par les forestiers de l'ONF dans les jeunes peuplements à éclaircir et dans les taillis. Leur diamètre ne dépasse généralement pas 35 cm à hauteur d'homme.